

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Vallée Sud
Grand Paris

SOMMAIRE

L'IDENTITE DE VALLEE SUD- GRAND PARIS P. 4
PORTRAIT DU TERRITOIRE P. 4
VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE P. 6
UN TERRITOIRE DE PROJETS ET D'AMBITIONS P. 7
LES COMPÉTENCES DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS P. 8
GOUVERNANCE DU TERRITOIRE P. 11
PROTEGER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE P. 13
DÉVELOPPEMENT URBAIN P. 14
AMENAGEMENT P. 16
HABITAT P. 26
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE P. 29
FONCIER P. 30
MOBILITES- DEPLACEMENTS P. 32
COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS P. 38
EAU ET ASSAINISSEMENT P. 40
EAU POTABLE P. 47
SECURITE INCENDIE P. 48
ECLAIRAGE PUBLIC P. 48
VOIRIE P. 49
LA GESTION DU PATRIMOINE BAT P. 50
LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE P. 60
LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS P.77
LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE P. 78
LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES P. 81
LES THÉÂTRES P. 83
LES EQUIPEMENTS AQUATIQUES P. 87
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL P. 93
DÉVELOPPEMENT DURABLE P. 94
POLITIQUE DE LA VILLE P. 97
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE P. 99
LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) P. 103
SERVICES FONCTIONNELS ET VIE DES SERVICES P. 107
LES RESSOURCES HUMAINES P. 108
LES MOYENS FINANCIERS P. 109
L'ADMINISTRATION GENERALE P. 113
LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE P. 114
LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS P. 115
LABEL QUALIVILLES P. 117

Cliquez sur le chapitre de votre choix pour accéder directement au contenu

Portrait du Territoire



L'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris a été créé le 1er janvier 2016 par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. Son siège social est localisé à Antony, son siège administratif à Fontenay-aux-Roses.

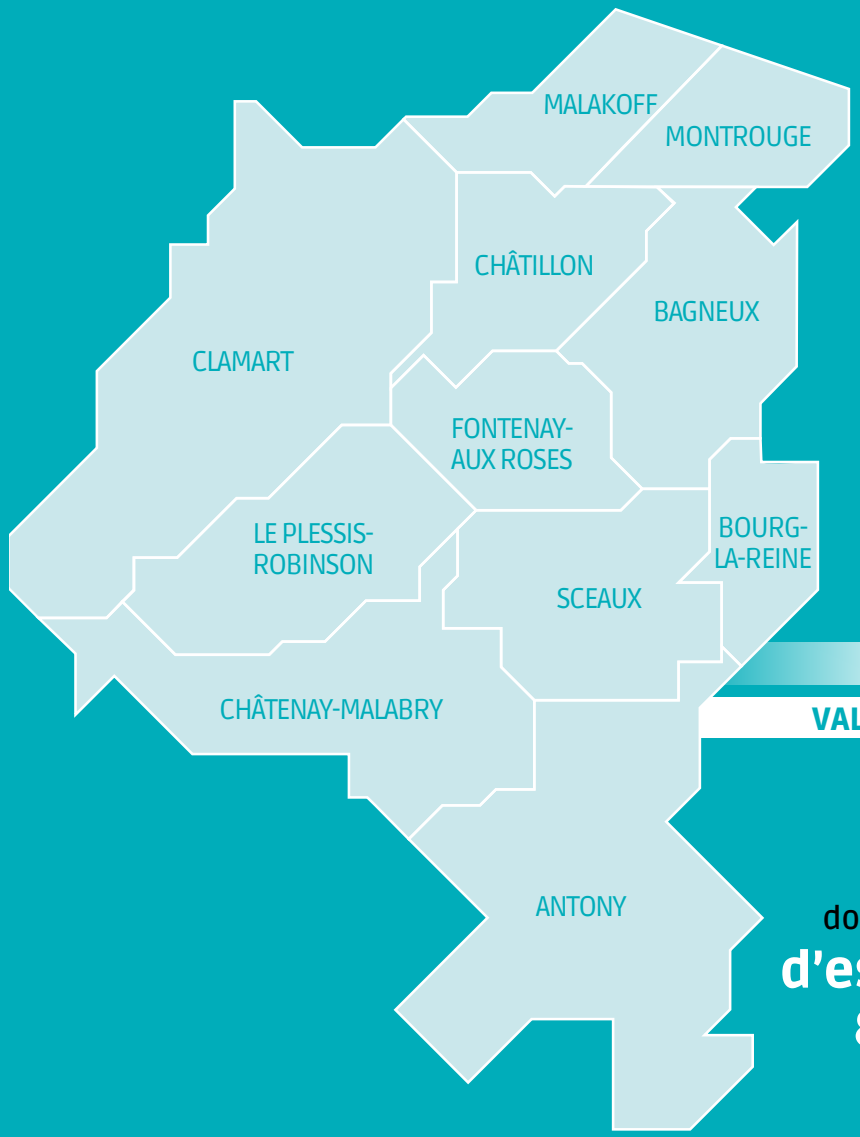
Il résulte de la fusion de trois établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, la Communauté d'agglomération de Sud-de-Seine, et la Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge.

Il compte 11 communes (Antony - Bagneux – Bourg la Reine – Châtenay-Malabry – Châtillon – Clamart - Fontenay aux Roses – Malakoff - Montrouge – Le Plessis Robinson – Sceaux) et 400 617 habitants au 1er janvier 2019.

Situé au carrefour des grands pôles économiques constitués par Paris, Vélizy, Issy-Boulogne, Saclay, Orly et Rungis, Vallée Sud - Grand Paris fait partie des 12 Territoires, qui composent la Métropole du Grand Paris. Ces Territoires sont définis comme étant des établissements publics de coopération intercommunale d'un seul tenant et sans enclave, comptant au moins 300 000 habitants

Vallée Sud - Grand Paris accueille un tissu très diversifié d'entreprises, de petites et moyennes aux grands groupes internationaux comme par exemple Orange et le Crédit agricole. Il bénéficie de la proximité du campus de rang mondial de Paris-Saclay et du pôle de recherche Cancer-Campus de Villejuif et accueille **4 centres de recherches et de développement** :

- **Orange-Technocentre** à Châtillon : TIC & réseaux, 3000 salariés,
- **IRSN - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire** à Fontenay : nucléaire & radioprotection,
- **IRSTEA** à Antony : agriculture & environnement, 105 salariés,
- **IPVF - Institut Photovoltaïque d'Île-de-France** à Antony : énergie & photovoltaïque, 15 salariés.



LES CHIFFRES CLÉS DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS :

409 929 habitants,
47 km2
dont **1 500 hectares d'espaces verts** (32%),
8 523 habitants par km2,
23 605 entreprises,
soit **18 %** des Hauts-de-Seine,
150 000 emplois environ,
11 communes, **80** conseillers territoriaux,
11 conseillers métropolitains



CHIFFRES CLÉS DU GRAND PARIS

7,2 millions d'habitants,
814 km2, 8 598 habitants / km2
1er pôle d'emplois d'Europe,
1re destination touristique au monde,
25 % du PIB national
131 communes,
12 Territoires,
209 conseillers métropolitains



VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Vallée Sud - Grand Paris a enregistré entre 2010 et 2019 **une croissance démographique supérieure** à celle constatée dans le Département, + 0,43 % contre + 0,37 % dans les Hauts-de-Seine.

Le Territoire possède **un réseau structurant de transports en commun**, articulé autour des lignes B et C du RER et desservant 66 % de la population du Territoire :

- **11 gares RER**,
- **2 lignes de Métro** (lignes 4 et 13), et 6 stations de métro,
- **1 ligne de tramway T10**,
- **1 ligne de tramway T6**,
- **2 gares Transilien,**
- **10 lignes de dessertes locales** relevant de la compétence de Vallée Sud-Grand Paris.

Ce **Territoire « Vert »** présente un ratio de 20 m2 par habitant d'espaces verts, contre 19,6 m2 dans le Département et 15,6 m2 par habitant au sein de la Métropole du Grand Paris. Plusieurs espaces remarquables sont implantés sur le Territoire : le Parc de Sceaux, la Trame verte, le parc de la Vallée aux loups, ou encore le bois de Clamart.

Il se présente également comme un Territoire de **« villes de proximité »** bénéficiant de **centres-villes animés et de qualité**, accueillant **des universités** et proposant une **offre culturelle et sportive riche**.

Fort de son environnement agréable et structuré, le Territoire se caractérise également par **son dynamisme économique**. Il enregistre ainsi un nombre supérieur de création d'emplois par rapport à l'ensemble de la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France. Il repose sur un **tissu économique diversifié accueillant des petites et de grandes entreprises leader** de la production industrielle de haute technologie ainsi que de grands groupes multinationaux dans des **domaines diversifiés** : santé, banque, agroalimentaire, armement, information et édition.

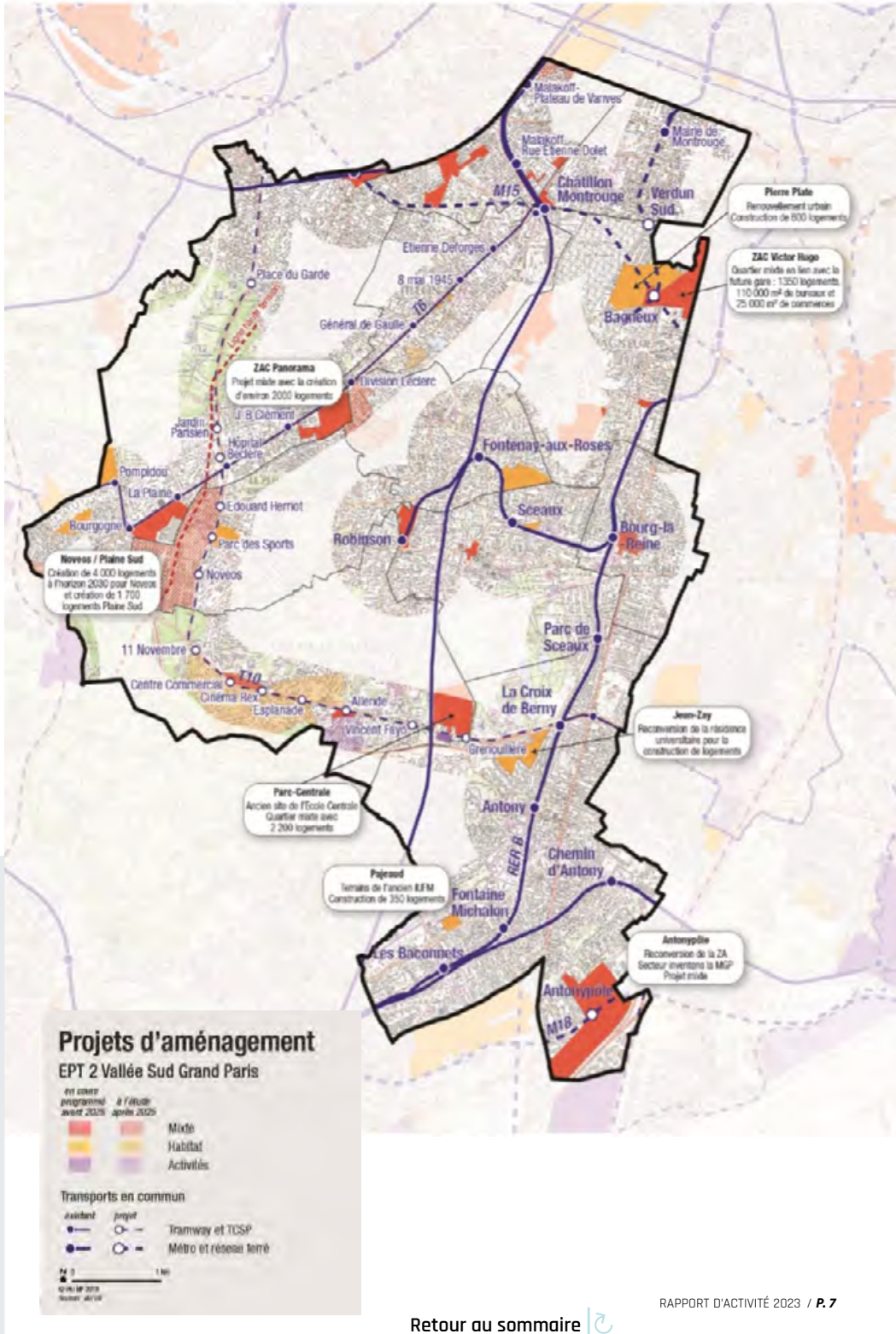
UN TERRITOIRE DE PROJETS ET D'AMBITIONS

Vallée Sud - Grand Paris compte près de 470 hectares liés à une trentaine d'opérations d'urbanisme engagées ou à l'étude, couvrant 10 % du territoire.

Son dynamisme s'en trouve renforcé, les projections de populations faisant état d'une augmentation d'environ 60 000 habitants à l'horizon 2025 et la création de 37 200 emplois.

En 2020, le réseau de transports en commun du Territoire s'est étoffé par l'arrivée de la ligne 4 à Bagneux. 3 lignes du Grand Paris Express sont programmées d'ici 2027 : la Ligne 15 améliorant l'accessibilité métropolitaine dans la moitié Nord du territoire à l'horizon 2024, la ligne 18 permettant de connecter directement le sud du territoire à Orly et Saclay à Antonypôle, à l'horizon 2027, et enfin la ligne 10 du tramway à Clamart.

L'environnement de vie est en constante amélioration, caractérisé par les **opérations d'enfouissement des lignes de Très Haute Tension (THT)** à Clamart et au Plessis-Robinson. Cette opération a fait l'objet d'un contrat d'Intérêt National (CIN) conclu avec l'Etat pour s'inscrire dans une dynamique de développement significative avec des quartiers mixtes proposant une large palette de services à la population et donnant une place de choix à l'habitat de qualité.



LES COMPÉTENCES DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS

Depuis le 1er janvier 2016, Vallée Sud - Grand Paris exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités (Hauts-de-Bièvre, Sud de Seine et Châtillon-Montrouge) en sus de celles imposées par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette loi invitait les Territoires à se prononcer sur la définition de leur intérêt territorial à agir dans un délai de 2 ans à compter de leur création.

Les compétences dévolues dans leur intégralité par la loi :

Au titre de ses compétences obligatoires, Vallée Sud - Grand Paris organise les services publics suivants depuis le 1er janvier 2016 :

- **La gestion des déchets ménagers et assimilés** : collecte et traitement des déchets, réduction des déchets,
- **L'eau et l'assainissement** : gestion des réseaux d'eaux usées, potables et pluviales,
- **La politique de la ville** : contrats de ville, dispositif contractuel de développement urbain, local et d'insertion, prévention de la délinquance,
- **Les documents d'urbanisme réglementaire** : Règlement local de publicité et Plan locaux d'urbanisme à l'échelle du Territoire,
- L'élaboration du **Plan Climat Air-Energie Territorial** (PCAET).

Les Territoires exercent trois types de compétences :

- *Les compétences confiées dans leur intégralité par la loi aux EPT,*
- *Les compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris mais non déclarées d'intérêt métropolitain,*
- *Les compétences relevant de l'intérêt territorial.*



Les compétences définies par l'intérêt territorial :

Le Conseil du Territoire a défini le 21 novembre 2017 l'intérêt territorial, qui reprend les missions déjà confiées à Vallée Sud - Grand Paris. Ces compétences sont les suivantes :

- **La construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'enseignement dans les équipements culturels et sportifs suivants :**
  - **8 conservatoires de musique** et de danse situés à Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine-Sceaux, Clamart, Châtenay-Malabry, Châtillon, Malakoff, Fontenay-aux-Roses,
  - **9 équipements aquatiques :** la piscine Lionel Terray et le centre aquatique Pajeaud à Antony, les piscines de Bagneux, Clamart, Châtillon-Malakoff, Fontenay-aux-Roses, du Hameau au Plessis-Robinson, des Blagis à Sceaux, l'Aquapol à Montrouge,
  - **7 médiathèques**, réparties sur les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,
  - **7 théâtres,** parmi lesquels :
    - 2 théâtres en régie directe :
      - le théâtre "Jean Arp" à Clamart
      - le théâtre "Victor Hugo" à Bagneux,
    - 5 théâtres gérés sous forme associative ou autre :
      - le théâtre les Gémeaux à Sceaux,
      - le théâtre Firmin-Gémier à Antony et le Théâtre la Piscine à Châtenay-Malabry,
      - la Maison des Arts au Plessis-Robinson,
      - le Théâtre 71 à Malakoff,
      - l'EPA des Sources à Fontenay-aux-Roses,
    - 1 lieu singulier : le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM) à Bagneux.
- **La gestion du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,**
- **La politique de l'emploi,**
- **Les politiques de protection de l'environnement et de développement durable,**
- **La gestion des réseaux de transports locaux,**
- **L'action sociale mise en œuvre par les centres locaux de coordination gérontologique (CLIC) pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,**
- **Les logements étudiants, les résidences étudiantes Jean Zay et Vincent Fayo,**
- **La protection incendie.**

LES MODIFICATIONS EN 2018 ONT PORTÉ ESSENTIELLEMENT SUR LE TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS :

- Transfert à Vallée Sud - Grand Paris de la gestion de l'Aquapol de Montrouge,
- Transfert à Vallée Sud - Grand Paris de la gestion du Stade nautique de Châtillon-Malakoff, précédemment confié à un syndicat mixte dorénavant dissout,
- Extension à l'ensemble des communes de la gestion de la protection incendie.
- Délégation du droit de préemption urbain et du droit de priorité (ville de Clamart)

Depuis le 3 août 2019, les compétences voirie, éclairage public, signalisation tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année, ont été transférées à Vallée Sud - Grand Paris sur une partie du territoire de 3 communes : Clamart, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine. Ce transfert a été modifié par délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2020 : le transfert concerne depuis le 1er avril 2021 la totalité de la voirie et de l'éclairage public de Clamart, Chatenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.

La compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs » a été étendue par délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2020 (avec effet au 1er avril 2021) qui a déclaré d'intérêt communautaire :

- **La salle d'athlétisme du complexe sportif Jules Hunebelle à Clamart,**
- **La salle d'athlétisme et les terrains de sport du Panorama à Fontenay-aux-Roses,**
- **Le dojo de la piscine du Hameau du Plessis-Robinson.**

Cette même compétence a été étendue par délibération du Conseil de Territoire du 7 décembre 2021 (avec effet au 1er janvier 2022) qui a déclaré d'intérêt communautaire :

- **Le théâtre de Chatillon**

du 14 décembre 2023 :

- **Le Gymnase du Fort à Clamart**

du 6 juillet 2023 :

- **Le complexe sportif du Clos Saint Marcel à Sceaux**

LES COMPÉTENCES DÉFINIES EN FONCTION DE L'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN :

- **Le développement économique pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain,**
- **La Politique locale d'Habitat pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain,**
- **La gestion des opérations d'aménagement à compter du 1er janvier 2018.**



GOUVERNANCE DU TERRITOIRE

Le Conseil de Territoire

Assemblée délibérante de l'Etablissement Public Territorial, le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris est composé de 80 conseillers territoriaux désignés par les conseils municipaux des 11 villes membres. Les conseillers métropolitains, élus par les conseils municipaux des communes membres, sont également désignés comme conseillers territoriaux. Le système de répartition des sièges assure une représentativité des communes proportionnelle à leur population :

- **Antony : 13**
- **Bagneux : 8**
- **Bourg-la-Reine : 4**
- **Châtenay-Malabry : 7**
- **Châtillon : 7**
- **Clamart : 11**
- **Fontenay-aux-Roses : 4**
- **Le Plessis-Robinson : 6**
- **Malakoff : 6**
- **Montrouge : 10**
- **Sceaux : 4**

CONSEIL TERRITORIAL

Vallée Sud
Grand Paris

Bureau Territorial
Le Président et les Vice-Présidents



Jean-Didier BERGER
Président
Maire de Clamart



Jean-Yves SENANT
1er Vice-Président
Finances
Maire d'Antony



Marie-Hélène AMIABLE
2e Vice-Présidente
Développement économique, économie sociale et solidaire
Maire de Bagneux



Etienne LENGEREAU
3e Vice-Président
Transports et mobilités
Maire de Montrouge



Jacqueline BELHOMME
4e Vice-Présidente
Développement durable
Maire de Malakoff



Benoît BLOT
5e Vice-Président
Gestion durable des déchets, assainissement, espaces publics, projet hydrogène et PLUi
Maire adjoint du Plessis-Robinson



Laurent VASTEL
6e Vice-Président
Santé, centres locaux d'information et de coordination et handicap
Maire de Fontenay-aux-Roses



Philippe LAURENT
7e Vice-Président
Culture et universités
Maire de Sceaux



Patrick DONATH
8e Vice-Président
Smart Territoire
Maire de Bourg-la-Reine



Carl SEGAUD
9e Vice-Président
Voirie, aménagement, stationnement et politique de la ville
Maire de Châtenay-Malabry



Nadège AZZAZ
10e Vice-Présidente
Sport
Maire de Châtillon



Yves COSCAS
11e Vice-Président
Ressources humaines et habitat
Maire adjoint de Clamart

Les Conseillers territoriaux



Le Président du Territoire

Jean-Didier Berger, Maire de Clamart et 1er Vice-Président de la Région Île-de-France, a été élu Président de l'Etablissement public territorial de Vallée Sud - Grand Paris, (Conseil de Territoire du 10 juillet 2020) suite au renouvellement des conseils municipaux les 15 mars et 28 juin 2020.

Le Président prépare et exécute les délibérations du Conseil du Territoire. Il reçoit en outre délégation du Conseil dans plusieurs domaines, dont il rend compte à chaque Conseil. Enfin, il est le chef du personnel de Vallée Sud - Grand Paris.

Le Bureau du Territoire

Le Bureau territorial a été constitué le 10 juillet 2020. Le Conseil de Territoire a désigné 11 Vice-Présidents. Le Président a choisi de donner délégation par arrêté à chaque Vice-Président dans des domaines de compétences précisément définis.

Le Président et les Vice-Présidents forment l'exécutif de la collectivité. Le Bureau constitue le lieu du débat et de la concertation politique. Il se réunit mensuellement afin de traiter les dossiers relatifs à la stratégie de développement de la collectivité, son positionnement dans le Grand Paris, et prépare les Conseils du Territoire. Le bureau exécutif délibère également dans les domaines de sa délégation reçue du Conseil de Territoire

Les Commissions thématiques

Les membres des commissions se réunissent avant chaque Conseil de Territoire pour étudier les sujets à l'ordre du jour mais également pour préparer les orientations et décisions du Territoire.

TROIS COMMISSIONS ONT ÉTÉ CONSTITUÉES PAR DÉLIBÉRATION DU 15 OCTOBRE 2020 :

- La commission « habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique et social et solidaire » présidée par Monsieur Philippe PEMEZEC,
- La commission « finances, ressources humaines » présidée par Monsieur Jean-Yves SENANT,
- La commission « développement durable et environnement, espaces publics, smart territoire, transports, santé, sport, culture » et université présidée par Monsieur Benoit BLOT.







VALLÉE SUD – GRAND PARIS EN ACTION

Les services de Vallée Sud - Grand Paris sont organisés autour de 4 grandes missions, portées chacune par un Directeur général adjoint rattaché au Directeur général des services :

- la protection et l'amélioration du cadre de vie,
- la promotion du développement responsable et solidaire du Territoire,
- le renforcement de l'accès à la connaissance, à la création, à la culture et au sport,
- la gestion et l'optimisation des moyens afin de garantir leur efficience.

Ces missions sont mises en œuvre quotidiennement par près de 900 collaborateurs occupants 715 ETP (équivalents temps plein).

Les deux premières années d'existence ont été consacrées à la mise en place des instances décisionnelles, au regroupement des services supports et leur déménagement, à l'établissement d'une gouvernance avec les Maires, à la définition d'un pacte financier et fiscal avec les communes, et à l'organisation des services de la collectivité avec le souci continu de préserver la proximité avec les communes et leurs habitants.

Les missions de service public rendues par les précédentes intercommunalités ont continué d'être assurées par la nouvelle entité et de nouveaux projets ont également émergé et ont été intégrés dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).



PROTEGER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

DÉVELOPPEMENT URBAIN

AMENAGEMENT

HABITAT

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

FONCIER

MOBILITES- DEPLACEMENTS

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

SECURITE INCENDIE

ECLAIRAGE PUBLIC

LA GESTION DU PATRIMOINE BATI

LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE



DÉVELOPPEMENT URBAIN

PLU/ PLUi

Le Conseil de Territoire a prescrit le 18 décembre 2018, l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des onze communes du Territoire. La délibération de prescription précise les objectifs qui seront poursuivis par le PLUi autour de trois grandes orientations :

- **conforter l'attractivité et le rayonnement du Territoire,**
- **améliorer le cadre de vie de tous les habitants et des salariés,**
- **amplifier les actions du territoire sur la transition écologique, le renforcement de la trame verte et la préservation de la biodiversité.**

La délibération définit aussi les modalités de collaboration entre les communes et l'EPT ainsi que les modalités de concertation.

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN PLUi ?

Un PLUi est un document stratégique, qui exprime un projet de territoire coconstruit avec les communes, tenant compte des évolutions et des enjeux de leur territoire. Il traduit spatialement les politiques publiques d'aménagement, de mobilité, d'habitat, de développement économique et d'environnement. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable tout en répondant aux besoins de développement des villes. C'est également un document règlementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol qui s'impose à tous. Le PLUi a une dimension intercommunale, à l'échelle d'un « bassin de vie ».

I Principales étapes de l'élaboration entre le deuxième semestre 2023 et mi-2024

1. 1. POURSUITE DE LA CO-ÉLABORATION DU PLUI AVEC LES ÉLUS ET TECHNICIENS DES VILLES

- Juillet/Août 2023 : **réunions techniques avec les services sur l'établissement du PLUi**
- Septembre 2023 : **rencontres avec les Maires sur les OAP et le règlement**
- Octobre 2023 : **réunions avec les personnes publiques associées**

2. CONCERTATION

- Clôture de la démarche de concertation avec la réunion publique de juin 2023
- Bilan de la concertation approuvé au conseil de territoire du 14 décembre 2023

3. ARRÊT DU PLUI EN CONSEIL DE TERRITOIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

4. JANVIER-AVRIL 2024 : RÉCEPTION DES AVIS DES VILLES ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES SUR LE PLUI ARRÊTÉ

5. 29 MAI – 4 JUILLET : ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PLUI, LA CRÉATION DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS SUR CERTAINS MONUMENTS HISTORIQUES ET LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

II. Poursuite des études complémentaires au PLUi :

Ces études visent à préciser le diagnostic du PLUi sur certains aspects et aider à la traduction réglementaire :

- Etude BRGM : analyse des problématiques de remontée de nappe
- Etude Institut Paris Région : travail sur les potentiels de renaturation
- Etude INSEE sur la démographie et le portrait économique de VSGP
- Etude CMA sur le parcours immobilier des entreprises artisanales

III. Données clés concernant l'exercice de la compétence « PLU »

Parallèlement à l'élaboration du PLUi, Vallée Sud - Grand Paris conduit les procédures d'évolution des PLU communaux, en étroite collaboration avec les villes concernées.

- **Suivi de 6 procédures de modification/mise à jour de PLU communaux ou déclarations de projet :**
  1. **Modification simplifiée n°6 du PLU de Châtillon** portant sur la rectification d'une erreur matérielle : approbation en juillet 2023
  2. **Modification n°5 du PLU de Châtenay-Malabry** sur le secteur de la Sygrie (site du Démonstrateur écologique territorial) : approbation en juillet 2023
  3. **Mise à jour des annexes du PLU de Bagneux** concernant les servitudes d'utilité publique : arrêté de janvier 2024
  4. **Modification simplifiée n°6 du PLU de Malakoff** : approbation en février 2024
  5. **Modification n°6 du PLU d'Antony** portant notamment sur des projets d'aménagement (Antonypole, ZAC Jean Zay) et les règles de réalisation de logements libres et de logements sociaux : approbation en avril 2024
  6. **Déclaration de projet du secteur des Arues à Châtillon** : approbation en juillet 2024

Observatoire urbain

- Mise à jour du portail en ligne de l'Observatoire par l'intégration d'indicateurs internes et de données INSEE
- Réalisation de supports de cartographie en lien avec le PLUi
- Suivi des études INSEE sur le portrait économique du territoire et les projections démographiques
- Mise à jour des bases thématiques (population, habitat, etc.) et des productions (indice de fragilité, mobilités domicile-travail des actifs résidants...)
- Participation à la réalisation de diagnostics territoriaux pour différents objets (Fonds Structurels Européens, GIP Emploi, Politique de la Ville)
- Démarrage de la création d'un Observatoire de l'Habitat

Autres missions menées

- Suivi de la révision du PDUIF - Plan des mobilités 2020 - 2030
- Suivi de l'élaboration des PLUi d'autres territoires (GOSB/GPSO)

AMÉNAGEMENT

Depuis le 1er janvier 2018, Vallée Sud - Grand Paris est compétent en matière d'aménagement pour les opérations qui n'ont pas été définies d'intérêt métropolitain. La Métropole du Grand Paris n'ayant déclaré d'intérêt métropolitain aucune opération sur le territoire de Vallée Sud - Grand Paris, l'EPT exerce donc cette compétence sur l'ensemble des opérations d'aménagement du territoire.

Pour la mise en œuvre de cette compétence, Vallée Sud - Grand Paris peut notamment s'appuyer sur les structures opérationnelles suivantes :

- la société publique locale (SPL) Vallée Sud Aménagement, dont les actionnaires sont l'EPT (90 %), les villes de Clamart (6 %) et Fontenay-aux-Roses (4 %) ;
- la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Châtenay-Malabry Parc-Centrale, dont les actionnaires sont Eiffage (50 %), l'EPT (34%) et la Caisse des Dépôts et Consignations (16 %).

EN 2023, AUCUNE OPÉRATION N'EST MENÉE EN RÉGIE PAR LES SERVICES DE L'EPT, LES MODES OPÉRATOIRES ÉTANT SOIT :

- la concession à Vallée Sud Aménagement, CITALLIOS, SADEV94, SEMOP Parc Centrale,
- le mandat d'aménagement et/ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage par la SPL Vallée Sud Aménagement.

En amont, l'EPT est appelé à intervenir en confiant à la SPL ou à d'autres prestataires des études préalables ou pré-opérationnelles et en organisant les procédures (concertation et consultation du public, déclaration d'utilité publique, création d'une ZAC, etc.).

Les interventions de l'EPT se traduisent également par la prise en compte des éléments du projet urbain dans la définition des règles d'urbanisme (PLU), en étroite relation avec les communes.

En 2023, les opérations suivantes étaient en cours :

- **ANTONY :** ZAC Jean Zay / mandat SPL Vallée Sud Aménagement,
- **BAGNEUX :** opération Albert Petit – rue des Blains (« Plaine de jeux ») / concession SADEV94.
- **BAGNEUX :** ZAC Moulin – Blanchard / concession SADEV94,
- **BAGNEUX :** ZAC Ecoquartier Victor-Hugo / concession SADEV94,
- **BAGNEUX :** ZAC des Musiciens / concession SADEV94 - CITALLIOS
- **CLAMART :** ZAC Panorama / concession SPL Vallée Sud Aménagement,
- **CLAMART :** Desprez (centre commercial) / concession SPL Vallée Sud Aménagement,
- **CLAMART :** secteur Le Nôtre / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **CLAMART :** secteur Gare / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **CLAMART :** secteur Aimé Césaire / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **CLAMART :** secteur sud de la route du Pavé Blanc / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **FONTENAY-AUX-ROSES :** ZAC des Paradis (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement),
- **FONTENAY-AUX-ROSES :** mail Boucicaut (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)
- **MALAKOFF :** ZAC Dolet – Brossolette / concession CITALLIOS.
- **CHATILLON :** ZAC des Arues (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)
- **SCEAUX :** Place Général de Gaulle (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)

Huit opérations ont fait l'objet en 2023 d'études préalables :

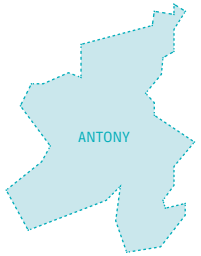
- **ANTONY :** Antonypole (assistance à maîtrise d'ouvrage SPL Vallée Sud Aménagement)
- **BAGNEUX :** étude de redynamisation de la zone industrielle
- **CHÂTILLON :** Les Arues (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CLAMART :** ZAC Panorama 2 (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CLAMART :** Trivaux-Carnets (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CLAMART :** RD 906 (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **MALAKOFF :** ZAC de la porte de Malakoff.
- **CHATENAY-MALABRY :** résidence FAYO (AMO SPL Vallée Sud Aménagement)
- **BOURG-LA-REINE :** Secteur de la Pointe Theuriet

L'EPT est également associé aux études menées par la ville de Montrouge sur les secteur Gare et Marne Brossolette, et par la ville de Malakoff sur l'opération Barbusse.

En 2024, deux nouvelles opérations font l'objet d'études à Châtillon :

- **Projet Arc-en-Ciel** (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **Site ONERA** (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)

Avancement des études et travaux



ZAC Jean Zay (Antony)

La ZAC Jean ZAY a fait l'objet d'une concertation courant 2015. Le 3 décembre 2015, le conseil municipal d'Antony a arrêté le bilan de la concertation et approuvé le dossier de création de la ZAC.

Le 8 décembre 2016, le conseil municipal d'Antony a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Jean ZAY, le programme des équipements publics ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de la ZAC échelonnées dans le temps incluant les participations des constructeurs.

La ZAC Jean ZAY a ensuite été transférée à de l'EPT. Pour mener cette opération, ce dernier a confié un mandat d'aménagement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPL Vallée Sud Aménagement.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été modifié en février 2019 (légère augmentation de la surface globale de plancher, agrandissement du groupe scolaire, modification du périmètre au niveau de l'avenue Léon Blum, ajustement du bilan). La majorité des terrains d'assiette des constructions était la propriété de l'EPT et a fait l'objet de promesses de vente avec les promoteurs le 15 juillet 2019, pour une constructibilité d'environ 47 000 m2 de logements, commerces et services. Les permis de construire ont été déposés en février 2020.

Une partie des immeubles a été réservée par l'Etablissement Public Territorial (achat en VEFA), pour contribuer à reconstituer les logements étudiants de la cité Jean Zay. Un immeuble a été également réservé par le bailleur Hauts-de-Bièvre Habitat pour réaliser des logements sociaux.

Par ailleurs, le projet de quartier de la ZAC Jean Zay a été désigné lauréat des « 100 Quartiers innovants et écologiques » par la commission permanente du conseil régional le 20 mai 2022. Par courrier du 20 septembre 2022, la DRIEAT a donné son accord pour la réalisation des travaux des espaces publics de la ZAC pour donner suite au dossier de déclaration de régularisation au titre de la Loi sur l'eau.



Plan masse de la ZAC Jean Zay à Antony

En 2023, les travaux de construction de la ZAC se sont poursuivis. Les travaux des espaces publics ont démarré en novembre 2023.



Antonypole (Antony)

Le projet consiste en la transformation de la zone d'activités économiques existante, datant des années 1970, en un quartier métropolitain, intégrant une mixité fonctionnelle, notamment à proximité de la future gare de la ligne 18 du Grand Paris, et en conservant une programmation économique innovante aux abords du faisceau autoroutier. Les terrains jouxtant la future gare ont fait l'objet de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » remporté par le groupement Linkcity-Emerige.

En 2022, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Vallée Sud Aménagement pour engager les études pré-opérationnelles. La définition du plan guide de l'opération a été menée sur l'année 2022 et l'année 2023.



Opération Albert Petit – rue des Blains, dite « Plaine de jeux » (Bagneux)

Le programme de construction prévoit des logements en accession libre et sociale, sur la base de 4 bâtiments décomposés ainsi :

- **Plot A -** promoteur Coopimmo : 38 logements en accession (Bail Réel Solidaire)
- **Plot B –** promoteur Bouygues Immobilier : 54 logements en accession libre
- **Plot C –** promoteur Bouygues Immobilier : 53 logements en accession libre
- **Plot rue Gibon –** promoteur Bouygues Immobilier : 40 logements en accession libre

Les principes directeurs du projet des espaces publics des rives de la plaine de jeux sont les suivants :

- Percées visuelles vers et depuis la plaine de jeux.
- Ouverture de la Plaine de jeu sur son environnement.
- Séparation des usages : aires de jeu, rives calmes, espaces végétalisés.
- Signature végétale et paysagère.

En 2022, le permis de construire modificatif du dernier bâtiment (projet COOPIMMO) a été purgé et le foncier de l'opération a été vendu.

La poursuite des études des espaces publics autour des lots situés sur l'avenue Albert Petit est prévue en 2024, pour un démarrage des travaux des espaces publics en 2025.



ZAC Moulin – Blanchard (Bagneux)

La ZAC Moulin Blanchard a été créée en 2004. Elle est actuellement quasiment achevée. Le programme de la ZAC prévoit 32 000 m2 SDP de logements, 300 m2 SDP d'activités ainsi que la réalisation d'une crèche et de travaux d'aménagement d'espaces publics.

Les travaux sont achevés sauf pour deux lots :

- **Un lot mixte,** situé à l'angle rue de Fontenay/rue Salvador Allende. Sur ce lot les études sont en cours pour reprendre la programmation du projet du promoteur Pierre Etoile. Suite au rendu d'une étude du CAUE 92 sur le potentiel patrimonial des bâtis existants, des études de diagnostics complémentaires des bâtiments ont été menées en 2022.
- **Le lot G,** dont le développement reste en réflexion dans le cadre de l'appel à projet "Inventons La Métropole du Grand Paris".



ZAC écoquartier Victor Hugo (Bagneux)

Cette ZAC a été créée en 2011 et prévoit la programmation suivante :

- **140 000 m2 de surface plancher de logements.** L'offre de logement est prévue diversifiée (typologies, taille, expositions…) afin d'assurer la mixité sociale du quartier.
- **135 500 m2 de surface de plancher dédiée à l'activité économique** (16 500 m2 de commerces et 119 000 m2 de bureaux). Ces activités seront regroupées autour des deux gares et le long de la RD920.

Tous les lots des secteurs 1, 2, 3 et 4 ont été cédés. Sur le pôle des Métros, il reste à commercialiser le lot L1.

Les travaux d'espaces publics ont été poursuivis sur le secteur 4 et aux abords du lot G2.



La place Lucie-Aubrac : ZAC Ecoquartier Victor-Hugo de Bagneux

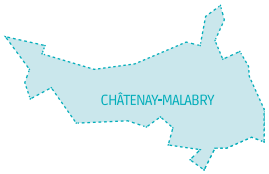


ZAC des Musiciens (secteur NPNRU - Bagneux)

Le projet de la ZAC des Musiciens prévoit la démolition et reconstruction de 296 logements sociaux, la construction de 600 logements, la réhabilitation de 553 logements sociaux ainsi que la restructuration des espaces publics et des équipements publics du quartier (crèche, citystade, centre culturel et social).

L'année 2023 a été marquée par les points d'actualité suivants :

- Démolition partielle de la barre Debussy,
- Etablissement de l'avant-projet des espaces publics
- Approbation du dossier de réalisation de la ZAC.



ZAC Parc-Centrale « LaVallée » (Châtenay-Malabry)

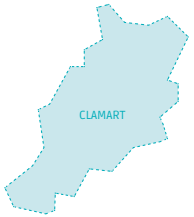
Le Cours du Commerce, axe structurant Nord – Sud de la ZAC, a été ouvert au public en juillet 2022 et 570 logements ont été livrés, dont 100 logements sociaux. Le Cours et les 1ères voies attenantes, également livrées et remises à la collectivité, représentent plus de la moitié des espaces publics qualitatifs de la ZAC.

Le parking public de 282 places a été remis à la ville au printemps et ouvert au public. Sa gestion a été confiée à la SEM Vallée Sud Mobilités.

Une sculpture (Renaissance, André Hogommat) a été implantée au droit des jardins LaVallée et préfigure un futur parcours de sculptures entre la Place Centrale et le Rond-Point de Hanovre.

Les premiers commerces se sont installés progressivement au pied des immeubles livrés. Le supermarché LIDL est ouvert depuis le 30 novembre 2022. La recherche des enseignes complémentaires se poursuit en 2023.

Les lots de la phase 2, (I, K, L et P) ont été mis en chantier. Le permis du 1er lot de la phase 3 (lot M) a été délivré en juillet 2022. Les travaux sont également bien avancés sur le futur siège de Lidl qui doit être opérationnel en 2024 et accueillir environ 1 000 collaborateurs.



ZAC du Panorama 1 et 2 (Clamart)

Les travaux de réfection du boulevard du Moulin de la Tour, permettant notamment son élargissement avec la création d'espaces verts et de places de stationnement, viendront achever à l'été 2022 les travaux d'aménagement de la 1ère phase de la ZAC du Panorama.

Les travaux de construction de la phase 2 ont démarré en octobre 2021.

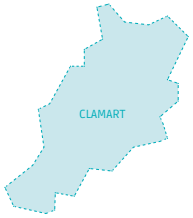
Panorama 2 :

Par délibération du 29 juillet 2022, la SPL est missionnée comme assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du montage de la zone d'aménagement concerté de la ZAC du PANORAMA 2 dans la continuité de la ZAC du PANORAMA 1.

Une étude environnementale va être lancée dans le courant de l'année 2023.



Périmètre de la tranche 1 de la phase 2 de la ZAC du Panorama



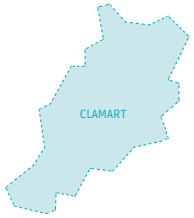
Centre commercial Desprez (Clamart)

Par arrêté du 9 juillet 2020, le Préfet des Hauts-de-Seine a déclaré d'utilité publique le projet de réhabilitation du centre commercial. A la suite de l'obtention de l'ordonnance d'expropriation en date du 23 octobre 2020, la procédure s'est poursuivie en 2021 pour la maîtrise de l'ensemble des murs et des fonds de commerce avec le versement des indemnités liées à l'expropriation et la poursuite de recherche d'accords amiables.

En 2023, l'ensemble des marchés de travaux : restructuration du centre commercial et aménagement des espaces publics ont été réalisées.



Insertion paysagère extrait du permis de Construire



Projet le Nôtre (Clamart)

Après l'approbation en juin 2021 en Bureau de Territoire de la déclaration de projet portant sur la réalisation d'environ 1 120 logements (72 000 m2) dont 35 % sociaux et 1 300 m2 de commerces, le permis d'aménager a été délivré en octobre 2021.

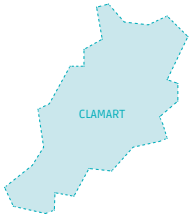
Les travaux se dérouleront par phase, du sud au nord : phase 1 (2nd semestre 2023), phase 2 (2nd semestre 2025), phase 3 (2nd semestre 2026), phase 4 (2nd semestre 2027).

Des phases de démolition sont en cours jusqu'en 2025. Actuellement, les boxes puis le bâtiment A sont détruits.

Une étude de faisabilité pour de la géothermie est en cours pour un arrivée en 2028.



Plan masse du projet d'aménagement Le Notre à Clamart



Secteur de la Gare (Clamart)
Le projet est prévu en deux phases :

Phase 1 : 2019-2024

- 87 logements en accession et 36 en locatif social
- 1000 m2 de commerces et locaux d'activités
- Parking public de 200 places
- Aménagement des espaces publics (rue de Fleury en 2022, rue Hébert/ place de la gare en 2023, avenue Jean Jaurès en 2024)

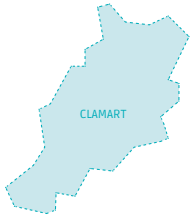
Phase 2 : 2026-2030

- 120 logements en accession et 50 en locatif social
- 1000 m2 de commerces et locaux d'activités
- Hôtel
- Groupe scolaire et crèche
- Aménagement des espaces publics



Périmètre du secteur d'aménagement de la Gare de Clamart





Secteur Aimé Césaire (Clamart)

Les objectifs du projet sont les suivants :

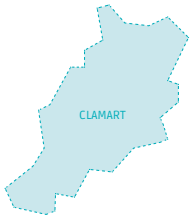
- La reconfiguration de l'offre commerciale
- La requalification des espaces publics (environ 7 300 m2)
- La sécurisation et l'aménagement du parking souterrain
- La requalification du gymnase Bretagne (1 000 m2) avec la création d'un programme de logements (environ 8 000 m2) dont 30 % en locatif social.

Les enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, se sont déroulées du 20 juin au 5 juillet 2022 inclus.

La fin de travaux est prévue au 2nd semestre 2025.

Une consultation pour la hall du marché est en cours, les travaux débuteront au 1er trimestre 2024.





Secteur Sud de la route du Pavé Blanc (Clamart)

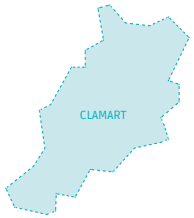
Les objectifs du projet sont les suivants :

- La requalification des espaces publics dans le prolongement de la terrasse créée par Le Nôtre,
- La requalification des espaces publics pour conforter la place Georges Pompidou,
- La construction de nouveaux bâtiments d'habitation (environ 11 000 m2 soit 170 logements) en lieu et place des construction dégradées à démolir.

La fin des travaux est prévue au 2nd trimestre 2026.





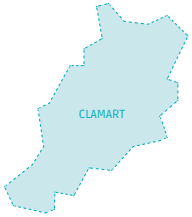


Trivaux-Carnets (Clamart)

Le projet TRIVAUX-CARNETS, situé dans un secteur de 2,5 hectares allant de la rue de la Porte de Trivaux et rue de Carnets offrant un paysage urbain hétérogène, peu cohérent et peu qualitatif, avec notamment une rive sud de la Porte de Trivaux comportant un bâti de qualité hétérogène et vieillissant en vis-à-vis du Site Patrimonial Remarquable (SPR) nommé « Les Villas, Jardin Parisien ».
Ce secteur fait l'objet par ailleurs de difficultés de circulation ou stationnement importantes pour les véhicules motorisés, liées à une trame viaire inadaptée et à des activités commerciales désorganisées.
En termes d'espace public, le plan masse du projet en cours de définition prévoit la création d'environ 5 000 m2 d'espaces publics qualitatifs, végétalisés et aux dimensions généreuses pour les mobilités douces.
Le projet de construction prévoit la création d'environ 40 000 m2 de surface de plancher répartis entre de l'habitat individuel et collectif, des commerces ainsi que le quatrième collège de Clamart et un gymnase. Il est prévu de proposer des stationnements enterrés pour les logements et les commerces.
Le projet prévoit de requalifier l'ensemble de la zone de 2.5 hectares avec pour objectifs de :

- Proposer une transition harmonieuse entre les formes urbaines existantes
- Structurer les activités économiques et redynamiser le commerce de proximité
- Définir une programmation mixte dans un nouvel environnement urbain et paysager : les espaces publics, l'habitat individuel et collectif, commerces et services, 4e collège, gymnase.
- Améliorer les cheminements piétons sur la rue de la Porte de Trivaux, en lien avec le schéma de maillage vert
- Réorganiser et redynamiser les activités, parfois enclavées dans des fonds de parcelles





RD 906 (Clamart)

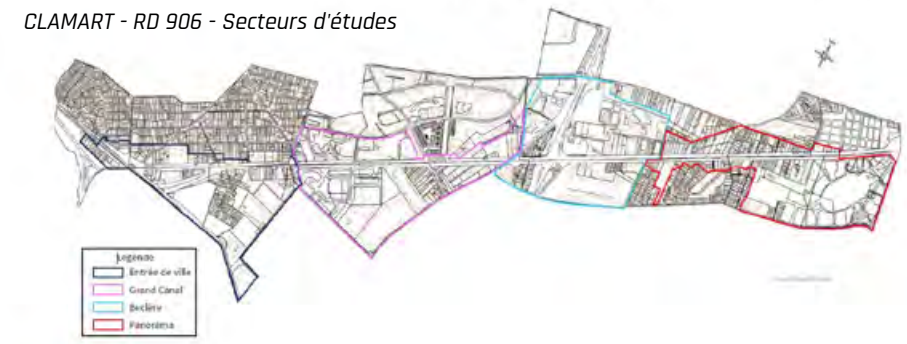
Le projet autour de la RD 906 consiste dans un premier temps à mener des études urbaines de plusieurs lots situés autour de la RD 906 à Clamart.

Dans un second temps, l'ensemble de ces études vont permettre de définir un projet urbain sur la RD 906 ainsi que les modalités techniques, juridiques et financières pour la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain.

L'avenue Général de Gaulle traverse la Ville de Clamart d'Est en Ouest et se compose d'un tissu urbain mixte dont l'activité occupe une place importante. L'étude urbaine s'organise sur quatre grands secteurs de l'avenue du Général de Gaulle :

- L'entrée de ville,
- Un secteur dans le prolongement du nouveau quartier Grand Canal,
- Un secteur aux abords de l'hôpital Béclère,
- Un secteur dans le prolongement du nouveau quartier Panorama.

CLAMART - RD 906 - Secteurs d'études



L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris avait conduit une première étude urbaine sur le secteur « Avenue Général de Gaulle » à Clamart. En effet, ce secteur connaît une profonde mutation avec l'arrivée du tramway et sa mise en service en 2014, la réalisation d'opérations d'aménagement structurantes (ZAC du Panorama et du Grand Canal), la réalisation de différents projets immobiliers en premier rideau à l'initiative de promoteurs privés, etc.

Par délibération du 23 mars 2023, un mandat d'études de définition du projet urbain opérationnel et des modalités techniques, juridiques et financières pour les secteurs de l'avenue du Général de Gaulle, a été confié à la SPL Vallée Sud Aménagement.



Restructuration du mail Boucicaut (Fontenay-aux-Roses)

Le projet fait l'objet d'une concession d'aménagement à la SPL Vallée Sud Aménagement depuis 2020. Il a pour objectif d'intégrer le mail Boucicaut dans la requalification du centre-ville de Fontenay-aux-Roses avec la requalification des accès du centre commercial et des modalités de gestion et d'accès à la piscine.

L'équipe projet a été désignée en deux temps en 2020 et 2021.

En 2023, les études de programmation pour la réhabilitation de la piscine et les études d'assistance à la maîtrise foncière se sont poursuivies, de même que l'acquisition de certaines cellules commerciales.

Aménagement du quartier des Paradis (Fontenay-aux-Roses)

Le projet de la ZAC du quartier des Paradis prévoit :

- La démolition-reconstruction des logements sociaux existants (833 logements) et la construction d'environ 650 logements supplémentaires en vue d'apporter de la mixité au sein du quartier,
- La création d'espaces publics qualitatifs afin d'assurer une meilleure accessibilité et une meilleure ouverture du quartier sur la ville,
- L'implantation de commerces et de services en rez-de-chaussée,
- La réalisation d'équipements publics répondant aux besoins du quartier (crèche, réhabilitation de la maison de quartier, reconstitution de l'antenne jeunesse).



La ZAC a été créée en septembre 2019 par délibération du Conseil Territorial. Le traité de concession de la ZAC des Paradis a été signée le 13 janvier 2021. L'ensemble de l'équipe de MOE (espaces publics, Architecte coordinateur, AMO développement durable, OPCIC...) a été désigné en 2021. Les études des espaces publics sont en cours.

L'année 2022 a été marquée par l'actualité suivante :

- Mise à jour du plan guide et validation du cahier des prescriptions générales architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (T1 2022)
- Approbation en mars 2022 par le Conseil de Territoire du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics
- Approbation de l'avenant au traité de concession d'aménagement et de la convention de participation cadre au coût d'équipements de la ZAC (juin 2022)
- Approbation par arrêté préfectoral du Dossier Loi sur l'Eau (juin 2022)
- Délivrance du permis de démolir de la phase 1.

En 2023, à la suite des travaux de démolition de la phase 1, le démarrage des travaux du premier programme immobilier porté par Les Nouveaux Constructeurs devrait intervenir au 2nd semestre. Les différentes tranches de travaux de l'opération s'étendent entre 2023 et 2033.



ZAC multisite Dolet-Brossolette (Malakoff)

Sur une superficie d'environ 2 hectares, le programme porte sur environ 23 200 m2 de logements diversifiés (488 logements dont 212 en accession et 276 en locatif social), 3 200 m2 de résidence étudiante (138 chambres), 13 750 m2 de bureaux et 750 m2 de commerces, aménagement d'espaces publics dont une aire de jeux de 940 m2 et un terrain multisports de 380 m2 et un mail planté, réalisation de 800 places de stationnement.

L'opération a reçu le label EcoQuartier – étape 3 en février 2020.

Les équipements publics d'infrastructures prévus au programme des équipements publics de la ZAC ont été validés lors de l'approbation du dossier de réalisation par le Département des Hauts de Seine (aménagements prévus dans l'emprise de la RD 906), l'EPT Vallée Sud – Grand Paris (assainissement, éclairage public et traitement des déchets) et par la Ville.

Un protocole de clôture a été réalisée en juin 2023 en vue d'une clôture définitive de la ZAC.



ZAC Porte de Malakoff (Malakoff)

Le programme prévisionnel porte sur 70 000 m2 de bureaux et 10 000 m2 d'équipements publics (groupe scolaire de 3 500 m2, complexe sportif de 3 000 m2, salle polyvalente de 3 500 m2).

Les Ministères Sociaux ont lancé une procédure de marché global de performances pour la conception-réalisation de leur futur siège social (36 000 m2). Parallèlement, les Ministères ont initié une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Malakoff afin de construire leur futur siège social.

La réalisation du projet de l'Etat conditionne les autres actions d'aménagement sur ce secteur.

Une enquête publique environnementale a été réalisée par les ministères sociaux du 6 novembre au 6 décembre 2023 portant sur la construction du bâtiment et la mise en compatibilité du PLU associé.

Après analyse du dossier d'enquête publique, des observations déposées par le public, des commentaires du porteur de projet, la commission d'enquête de l'enquête environnementale unique a émis un triple avis défavorable.



Les Arues (Châtillon)

Par délibération du 16 novembre 2020, le Bureau de Territoire a approuvé la passation d'un mandat d'études avec la SPL Vallée Sud Aménagement dont la signature est intervenue le 11 février 2021.

La zone d'activités des Arues est située au nord de la commune de Châtillon, entre le terminus de la ligne 13 du métro et la future gare Châtillon-Montrouge de la ligne 15 du Grand Paris Express. D'une superficie d'environ 10 hectares, le secteur est traversé par la coulée verte du sud parisien et présente un tissu urbain hétérogène avec une forte prédominance d'activités industrielles et artisanales. Lors de l'approbation du PLU en 2015, la volonté municipale était de développer l'activité tertiaire. Désormais, l'ambition est de promouvoir une mixité fonctionnelle avec la réalisation de logements, d'équipements publics, de commerces et services de proximité.



Le travail d'études de 2022 a permis d'affiner les principes d'aménagement et leur traduction opérationnelle.

Par délibération du 30 novembre 2023, le bureau du territoire a approuvé le traité de concession d'aménagement à la SPL Vallée Sud Aménagement.

CHÂTILON

Projet Arc-en-Ciel (Châtillon)

L'école maternelle et le centre de loisirs Arc en Ciel à Chatillon constituent un équipement majeur de la ville. Cet équipement est aujourd'hui vieillissant. La ville souhaite maintenir cet équipement majeur dans le cadre de la programmation du projet.

Par ailleurs, la ville a été contacté par le propriétaire des emprises jouxtant ce site en vue d'étudier la mutabilité du site.

Au regard de ces intentions, la Ville de Chatillon a sollicité l'EPT pour mener une étude urbaine en vue d'étudier les conditions possibles d'évolution de ce secteur.

Ainsi, l'EPT a confié, par délibération du 30 novembre 2023, à la SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT une mission d'études préalables à la définition du projet urbain et d'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières du secteur dit Arc en Ciel à Chatillon.

CHÂTILON

Site ONERA (Châtillon)

L'ONERA est propriétaire de 2 sites qu'elle a pour objectif de céder dans la perspective d'un re-groupement de ses activités sur son site de Palaiseau. Le produit de ces cessions doit lui per-mettre de financer ses nouvelles installations scientifiques.

L'un de ses sites se trouve sur la commune de Châtillon, occupé par imposant dans le paysage qui comporte les contraintes d'un IGH de 12 étages. Sa mutation devra s'intégrer au contexte résidentiel) et dans la dynamique de développement du territoire (mutation du site EDF de Clamart).

De récents échanges avec les services de l'Etat ont précisé la libération du site, pour 2027. Ainsi, la ville de Châtillon souhaite engager une réflexion sur le devenir des 4 hectares d'emprise foncière, en envisageant une mutation qui répondrait aux besoins identifiés sur le secteur.

Ainsi à la demande de la ville de Châtillon, l'EPT confie à la SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT la mission de réaliser et de faire réaliser, au nom et pour le compte de la l'EPT et sous son contrôle, l'ensemble des études préalables nécessaires à la définition du projet urbain et d'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières en vue d'une phase opérationnelle du secteur de l'ONERA à Chatillon.

HABITAT

Compétent sur les volets Habitat et Logement – nonobstant les compétences exercées par la Métropole du Grand Paris – le Territoire a pu renforcer ces dernières années son rôle de chef de fil sur cette thématique (mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, renforcement du dispositif lié à l'insalubrité des logements, Permis de louer, etc.) et ouvrir le champ sur des sujets encore peu traités à l'échelle de Vallée Sud - Grand Paris, comme celui de l'Habitat privé.





Temps forts 2023 :

L'octroi de subventions d'aides à la pierre pour la production de logements sociaux

Le Bureau de territoire du 18 septembre 2018 a adopté un règlement d'aide à la pierre à l'échelle du Territoire. Plusieurs opérations ont pu bénéficier de subventions en 2023, pour un montant global de 943 657,73 € (correspondant aux notifications de subventions) :

- **1 opération à Bourg-la-Reine**, pour un montant total de 67 162,50 € ;
- **3 opérations à Clamart** pour un total de 178 308,40 € ;
- **1 opération à Malakoff** pour un total de 698 186,83 €

Ces opérations totalisent 128 logements, pour un financement moyen par logement de 7 372,33€.

La rénovation énergétique de l'habitat

L'Espace Info Energie de Vallée Sud – Grand Paris a été rattaché au service Habitat – Logement en septembre 2019.

La convention entre SOLIHA et le Territoire, signée le 5 janvier 2022 s'est achevée le 31 décembre 2022.

La SEML Vallée Sud Rénov' a été désignée candidate, après passation d'un marché public pour animer le nouvel Espace Info Energie de Vallée Sud – Grand Paris pour l'année 2023.

L'actualité de ses missions est détaillée au chapitre « Développement durable » du présent rapport.

Projet du Castel Regina à Bourg-la-Reine

Face aux difficultés rencontrées par la résidence pour personnes âgées « Castel Regina », la ville de Bourg-la-Reine a sollicité Vallée Sud – Grand Paris pour son rachat, avec le projet de requalifier le bâtiment sis 12 boulevard du maréchal Joffre, en résidence sociale.

L'Office public territorial Vallée Sud Habitat a été désigné pour être le bénéficiaire de ce bail à réhabilitation et mettre en œuvre le projet. Les travaux de requalification du bâtiment seront ainsi assurés par le bailleur qui confiera in fine la gestion à un tiers.

L'agrément pour le logement social a été sollicité auprès des services de l'Etat. 49 PLUS et 52 PLS ont été conventionnés le 9 décembre 2022 par les services de la DRIHL 92 (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'île de-France).

Le permis de construire a été déposé le 8 mars 2023 et délivré par la ville de Bourg-la-Reine. La livraison est prévue pour juin 2025.

De plus, un bail à réhabilitation a été passé entre Vallée Sud – Habitat et Vallée Sud – Grand Paris le 21 décembre 2023, permettant à Vallée Sud Habitat d'engager les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier en vue de le louer à usage d'habitation pendant toute la durée du bail.

Réalisation des travaux des résidences étudiantes Pierre Soulages et Rose Valland – ZAC Jean ZAY

Suivi en lien avec Vallée Sud Aménagement de la construction en vente en état de futur achèvement (VEFA) des deux résidences étudiantes (136 et 234 logements étudiants) situées dans la ZAC Jean Zay à Antony et finalisation des conventions de gestion entre Vallée Sud – Grand Paris et le CROUS de Versailles. Les livraisons sont prévues pour mi-juillet et octobre 2024.



LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Vallée Sud - Grand Paris assure une mission de détection de l'habitat indigne pour 8 communes : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson et Sceaux.

Dans ce cadre, trois inspecteurs d'hygiène et de salubrité de l'habitat de Vallée Sud-Grand Paris traitent les plaintes portant sur des locaux à usage d'habitation, individuels ou collectifs, privés ou sociaux, dont le propriétaire est l'occupant ou le bailleur.

L'intervention de Vallée Sud - Grand Paris est ensuite adaptée en fonction du type d'infraction constaté.



S'il s'agit d'une procédure relative à une infraction au Règlement Sanitaire Départemental (RSD), Vallée Sud - Grand Paris pilote la procédure et joue un rôle d'intermédiation avec les propriétaires et les locataires. Si nécessaire, la procédure peut conduire in fine à la prise d'un arrêté par le Maire de la commune concernée si les pouvoirs de police sanitaire ne sont pas transférés.

S'il s'agit d'une procédure liée à une insalubrité, l'EPT ou la ville informe l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est seule compétente en la matière.

Enfin, s'il s'agit d'une procédure de mise en sécurité concernant un bâtiment d'habitation, Vallée Sud - Grand Paris est compétent pour le suivi de la procédure, conjointement avec les villes et le Tribunal Administratif.

LE TRAITEMENT DES PLAINTES CONSISTE EN :

- **la visite du ou des logement(s) concernés,**
- **la production d'un ou plusieurs rapports de visite et de courriers** (sur les suites à donner, les prescriptions de travaux, la procédure enclenchée,
- **l'information auprès des parties sur leurs droits et obligations,**
- **la mise en œuvre et le suivi des procédures appropriées,**
- **l'information des villes à chaque étape de la procédure.**

Les plaintes concernent dans la grande majorité des problèmes d'humidité, d'aération, de ventilation et d'isolation thermique. Cette compétence revêt un enjeu sanitaire ainsi qu'une dimension sociale de protection de l'individu.

En complément, sur demande des notaires dans le cadre de la vente de biens d'habitation en lien avec les services de la ville de Clamart, 510 demandes d'attestations de salubrité et de sécurité ont été traitées durant l'année 2023.

Chiffres clés 2023

73 dossiers de plainte ouverts

114 dossiers en cours d'instruction

45 visites de logements effectuées.

L'ordonnance n°2020-144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et la simplification des polices, des immeubles et installations, applicable au 1er janvier 2021, redéfinit le champ de l'insalubrité et clarifie les autorités compétentes pour instruire et traiter les signalements sur la base de cette redéfinition.

Ainsi, l'ordonnance définit quatre faits générateurs (précisés dans le code de la construction et de l'habitation) pour lesquels l'autorité compétente est clairement identifiée :

- *Le président de l'EPT pour les arrêtés de mise en sécurité (anciennement dénommés arrêtés de péril), sauf en cas de refus du maire de transférer ses pouvoirs de police spéciale de l'habitat ;*
- *Le préfet pour les arrêtés de traitement de l'insalubrité, telle que nouvellement définie dans le code de la santé publique, incluant désormais les locaux impropres à l'habitation, les situations de suroccupation.*

Le Maire est par ailleurs toujours chargé du respect de l'application du règlement sanitaire départemental, qui traite, en son titre II, des locaux d'habitation.

Mise en œuvre du dispositif du permis de louer

Le Conseil de Territoire a délibéré en juin 2021 pour la mise en œuvre du dispositif de Permis de louer sur une partie du Territoire. Celui-ci est entré en vigueur le 1er février 2022 sur 9 des 11 communes de Vallée Sud – Grand Paris (Antony, Bagneux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge et Sceaux).

Les périmètres et cibles ont été déterminés en lien avec es villes en fonction des enjeux qu'elles ont pu identifier au sein de leur territoire.

Deux régimes sont applicables: l'autorisation préalable de mise en location, dite APML, et la déclaration de mise en location, dite DML .

RAPPEL DES DISPOSITIFS À L'ÉCHELLE DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS	
Châtillon	APML
Clamart	APML
Malakoff	APML
Sceaux	APML
Bagneux	APML + DML
Châtenay-Malabry	APML + DML
Fontenay	APML + DML
Antony	DML
Montrouge	DML

Sur demandes des villes de Châtillon et de Sceaux, les périmètres du dispositif ont été modifiés par délibération du Conseil de territoire en décembre 2022, et sont entrés en vigueur le 1er juillet 2023.

Entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, 253 dossiers APML et 120 dossiers DML ont été réceptionnés par le service Habitat-Logement et Politique de la ville.

A la suite de la modification des périmètres des villes de Châtillon et de Sceaux une baisse des dossiers réceptionnés a été constaté en 2023 par rapport à l'année précédente.

7 demandes d'APML ont été refusées dont 3 refus liés à l'entrée en vigueur de l'interdiction de mise en location des étiquettes énergétique G+ depuis le 1er janvier 2023, 3 refus liés à une surface habitable trop petite et un refus lié à une location en sous-sol (cave).

Résidence Universitaire d'Antony

Après l'obtention des agréments pour les résidences pour étudiants situées sur le site de la Résidence Universitaire d'Antony, Pierre Soulage (lot B) et Rose Valland (lot C), respectivement de 136 et 234 logements, en juillet 2021, un travail partenarial entre Vallée Sud – Grand Paris et le CROUS a été initié concernant la réalisation des futures conventions de gestion des deux lots. Celles-ci ont été signées en octobre 2023. Le CROUS sera gestionnaire dès la livraison des bâtiments, prévue à l'été et l'automne 2024. En parallèle, les réflexions se sont poursuivies concernant la future gestion par le CROUS de l'îlot K, dit Maria Callas, également situé sur la RUA d'Antony.

FONCIER

La compétence en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU) a été transférée à l'EPT Vallée Sud - Grand Paris par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Vallée Sud - Grand Paris a délégué l'exercice du DPU aux communes qui l'ont demandé par délibérations du 7 mars et du 28 mars 2017 sur tout ou partie de leur territoire ou à des organismes (EPFIF, SADEV 94, SEMABA, SEMOP, SPLA du Panorama) sur certains secteurs d'aménagement opérationnel.

Les autres secteurs sont gérés directement par l'EPT. Ils correspondent à la totalité du territoire de la commune de Clamart et une partie du territoire des communes du Plessis-Robinson, de Sceaux, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Châtillon.

Sur ces secteurs, l'EPT traite l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qui lui sont transmises préalablement à des ventes immobilières par les notaires. Pour chacune d'elles, il précise s'il renonce à exercer son droit de préemption ou, à l'inverse, s'il souhaite préempter le bien.

Dans le cas où il souhaite préempter, l'EPT intervient en trois phases :

- La première ; de la réception de la DIA jusqu'à la signature chez le notaire. Entre ces deux étapes plusieurs mois s'écoulent et permettent au service foncier d'organiser les visites des biens avec le service des Domaines puis de rédiger et de faire valider les décisions de préemption. Cette étape est juridiquement très importante, puisqu'elle permet de justifier de l'intérêt général de ladite préemption. A la suite de cela, le service foncier traite avec les notaires et les administrés pour organiser la signature de l'acte de vente et la remise des clés.
- La seconde est une phase de gestion intercalaire des biens préemptés qui est étroitement liée avec le type de projet envisagé. Le service se charge de la gestion technique du patrimoine acquis et ce, jusqu'à la revente. Cette gestion nécessite de traiter des questions de sécurisation des biens, ainsi que de leur entretien courant.
- La dernière consiste à mettre en œuvre la revente des biens préemptés, en lien avec Vallée Sud Développement et les villes. Il s'agit essentiellement de commerces sur lesquels le service foncier travaille à trouver des repreneurs souhaitant implanter des activités attendues par la ville.

DIA traitées en 2023

Le tableau ci-après précise le nombre de DIA qui ont été traitées par Vallée Sud-Grand Paris en 2022.

DIA traitées en 2023			
Année	**Mois**	**Non préemption**	**Préemption**
2023	**JANVIER**	69	6
	FÉVRIER	85	3
	MARS	100	6
	AVRIL	89	3
	MAI	86	2
	JUIN	97	1
	JUILLET	95	6
	AOÛT	60	2
	SEPTEMBRE	58	4
	OCTOBRE	69	5
	NOVEMBRE	85	4
	DÉCEMBRE	72	1
TOTAL		**965**	**34**

Au total : 965 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues et traitées par l'EPT (dont 630 pour Clamart contre 163 pour Le Plessis Robinson, 74 pour Sceaux et 96 pour Châtillon).

Préemptions effectuées en 2023

34 préemptions ont donc été effectuées par Vallée Sud - Grand Paris sur l'année 2023. Ces 34 préemptions représentent un montant payé de 23 451 537€ TTC et consigné auprès de la CDC (en cas d'obstacle au paiement du prix de vente) de 4 237 070 € TTC, soit un montant total dépensé de 27 688 607 € TTC (commission d'agence comprise).

Parmi ces 34 préemptions ; 20 ont été déposées et instruites au titre du droit de préemption commercial (DPC), délégué à l'EPT sur le périmètre de la ville de Clamart par délibération du Conseil de territoire du 28 mai 2019.

Pour rappel 47 préemptions ont été réalisées en 2022 pour un montant total de 17 763 037 € TTC. Par conséquent 9 925 570 € TTC supplémentaires ont été dépensés en 2023.

Les 34 préemptions réalisées en 2023 visent essentiellement des biens situés sur la commune de Clamart (41) et ont été motivées pour plus de la moitié d'entre elles par la volonté de maintenir, développer ou maitriser une armature commerciale diversifiée sur la ville.

Pour les murs commerciaux acquis, l'objectif est de les revendre à la SEM Vallée Sud Développement.

En ce qui concerne les autres biens préemptés (immeubles, logements, terrains) ils ont toujours vocation à être revendus à des opérateurs (Vallée Sud Aménagement, Office de l'habitat du territoire, Vallée Sud Habitat ou autres) dans le but de mener diverses actions d'intérêt général. Ces actions visent essentiellement à la promotion de la qualité et de la diversité de l'habitat (restructuration urbaine de secteurs dégradés et peu qualitatifs, résorption de l'insalubrité, développement du parc de logements et notamment social, équipements publics...) mais aussi à permettre la réalisation d'équipements publics.

Plus globalement en matière d'urbanisme, ces actions d'intérêt général permettent la réalisation d'opérations d'aménagement et la mise en œuvre des orientations prévues dans des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation définies dans le PLU).

Ces opérations de portage foncier sont assurées selon un principe d'équilibre dépenses/recettes qui tiennent compte pour ce faire, au moment de la revente des biens, non seulement du coût d'acquisition, mais aussi des frais de portage financier et de gestion intercalaire assumés par l'EPT.



MOBILITÉS - DÉPLACEMENTS

La mobilité joue un **rôle essentiel dans la vie quotidienne** des habitants du Territoire et pour son dynamisme économique. Une bonne desserte en transports est un **élément majeur de l'attractivité du Territoire** dans un contexte de concurrence.

Le Territoire est bien desservi par les transports en commun. **L'offre existante permet un bon niveau de desserte avec des modes lourds et semi lourds ayant une portée supra territoriale** : RER B, RER C, Transilien N, Métro 4, Métro 13, l'Orlyval et le Tramway T6.

L'offre de bus est diversifiée : TVM à la Croix de Berny RER, 40 lignes régulières RATP dont 6 lignes Noctilien, quelques lignes scolaires RATP et Savac, 8 lignes ex-Paladin dont 2 scolaires, ainsi que 13 services réguliers locaux dont 2 scolaires et 1 transport à la demande.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Vallée Sud - Grand Paris participe pleinement à l'offre en mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial. Dans le cadre d'une délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités, l'EPT assure la gestion et le financement de 10 services réguliers locaux en tant qu'Autorité organisatrice de proximité depuis le 1er août 2022. Ces servies étaient au nombre de 13 services réguliers entre août 2022 et janvier 2023, avant la réorganisation du réseau en janvier 2023. Préalablement, Vallée Sud - Grand Paris gérait 6 de ces services via des contrats historiques et était également un partenaire majeur du réseau Paladin contractualisé dans le cadre d'un contrat de type 3 avec Ile-de-France Mobilités.

Des réflexions sont également en cours pour accroitre la part modale du vélo au sein du Territoire, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

1. Chiffres clés 2023

1.1. Les chiffres clés des mobilités sur le Territoire

- **4** futures gares du métro Grand Paris Express (3 gares du M15 et 1 gare du M18) ;
- **1 tramway** (T10) construit en 2022 et mis en service en juin 2023 ;
- **11 gares RER**, **6 stations de métro** (lignes 4 et 13) dont 2 nouvelles gares (Barbara et Bagneux – Lucie Aubrac), 1 ligne de tramway T6 (connexion avec les lignes de métro 13, le RER C, les lignes N et L du Transilien), 2 gares Transilien ;
- **8 lignes ex-Paladin** (opérateur : RATP Cap Bièvre) qui desservent les communes d'Antony, Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson sur le Territoire.
- **11 services réguliers locaux** (opérateur : Transdev Vallée Sud) : la ligne 3 à Antony, la ligne 6 à Sceaux et le TàD, la ligne 7 à Bourg-la-Reine, la ligne 11 à Châtenay-Malabry, la ligne 14 notamment au Plessis-Robinson, les lignes Clamibus et Clam'Express à Clamart, la ligne Le Petit Fontenaisien à Fontenay-aux-Roses, la ligne L'Hirondelle à Malakoff, la ligne Amibus à Châtillon, et la ligne Montbus à Montrouge.

1.2. Les chiffres clés 2023 sur l'offre

Au cours de l'année 2023, l'offre de stationnement proposée par Vallée Sud – Grand Paris a augmenté et vient s'inscrire dans les directives issues du Schéma Directeur Cyclable qui a été adopté le 06 décembre 2022.

Les réalisations 2023 faites par Vallée Sud Grand Paris sont les suivantes :

	2022 (total)	2023 (total)
Nombre de places sécurisées total en Parking vélos (gare)	210 (exploitation VSGP) 12 (exploitation communale)	558 (exploitation VSGP) 12 (exploitation communale)
Nombre de places libre total en Parking vélos (gare)	108 (exploitation VSGP)	242 (exploitation VSGP)
Nombre de places libres supplémentaires (hors gares)	730 ajoutés par VSGP	42 ajoutés par VSGP
Nombre de panneau M12	113 ajoutés par VSGP	129 ajoutés par VSGP

1.3. Les chiffres clés 2023 sur l'offre bus portée par Vallée Sud - Grand Paris

Depuis le 1er août 2022, Vallée Sud - Grand Paris est autorité organisatrice de proximité pour 13 puis 10 services réguliers locaux. Une procédure de mise en concurrence a permis de retenir un opérateur de transport.

L'objectif étant d'unifié le réseau de bus à l'échelle du territoire pour créer une identité de réseau dans le but de s'adapter aux évolutions urbaines, développer une offre de service au plus proche des usagers et permettre plus de flexibilité.

L'offre a donc évolué au 14 janvier 2023 avec la suppression de 3 lignes de bus (11,16 et 17), la modification de tracé et/ou horaires sur l'ensemble des lignes.

La mise en place d'un nouveau service de Transport à la demande (TàD) à également vu le jour sur la ligne 6.

Enfin, une nouvelle identité visuelle a été créée (nom, logo, site internet et le covering des 29 bus) permettant de tout unifier.

Au total, ce sont **155 952 voyageurs** qui ont voyagé sur tout le réseau en 2023.

Vallée Sud BUS		Fréquentation 2022	Km commerciaux 2022	Fréquentation 2023	Km commerciaux 2023
Par an	**Amibus**	14 876	85 644	2 500	95 622
	Montbus	22 663	42 530	4 259	49 848
	Clam'Express	19 040	31 341	15 373	29 800
	Clamibus	pas de données, lignes gratuites	63 193	7 508	96 204
	Le Petit Fontenaisien		28 654	5 441	44 430
	L'Hirondelle		26 970	8 371	51 973
	Ligne 3	4 419	25 639	17 600	77 607
	Ligne 6	5 347	18 457	6 956	45 090
	Ligne 7	1 211	7 718	9 566	56 004
	Ligne 14	18 581	56 796	74 729	188 054
	TàD Ligne 6	Pas d'offre en 2022		3 649	4 126

** Clam'Express est une ligne en Transport à la demande (TAD)*

*** La mise en service des équipements billettiques n'est intervenue que le lundi 29 août 2022.*

- **Aménagements vélo provisoire :**
  Les services de Vallée Sud – Grand Paris ont mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 des aménagements cyclables provisoires (aussi appelés « coronapistes ») sur 5 communes du Territoire : Bagneux, Bourg-la-Reine, Clamart, Sceaux et Fontenay-aux-Roses. Environ 17 km d'aménagement ont été réalisés sous la forme de pistes cyclable, de double-sens cyclables et de marquage au sol.



2 Les principales interventions du service Mobilités en 2023 :

2.1. Vélo

AMÉNAGEMENTS VÉLO :

En 2023, 2650 m d'aménagement cyclables supplémentaires ont été réalisés sous la forme de pistes cyclables, de bandes cyclables ou d'apaisement de circulation sur 5 communes du territoire.

- Deux pistes unidirectionnelles de 2m de large en résine claire ont été réalisées à Clamart sur l'avenue Jean-Baptiste Clément entre le croisement avec la rue de Châtillon et celui avec la rue du Plessis-Piquet (420m linéaires).
- Sur les deux premiers tronçons de la RD75 (Avenue Léon Blum et Avenue Charles de Gaulle) des bandes cyclables unidirectionnelles de 2m de large en résine claire ont été réalisées.
- Une piste cyclable unidirectionnelle d'1,5m en enrobé beige à contre-sens de la circulation a été réalisée à Montrouge, rue de la Vanne.
- A Sceaux, une bande cyclable bidirectionnelle provisoire a été réalisée sur l'avenue du Président Franklin Roosevelt entre la rue Houdan et l'avenue Claude Perrault.
- En 2023, les services de Vallée Sud – Grand Paris ont contribué à l'entretien des aménagements cyclables provisoires (aussi appelés « coronapistes ») sur 5 communes du Territoire : Bagneux, Bourg-la-Reine, Clamart, Sceaux et Fontenay-aux-Roses.
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement Cyclable de Vallée Sud – Grand Paris a été validé et envoyé à la région Ile-de-France. La formalisation de ce plan triennal (2023-2026) s'inscrit dans une logique de cohérence et d'intégration des politiques de mobilité des territoires franciliens. Dans ce cadre, les financements de la Région Ile-de-France constituent un soutient essentiel pour la mise en œuvre de tous les projets identifiés dans le Schéma Directeur Cyclable.
- Plusieurs études ont également été réalisées dans le cadre défini par le Schéma Directeur Cyclable : par exemple la RD77 entre l'Avenue Victor Hugo à Bagneux et le Boulevard Colbert à Sceaux, le Boulevard de Vanves RD72 entre la RD906 et la rue de Malakoff à Châtillon, l'avenue Galois à Bourg-la-Reine et la pérennisation de l'aménagement de l'avenue Franklin Roosevelt à Sceaux.

STATIONNEMENT :

En 2023, 21 arceaux libres ont été posés sur la ville de Clamart offrant ainsi 42 places supplémentaires de stationnement libre sur le Territoire.

Concernant le déploiement de parkings vélos Ile-de-France Mobilités sur les gares du Territoire, un travail d'échange et de concertation avec les communes a été entamé afin de constituer des dossiers de subvention auprès d'Île-de-France Mobilités (IDFM). IDFM finance 70% des travaux liés à l'installation des consignes et 100% des coûts d'exploitation. **En 2023, neuf consignes étaient en exploitation** : Clamart (40 places), Bourg-la-Reine (151 places), Fontenay-aux-Roses (20 places), Antony (58 places), Châtillon-Montrouge (56 places), Croix de Berny (76 places), Hôpital Béclère (20 places), Malakoff Etienne Dolet (52 places) et Malakoff Plateau de Vanves (77 places).



D'autres consignes étaient en études et travaux en 2023 pour une ouverture en 2024 : Les Baconnets Nord, Lucie Aubrac, Barbara et Fontenay-aux-Roses Nord. Un dossier de subvention a également été déposé en 2023 pour la station Parc des Sports dans la Ville du Plessis-Robinson.

❱ SERVICES :

Concernant le travail sur les services vélos en 2023, un bureau d'études a été mandaté pour réaliser une étude d'opportunité sur les services pertinents à déployer sur le Territoire. Cette étude prend fin en 2024. Durant l'année 2023, 129 panneaux M12 complémentaires ont été installés sur les communes de Châtenay-Malabry et sur Fontenay-aux-Roses. Ces panneaux permettent aux cyclistes de s'engager dans les intersections sans s'arrêter au feu, tout en respectant les priorités. Un déploiement est prévu en 2024 sur la Ville de Clamart.

2.2. Bus

Les services de Vallée Sud - Grand Paris ont mené un travail de concertation avec les Villes du Territoire dans l'optique de la mise en concurrence des lignes de bus financées par Vallée Sud – Grand Paris. Depuis août 2022, les lignes font l'objet de deux marchés distincts (cf. délibération du Bureau de Territoire du 10 décembre 2020) :

- Les lignes structurantes de bus et le tramway T10 (reliant Antony à Clamart) sont intégrées dans un marché porté par Île-de-France Mobilités (délégation de service publique).
- Les lignes de desserte locale sont gérées par Vallée Sud – Grand Paris dans le cadre d'un marché spécifique.

Depuis 2021, **un travail de coordination** a été mené afin de bien articuler les 2 marchés et d'assurer une continuité de service pour les usagers. Ce travail concerne également les Villes du Territoire pour caler précisément le contenu du futur marché (tracé des itinéraires et fréquences). **Le marché bus unifié** de Vallée Sud - Grand Paris a été rédigé, en tenant compte des besoins de chaque Ville, et publié en 2021.



Ce marché a été attribué à Transdev Vallée Sud en avril 2022 pour une période de 30 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois. En ont découlé l'ensemble des actions suivantes :

- **La construction du dépôt bus à Clamart**, aménagé de manière provisoire, pour assurer la bonne exploitation du réseau au 1er août 2022 ;
- **Le suivi de l'exploitation du réseau** (offre bus initiale) avec ce nouvel opérateur ;
- **La préparation de la nouvelle offre bus** pour janvier 2023, en étroite collaboration avec les communes ;
- **La création d'une nouvelle identité visuelle** pour le futur nouveau réseau (Vallée Sud Bus) : logo, site internet, marché de covering bus ;
- **La définition du dispositif Pass'Local sur 3 lignes historiquement gratuite**s. Elles seront soumises à la tarification francilienne d'Ile-de-France Mobilités avec le lancement du nouveau réseau début 2023.

2.3. Autres projets

Les services de Vallée Sud - Grand Paris ont également été mobilisés pour représenter le Territoire et les intérêts des communes dans des projets structurants :

- Le VIF (Réseau Vélo Ile-de-France anciennement nommé **le RER vélo**), porté par la Région Île-de-France, et qui projette d'assurer un maillage cyclable continu et performant à l'échelle de l'Île-de-France. Le Territoire de Vallée Sud est concerné par plusieurs itinéraires : itinéraire V2 (anciennement B4), V8 (anciennement B3) et V20 (anciennement GC)

- **Contrat de pôles des gares de la ligne 15 du Grand Paris Express**. Le Territoire s'assure de la cohérence des projets notamment par rapport aux lignes de bus exploitées (capacité des gares routières), apporte son expertise en termes de stationnement vélo (libre et sécurisé),

- **Restructuration des réseaux de bus** en lien avec les projets de transport collectif structurant (Métro 4, Tramway T10 et le métro 15). Le Territoire est force de proposition dans ces études pilotées par Île-de-France Mobilités et qui impactent de nombreux usagers des transports en commun.

2.4. Participation aux événements des communes

Le service mobilités de Vallée Sud - Grand Paris a également été mobilisé pour représenter le Territoire lors de différents évènements :

- **Le 13 mai lors du printemps des transitions à Sceaux ;**
- **Le 14 mai lors de la journée du développement durable au Plessis-Robinson ;**
- **Le 9 septembre lors du forum des associations ;**
- **Réunion publique de Sceaux en mars 2023 ;**
- **Opération Bus pour l'emploi Transdev en partenariat avec Vallée Sud Emploi ;**
- **Présence terrain au Lycée Jacques Monod à Clamart le 22 septembre 2023 ;**
- **Forum des associations des villes en septembre.**





COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

L'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris exerce la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » depuis sa création.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée via le recours à des prestations de services et à la régie directe.

S'AGISSANT DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, CETTE COMPÉTENCE A ÉTÉ DÉLÉGUÉE :

- **au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM)** concernant les communes de Bagneux, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Montrouge,
- **au Syndicat intercommunal Massy-Antony pour le chauffage urbain (SIMACUR)** pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Sceaux.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Vallée Sud - Grand Paris s'inscrit dans une logique visant à réduire l'impact environnemental. Le Territoire conduit notamment une politique de réduction du tonnage de déchets collectés et a pour objectif de limiter le tonnage de déchets incinérés. Vallée Sud - Grand Paris a déployé une politique de tri des déchets reposant sur un élargissement progressif des consignes de tri. Le Territoire est engagé dans une démarche de réduction des déchets et de tri à la source depuis plusieurs années.

CET ENGAGEMENT SE TRADUIT EN PARTICULIER PAR LA MISE EN ŒUVRE DE PLUSIEURS ACTIONS ET SERVICES DONT :

- Le maintien des opérations de formation et de distribution de matériel de compostage via des tutoriels et livraisons sans contact à domicile ;
- L'accompagnement des conseils syndicaux et bailleurs qui le souhaitent dans la mise en place de la gestion de proximité (compostage en pied d'immeuble) : diagnostic, fourniture du matériel et suivi pendant 8 à 12 mois pour assurer la pérennité du site e compostage
- Le déploiement de la collecte des encombrants à la demande pour Antony, Clamart en janvier 2023 puis Bourg-La-Reine et Châtillon en septembre 2023, après des expérimentations concluantes sur les villes de Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et le Plessis-Robinson. Les usagers peuvent prendre rendez-vous pour déposer les mobiliers et équipements d'ameublement, les déchets de bricolage, les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques et les déchets toxiques ;
- Une nouvelle phase d'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires sur un quartier d'Antony, le quartier de la coulée verte après celle réalisée au Plessis-Robinson ainsi que l'extension du périmètre de collecte de ces déchets pour la restauration scolaire à l'échelle du Territoire ;
- La facilitation des démarches en ligne concernant la gestion des déchets ;
- L'amélioration de l'accès à la déchèterie Territoriale à Verrières-le-Buisson pour permettre davantage le tri des déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire de proximité ;
- Le maintien du défi zéro déchet pour tous.

Chiffres clés 2023

TONNAGES COLLECTÉS EN 2023

- **90 734 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (224.57 kg/an/hab.),
- **17 396 tonnes d'emballages et papiers**, hors verre (43.06 kg/an/hab.),
- **7 834 tonnes d'emballages en verre** (19.38 kg/an/hab.),
- **7 190 tonnes de déchets végétaux** (17.80 kg/an/hab.),,
- **750 tonnes de déchets alimentaires**,

PATRIMOINE

- **56 bennes** dont 46 roulants au gaz naturel,
- **1 134 Points d'Apports Volontaires**
- **1 déchetterie implantée à Verrières-le-Buisson.**
- **1 déchetterie territoriale** implantée à Verrières-le-Buisson.

Opération Défi Zéro déchet



La fin de la saison 5 du Défi Zéro Déchet de Vallée Sud – Grand Paris a été célébrée le 5 juillet 2023. 184 foyers se sont inscrits à cette opération Défi Zéro Déchet 2022-2023.

Le Territoire accompagne pendant 7 mois les foyers en leur proposant des ateliers sur différentes thématiques (cuisine, faire soi-même, couture, théorique et partage) permettant à chacun de tester et conserver des écogestes.

La mobilisation des 39 foyers ayant pesé leurs déchets a ainsi permis de démontrer la réduction de la quantité de déchets produits. En effet, on estime à 8,7 tonnes de déchets (ordures ménagères – OM et emballages et papiers – EMB) évitées sur la durée du Défi. Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'objectif est de réduire la quantité de déchets par habitant pour atteindre à minima -25% en 2030 et -45% par habitant à l'horizon 2050 (par rapport à l'année de référence 2017). Les participants du Défi Zéro Déchet remplissent déjà cet objectif de réduction pour les OM et EMB (-56%).

La saison 6 du Défi a été lancée plus tôt que les années précédentes, en octobre 2023 avec une nouveauté : la création de groupe de participants par secteur géographique ayant pour objectifs de mieux se connaitre entre participants, de favoriser le partage d'astuces locales, de faire du covoiturage pour se rendre aux ateliers et de s'investir davantage en menant un projet commun (se voir en dehors du Défi, créer une objethèque, visiter des ressourceries...).



EAU ET ASSAINISSEMENT

Au quotidien, les eaux usées (environ 30 millions de m3) sont acheminées vers les stations de traitement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui en assure la dépollution.

Les eaux pluviales sont collectées et transportées afin d'être restituées au milieu naturel, la Bièvre et la Seine, après régulation et prétraitement si nécessaire. Le réseau d'assainissement collectif géré par Vallée Sud-Grand Paris couvre 522 km, et comprend environ 43 000 branchements.

L'entretien du réseau consiste à réaliser des campagnes de dératisation, de curages, et de travaux d'urgence et à vérifier la conformité des raccordements. Depuis début mars 2022, cet entretien est géré via un marché de prestation de services pour l'ensemble du Territoire dont le prestataire est VEOLIA.

Le Territoire effectue en parallèle d'importants travaux de réhabilitation.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

En complément des travaux permettant d'augmenter les capacités de stockage et de rétention des eaux pluviales, Vallée Sud - Grand Paris est engagé dans une politique active d'entretien et de rénovation des réseaux d'assainissement de son domaine public. Cette action permet de lutter efficacement contre les inondations et de préserver le milieu naturel.

Chiffres clés 2022

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2022

Désignation (linéaire en km)	2022
Linéaire de réseau eaux pluviales	171,385
Linéaire de réseau eaux usées	175,823
Linéaire total de réseau séparatif	**347,208**
Linéaire de réseau unitaire	**174,563**
Linéaire de refoulement	**0,22**
Linéaire total de réseau du territoire	**521,991**

OUVRAGES ANNEXES AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2022

Type d'ouvrages	2022
Regards réseau	17331
Avaloirs et grilles	6751
Vanne	11
Dégrilleurs	3
Dessableurs	9
Débourbeur/déshuileur	21
Déversoirs d'orage	11
Séparateur d'hydrocarbures	26
Régulateurs de débit	15
Total	**24 178**

Postes de relèvement

En 2022, on dénombre 16 postes de relèvement sur le territoire :

- **11 postes de relèvement des eaux usées ;**
- **5 postes de relèvement des eaux pluviales.**

Ces ouvrages ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. Ces postes sont équipés de pompes dont le fonctionnement et la consommation en énergie sont contrôlés par le délégataire.

Bassins de rétention

En 2022, le territoire compte 28 bassins de rétention d'eaux pluviales :

- **14 bassins** situés sur les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux ;
- **14 bassins** situés sur les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Châtillon.

Temps forts 2022

POURSUITE DU MARCHÉ D'ASSISTANCE À LA MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) est un document d'orientations, qui devra permettre de définir une politique générale à court, moyen et long terme en matière d'assainissement pour les eaux usées et pluviales adaptée au contexte du Territoire. Il permet de faire un bilan général de la situation actuelle et future. Il s'agit d'un outil de gestion technique et économique du système d'assainissement. Il devrait être finalisé fin 2024.

POURSUITE DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE POSE D'ÉQUIPEMENT DE MESURE SEMI PERMANENTS SUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EXPLOITATION DES MESURES

Cette autosurveillance va permettre de comprendre comment nos réseaux se comportent en cas de pluie. Selon les résultats obtenus, des travaux pourront être définis pour résoudre les dysfonctionnements constatés. A la fin du marché, le prestataire dépose les instruments de mesure.

Cette mission vient en complément du marché d'assistance à la mise en place du schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

CONVENTION DE MANDAT - CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS DANS LEUR MISE EN CONFORMITÉ DE LEURS INSTALLATIONS INTÉRIEURES.

Pour mémoire, dans le cadre de son 11e programme (2019-2024), l'Agence Eau Seine Normandie a mis en place un dispositif d'aides pour les propriétaires qui mettent en conformités leurs installations d'assainissement.

La mise en place d'une telle démarche contribue à améliorer le service rendu auprès des usagers. Cela permet également de se conformer au règlement d'assainissement du Territoire dans le but de protéger l'environnement, d'éliminer progressivement les sources de pollution présentant un risque sanitaire ou environnemental et répondre aux attentes préfectorales.

Le montant de l'aide est plafonné à 4 200 €. Après échange avec l'AESN, il s'avère que la mutualisation n'est pas possible. En effet si un riverain effectue des travails inférieurs à 4200 €, le reliquat ne pourra pas être versé à un autre riverain dont les travaux seraient supérieurs à 4200 €.

OBJECTIF BAIGNADE EN SEINE – JO 2024

En 2024, les Jeux Olympiques se dérouleront à Paris, des épreuves doivent se dérouler sur la Seine.

Depuis plusieurs mois, les acteurs institutionnels (Ville de Paris, Etat, Collectivités locales) sont entrés dans une forte dynamique pour améliorer la qualité de l'eau en supprimant les rejets polluants. Une partie du Territoire est concernée, il s'agit du bassin de la Bièvre.

Le territoire a donc lancé des campagnes d'enquêtes de conformité afin d'identifier les mauvais branchements et d'inciter les riverains à se mettre en conformité en les accompagnant dans leurs démarches en leur indiquant qu'ils peuvent bénéficier des subventions de l'AESN.

CAMPAGNE DE CURAGE

Curage préventif des réseaux	
Réseaux d'eaux pluviales	**853 mètres linéaires**
Réseaux eaux usées	**10742 mètres linéaires**
Réseaux unitaires	**5885 mètres linéaires**
Nombre de grilles et bouches avaloirs curés	**6658**

Au total de **17480 mètres linéaires de réseaux d'assainissement** et **6658 grilles et bouches avaloirs** ont été curés sur l'ensemble du territoire Vallée Sud - Grand Paris.

BILAN DU CURAGE PRÉVENTIF RÉALISÉ

Campagne de curage des réseaux préventif réalisé en 2020	VSGP
Linéaire de réseau d'eaux usées curé (ml)	**10742**
Linéaire de réseau d'eaux pluviales curé (ml)	**853**
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	**5885**
Linéaire total de réseau curé (ml)	**17480**
Nombre d'avaloirs curés	**6658**

Concernant l'entretien des avaloirs, deux campagnes de curage ont été programmées :

- De mai à juin pour la campagne d'été : curage de 30% des avaloirs sur le territoire afin de prévenir les engorgements qui pourraient survenir lors des orages d'été,
- De novembre à décembre pour la campagne d'hiver : curage de l'ensemble des avaloirs afin de les désobstruer après la chute des feuilles en automne.

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Chaque année deux campagnes de dératisation sont réalisées sur le territoire :

- De mars à avril pour la campagne de printemps,
- D'octobre à novembre pour la campagne d'automne.

Le choix des réseaux à dératiser s'appuie sur la capitalisation des observations de présence de rats sur le territoire (par nos équipes et par les riverains) dans son Système d'Information Géographique (SIG) :

- Le recueil d'informations terrain recensées lors de la visite annuelle des réseaux d'assainissement : zones où la présence de rats a été détectée,
- Les interventions de dératisation à la suite des réclamations des riverains et des communes,
- Le suivi de la consommation des appâts.

Cette méthodologie permet d'identifier les zones stratégiques sur lesquelles seront concentrées les actions de dératisation.

Les campagnes de dératisation sur le périmètre du Territoire ont été réalisées par VEOLIA soit au total **2500 regards** sur **721 voies**.

CAMPAGNE DE MISE EN CONFORMITÉ

Les enquêtes de conformité permettent de vérifier le bon raccordement des installations en domaine privé sur le réseau d'assainissement public, conformément au règlement du Territoire en vigueur.

Ils mettent en évidence des non-conformités telles que :

- L'inversion de branchement : les rejets d'eaux usées dans les collecteurs d'eaux pluviales,
- L'absence de regard de branchement.

Les diagnostics sont réalisés par VEOLIA qui établit ensuite le rapport de contrôle. Les résultats sont fournis à la collectivité et au riverain qui a la charge de réaliser les travaux de mise en conformité.

En 2022, **383 enquêtes de conformité** (contractuelles hors ventes) ont été réalisées,

MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE COLLECTE

La DRIEE est chargée d'évaluer la conformité du système d'assainissement de la zone agglomérée parisienne. Afin de se mettre en conformité, le Territoire poursuit les actions menées depuis 2017 :

- Le manuel d'auto-surveillance du Territoire,
- La mise à jour du référentiel SANDRE (données et référentiels sur l'eau pour le Service d'Information sur l'eau du Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau),
- La liste des déversoirs d'orage connus sur le territoire,
- 8 déversoirs d'orage sont instrumentés,
- La mise à jour des ouvrages de déversement,
- L'établissement du bilan de fonctionnement.

LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

Vallée Sud - Grand Paris intervient régulièrement sur ses réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales afin de réaliser des travaux visant à mieux protéger les quartiers des inondations et lutter contre la pollution, notamment du milieu naturel.

Trois grandes catégories de travaux peuvent être distinguées :

- Les travaux de « réhabilitation » par l'intérieur de la canalisation dégradée, sans ouverture de tranchées,
- Les travaux de reconstruction des canalisations très dégradées nécessitant l'ouverture de tranchées,
- La création de nouveaux réseaux nécessitant également des ouvertures de tranchées et motivées principalement par la mise en place d'un réseau séparatif.

BILAN DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT RÉALISÉS 2022 PAR LE SERVICE MOA ASSAINISSEMENT

Commune	Adresse	Montant total travaux € TTC
Antony	Rue Mirabeau (RER Fontaine Michalon - av Jean Monnet)	**14 094 600,00 €**
Bagneux	Colline des Mathurins phase 1.2	
Bagneux	Rue Etienne Dolet	
Bourg-la-Reine	Rue Auboin	
Clamart	Rue Ferdinand Buisson	
Clamart	Rue Pierre Bogaert	
Fontenay-aux-Roses	Rue Gambetta	
Le Plessis-Robinson	Rue du Bois des Vallées	
Le Plessis-Robinson	Rue de la Mare aux Renards	
Le Plessis-Robinson	Avenue Newton	
Le Plessis-Robinson	Avenue Descartes	
Malakoff	Rue Victor Hugo	
Sceaux	Rue du Docteur Berger (Houdan - Imbergères)	
Sceaux	Rue de Bagneux	
Sceaux	Rue du Four	

BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 5000€) RÉALISÉS EN 2022 PAR LE SERVICE ESPACE PUBLIC

Commune	Adresse	Type de travaux	Montant des travaux en € TTC
ANTONY	DIVERSES RUES	REMPLACEMENT TAMPONS	**258 447,20 €**
ANTONY	RUE ROGER SALENGRO	REFECTION ASSAINISSEMENT	
BOURG LA REINE	RUE HOFFMAN	AFFAISSEMENT	
CHATENAY MALABRY	GRANDE VOIE DES VIGNES	REMPLACEMENT TAMPONS	
CHATENAY MALABRY	AVENUE DU BOIS	REFECTION ASSAINISSEMENT	
CHATENAY MALABRY	DIVERSES RUES	REMPLACEMENT TAMPONS	
CLAMART	DIVERSES RUES	REMPLACEMENT TAMPONS	
CLAMART	BOULV MOULIN DE LA TOUR	REMPLACEMENT TAMPONS	
CLAMART	RUE PLESSIS PIQUET	REMPLACEMENT TAMPONS	
CLAMART	11 RUE CHAMPS FAUCILLON	REPRISE BRANCHEMENT	
CLAMART	RUE PAUL PADE	REFECTION ASSAINISSEMENT	
CLAMART	AV V.HUGO	REMPLACEMENT GRILLE	
CLAMART	RUE DE PLAISANCE	REPRISE COLLECTEUR	
CLAMART	AV MARGUERITE RENAUDIN	AFFAISSEMENT	
FONTENAY AUX ROSES	RUE DES FAUVETTES	AFFAISSEMENT	
FONTENAY AUX ROSES	RUE JEAN LAVAUD	AFFAISSEMENT	



EAU POTABLE

Vallée Sud - Grand Paris est compétent pour préserver la sécurité, la continuité et la qualité du service public de l'eau sur tout le territoire.

L'établissement public territorial a délégué cette compétence au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui assure la production et la distribution d'eau potable pour 135 communes, soit 4,1 millions de consommateurs, et délibère chaque année pour approuver le rapport d'activité du SEDIF.

Vallée Sud - Grand Paris compte 11 délégués titulaires sur 135 délégués titulaires et autant de suppléants qui siègent au comité du SEDIF, dont plusieurs sont membres des commissions thématiques communication, tarification, suivi du délégataire et contrôle financier.

Chiffres clés 2022

19 883 577 m3 ont été consommés sur le Territoire pour 42 654 abonnés

DÉCOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU :

Prix du service de l'eau en €/m3	2022
Production et la distribution d'eau potable	1,4710
Collecte et traitement des eaux usées	2,3366
Taxes et redevances des organismes publics	0,9704

Il s'agit de valeurs moyennes sur le Territoire.

Sur le Territoire, il y a eu **175 interruptions de service non-programmées** et **57 réclamations écrites.**

SÉCURITE INCENDIE

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence “sécurité incendie” est assurée par le Territoire Vallée Sud - Grand Paris sur l’ensemble des 11 communes qui le constitue. L’exercice de cette compétence consiste à assurer la maintenance préventive et curative et le renouvellement des poteaux et bouches incendie, la création ou le renforcement des réseaux de distribution d’eau alimentant ces équipements, les contributions financières à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

Pour Vallée Sud - Grand Paris, l’enjeu de cette politique publique consiste à garantir la fonctionnalité de l’ensemble des hydrants et de lutter contre les nouvelles pratiques d’ouverture sauvage des bouches à incendie durant les périodes de canicule.

Chiffres clés 2022

AU 31 DÉCEMBRE 2022, LE TERRITOIRE GÉRAIT 2085 APPAREILS RÉPARTIS COMME SUIT :

- **272** poteaux incendie,
- **1813** bouches incendie
- **166** appareils sont équipés de kit sécure.



ÉCLAIRAGE PUBLIC ET VOIRIE

Le Territoire Vallée Sud - Grand Paris dispose de la compétence éclairage public et signalisation tricolore lumineuse de cinq communes (Bagneux, Châtenay-Malabry, Clamart, Fontenay aux Roses et Malakoff).

Chiffres clés

Ville	Nombre de luminaires
BAGNEUX	2 626
CLAMART	5 292
Chatenay-Malabry	2796
Fontenay aux Roses	1 912
Malakoff	2 227
Total	**14 853**

Temps forts 2022

Le Territoire a poursuivi son programme de rénovation soutenu qui concerne le remplacement des luminaires d'éclairage public sur environ 1/3 de son parc.

Ces travaux concernent la réalisation d'une campagne de rénovation des sources lumineuses dont l'objectif est d'une part l'abaissement de la puissance installée et d'autre part la mise à niveau du patrimoine d'éclairage. Ces travaux ont débutés en 2022.

Les projets à l'échelle du Territoire

Maintenance préventive

Des tournées nocturnes sont programmées sur l'ensemble du périmètre tous les 15 jours entre janvier et avril et entre novembre et décembre, et tous les mois entre mai et octobre. Ces prestations sont réalisées par les sociétés Citeos et Bouygues. Ces tournées permettent aux prestataires de détecter les points lumineux qui ne fonctionnent pas et de pouvoir réparer ces dysfonctionnements.

Illuminations de fin d'année

Chaque fin d'année, Vallée Sud - Grand Paris organise la pose et la dépose des décorations de fin d'année.
La pose est effectuée entre fin octobre et fin novembre. Il est impératif que l'ensemble des illuminations soit posé pour le dernier week-end de novembre. La dépose est réalisée entre mi-janvier et fin février. Les illuminations sont fournies par les communes, les prestataires de Vallée Sud - Grand Paris se chargent uniquement de la vérification, de la pose et de la dépose.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉALISÉS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN 2022

Commune	Rue	Montant total travaux € TTC
FONTENAY AUX ROSES	Rue Maurice Philippot	**818 286,00 €**
CLAMART	Rue Ferdinand Buisson	
CLAMART	Rue Pierre Bogaert	
CHATENAY MALABRY	Rue Hélène Roederer	
CHATENAY MALABRY	Rue Rolland Gosselin	
MALAKOFF	Rue Etienne Dolet	
BAGNEUX	Colline des Mathurins phase 1	
BAGNEUX	Rue Etienne Dolet	

VOIRIE
Vallée Sud
Grand Paris

VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

LA VOIRIE

La compétence voirie est exercée sur 3 communes : Châtenay-Malabry, Clamart et Fontenay-aux-Roses



Rue Maurice Philippot - FONTENAY-AUX-ROSES

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉALISÉS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN 2022 :

Commune	Rue	Montant total travaux € TTC
FONTENAY-AUX-ROSES	Rue Gambetta	**6 814 941,00 €**
FONTENAY-AUX-ROSES	Rue Maurice Philippot	
CLAMART	Vieux chemin de Fleury	
CLAMART	Rue Ferdinand Buisson	
CLAMART	Rue Louis Georges	
CLAMART	Rue Pierre Bogaert	
BOURG-LA-REINE	Avenue du Château	
CHÂTENAY-MALABRY	Avenue du Lieutenant Colin	
CHÂTENAY-MALABRY	Rue Hélène Roederer	
CHÂTENAY-MALABRY	Rue Rolland Gosselin	

Les travaux d'entretien de voirie réalisés par le service Espace Public en 2022 sur les communes de Châtenay-Malabry, Clamart et Fontenay-aux-roses, se sont élevées à **1 706 336,46 €**



LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI

Le service Patrimoine Bâti assure la maintenance technique, les petits travaux et grosses réparations, des travaux d'amélioration énergétiques et de sécurisation des sites ainsi que la tenue des commissions de sécurité pour 36 équipements représentant 103 786 m2 de surface au sol et un ensemble stade d'athlétisme / terrains de sport de 35 000m2.

Par rapport à 2022, le périmètre d'intervention du service Patrimoine Bâti a connu les évolutions suivantes :

- **Transfert** de VALLEE SUD – GRAND PARIS à la commune de Châtillon des théâtre et cinéma de Châtillon, à compter du 1er novembre 2023.

LES ÉQUIPEMENTS SE RÉPARTISSENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

- **L'immeuble Fahrenheit** : 10 étages de 1000 m2 sur rez de chaussée, 2 niveaux de parking et un restaurant inter-entreprises de 830 m2,
- **La maison des entrepreneurs** de Fontenay-aux-Roses,
- **7 piscines** totalisant 18 bassins, soit 3 643 m2 de surface aquatique représentant 8 693 m3 d'eau,
- **2 cinémas** (cinéma de Châtillon inclus),
- **5 médiathèques** + 2 annexes répartis sur 10 107 m2,
- **8 conservatoires** + 1 annexe répartis sur 27 926 m2,
- **9 théâtres** dont 2 avec une salle de cinéma et 1 espace cirque pour 4 930 places assises (théâtre de Châtillon inclus).
- **1 ensemble stade d'athlétisme / terrains de sport** de 35 000m2.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS CUMULENT UN TOTAL DE 20 SALLES DE SPECTACLE (THÉÂTRE, CINÉMA ET CONSERVATOIRE) POUR 6 435 PLACES DONT :

- **7 Auditoriums,**
- **10 Salles de théâtres** (théâtre de Châtillon inclus),
- **4 salles de cinéma** (cinéma de Châtillon inclus).

Les bâtiments sont essentiellement chauffés avec des chaufferies gaz. Trois sites sont chauffés en tout électrique (le conservatoire de Châtillon, la Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux, ainsi que le cinéma de Châtillon).
Cinq sites sont raccordés à des réseaux de chauffage urbain : la piscine Lionel Terray et le centre aquatique Pajeaud à Antony avec ENORIS ; la piscine et le théâtre Victor Hugo à Bagneux, ainsi que le théâtre de Châtillon, avec BAGEOPS (Géothermie).
Enfin, la piscine de Clamart dispose d'une chaufferie bois.
D'autre part, 7 sites sur les 36 présentent des toitures végétalisées et 2 piscines disposent de panneaux photovoltaïques.
Le service Patrimoine intervient sur environ 18 domaines techniques en matière de maintenance préventive, nécessitant la planification de 49 à 56 interventions par an et par équipement, soit au **minimum 1 400 interventions préventives pour l'ensemble des équipements.**
De plus, le service du Patrimoine bâti suit les commissions de sécurité et gère les interventions en maintenance curative des établissements.





Nos Objectifs

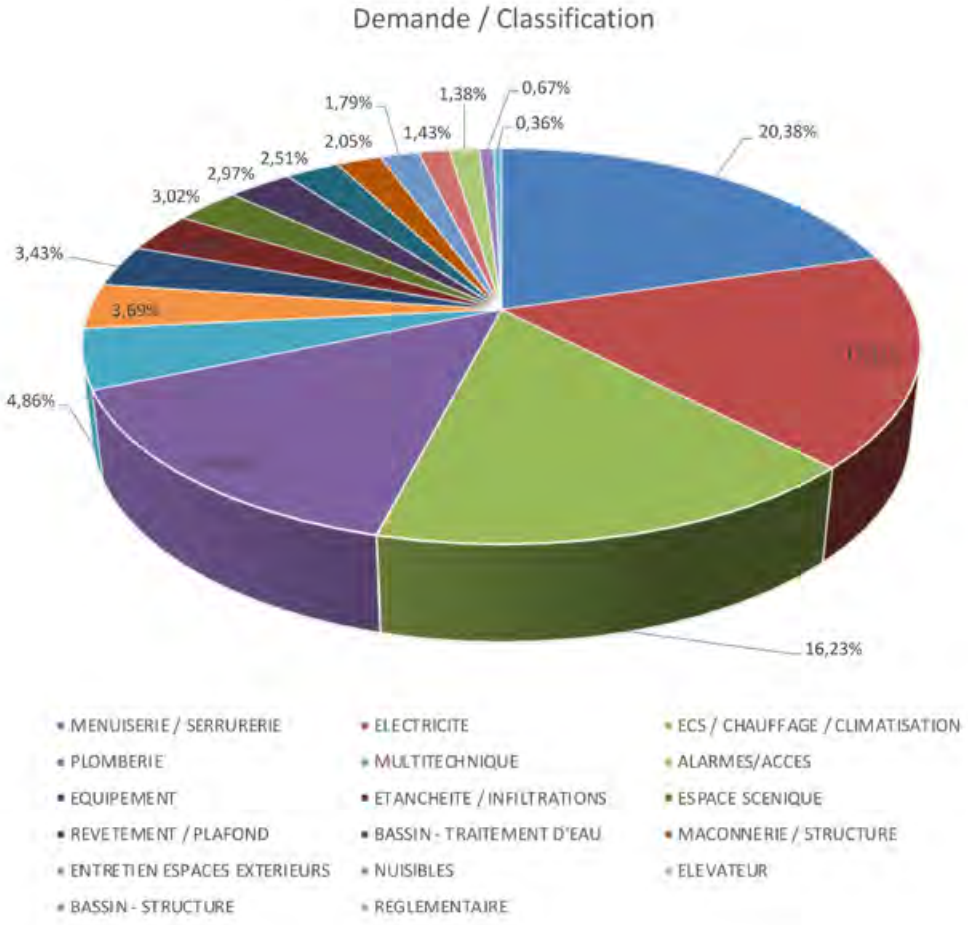
1. Approfondir la connaissance du Patrimoine pour améliorer son entretien : Pour donner suite à l'audit de Patrimoine réalisé en 2017 qui a permis d'identifier les actions prioritaires sur les domaines techniques : l'amélioration de la connaissance des contrats et consommations des fluides par bâtiment.
2. Obtenir la certification Qualivilles sur l'ensemble des équipements ouverts au public, y compris le siège VSGP.
3. Apporter des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes pour accueillir le public dans les établissements.
4. Engager les travaux nécessaires à la sécurité des Etablissements recevant du public visant à se conformer aux prescriptions des précédentes commissions de sécurité.
5. Engager des travaux de rénovation et d'embellissement des locaux, et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
6. Refonder les marchés de maintenance en vue d'obtenir des économies d'échelle et d'en améliorer l'efficacité.
7. Améliorer l'efficacité énergétique des équipements et installations techniques dans l'objectif de diminuer les consommations de gaz, d'électricité et d'eau pour les piscines.

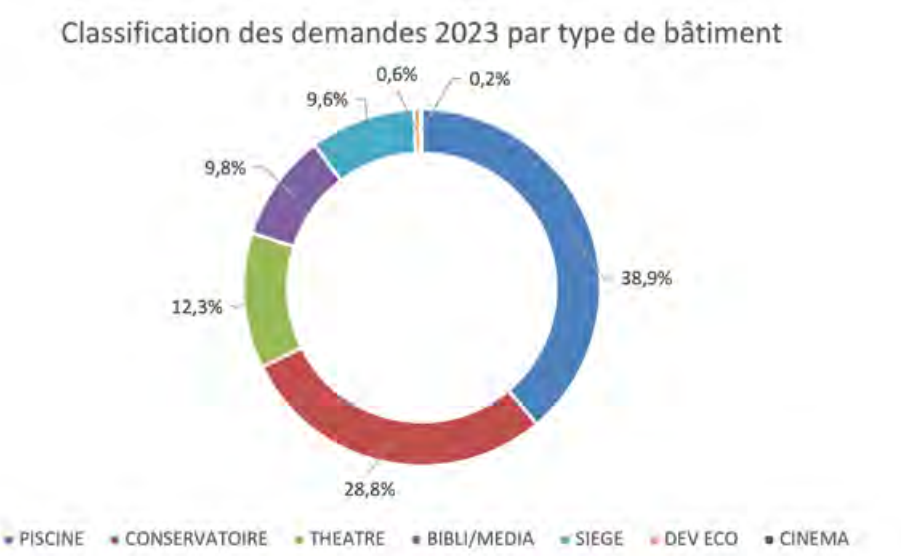
Chiffres clés 2023

Près de 1900 demandes d'interventions en réparations provenant des équipements ont été traitées.

Les demandes d'interventions en 2023 concernaient en majorité les domaines techniques suivants : les menuiseries / serrureries (20,4%), l'électricité (17,4%), les installations de chauffage / ventilation / climatisation (16,2%) et la plomberie (14,6%).

Les catégories de bâtiments qui ont effectué le plus de demandes sont les piscines (41,6%), les conservatoires (24,5%) et les médiathèques (14%).





Le service a passé **1 615 commandes** à ses prestataires, **soit une diminution de 8,4% par rapport à 2022.**

Le service Patrimoine Bâti a préparé et participé à **9 commissions de sécurité ayant toutes fait l'objet d'un avis favorable de poursuite d'exploitation.**

Elles concernaient les équipements suivants :

- Antony : le centre aquatique Pajeaud,
- Bourg La Reine : le conservatoire,
- Clamart : le conservatoire et la médiathèque François Mitterrand,
- Fontenay-aux-Roses : la maison de la musique et de la danse, la piscine et la médiathèque,
- Montrouge : l'Aquapol,
- Sceaux : le Théâtre Les Gémeaux.

AMÉLIORATION DE L'OUTIL GMAO ACQUITY

Le service Patrimoine utilise le logiciel de GMAO ACQUITY qui lui permet notamment de :

- Référencer les équipements, les marchés, les prestataires,
- De créer les ordres de service des prestataires,
- D'effectuer des demandes d'intervention (réparation) sur les sites, que ces dernières soient émises par les référents des équipements ou par les gestionnaires du patrimoine.

Dans l'objectif de fluidifier la communication entre les différents intervenants, et d'assurer une meilleure traçabilité des actions, des améliorations ont été apportées au logiciel afin de :

- Permettre un suivi de l'état des demandes par les équipements demandeurs (date de visite pour constat des travaux à réaliser, date d'intervention pour exécution des prestations),
- Effectuer des relances automatiques auprès des prestataires en cas de dépassement des délais contractuels, et permettre ainsi de déterminer les pénalités applicables,
- Lier directement les ordres de service aux demandes d'intervention,
- Assurer une transmission directe des ordres de service aux prestataires, par le biais du logiciel ACQUITY, et ainsi assurer une traçabilité des envois et des accusés de réception,
- Clôture de la demande par les prestataires, sur fourniture d'un justificatif, et ainsi permettre la facturation et sa validation par le service Patrimoine.

RELANCE DES MARCHÉS DE MAINTENANCE

Le service Patrimoine a poursuivi ses efforts de relance et de renégociation des marchés existants.

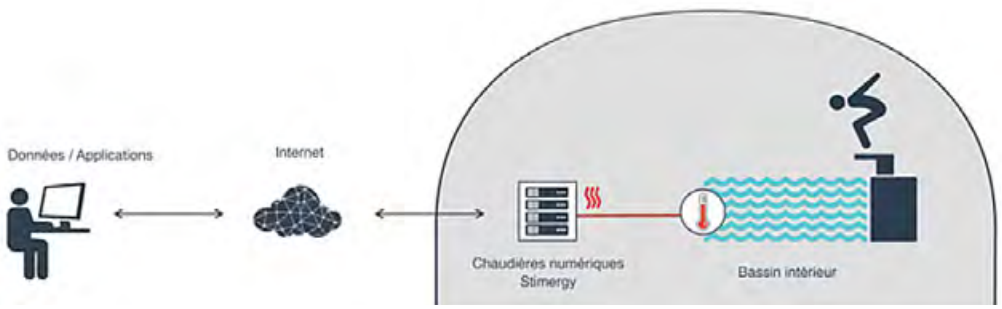
En 2023, les accords-cadres notifiés concernaient :

- L'accord-cadre d'entretien courant et de propreté des espaces verts, comportant des prestations forfaitaires et à bons de commande,
- L'accord-cadre de remise à niveau et d'entretien des toitures végétalisées, comportant des prestations forfaitaires et à bons de commande,
- L'accord-cadre de maintenance des ascenseurs, ascenseurs de charge et EPMR, comportant des prestations forfaitaires et à bons de commande,
- L'accord-cadre de prestations de maintenance des installations de sûreté, comportant des prestations forfaitaires et à bons de commande,
- L'accord-cadre à bons de commande de travaux tous corps d'état - Lot n° 04 – Travaux de Peintures / Revêtements de sol.

CONSULTATION POUR UN ACCORD-CADRE POUR UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE DE DATA CENTERS ET LA VALORISATION DE LA CHALEUR FATALE POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET LE CHAUFFAGE DES BASSINS DE 2 PISCINES DU TERRITOIRE

Un Data-Center, ou centre de données, est une installation utilisée pour héberger des systèmes informatiques et des composants associés, tels que des systèmes de télécommunications et de stockage. Ces centres sont essentiels au fonctionnement des services numériques, des sites web aux applications de gestion des données d'entreprise. Cependant, ils consomment une quantité significative d'énergie, principalement pour alimenter les serveurs et les systèmes de refroidissement. Intégrer des Data-Centers dans une stratégie énergétique peut donc offrir des opportunités uniques pour améliorer l'efficacité énergétique.

En effet, les Data-Centers génèrent une grande quantité de chaleur résiduelle, qui peut être récupérée et réutilisée pour des besoins de chauffage, réduisant ainsi la dépendance aux sources d'énergie traditionnelles et diminuant l'empreinte carbone. Cette approche innovante s'inscrit parfaitement dans les objectifs de transition énergétique et de développement durable.



La consultation lancée en 2023 vise à sélectionner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner Vallée Sud – Grand Paris

Cette AMO aura pour mission première d'identifier les équipements potentiellement éligibles à la valorisation de chaleur fatale via des Data-Centers. De plus, elle participera activement à l'élaboration d'un système de production calorifique auxiliaire pour des projets spécifiques, tels que celui de la piscine du Plessis-Robinson.

Au-delà de l'aspect purement technique, ce groupement apportera les compétences juridiques d'un cabinet d'avocats, ainsi qu'une approche éclairée pour un montage économique pérenne, grâce à l'expertise d'un économiste intégré au groupement.

Cette initiative permettra non seulement d'optimiser l'efficacité énergétique des installations de VSGP, mais également de soutenir nos ambitions en matière de développement durable et de transition énergétique.

ELABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS ENERGIE 2021-2030 ET D'UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du décret Tertiaire et pour répondre aux exigences de réduction de consommations d'énergie finale (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050), un plan d'actions Energie Immobilier pour la période 2021-2030 est adopté sur l'ensemble du patrimoine bâti de VSGP. Ce plan d'actions regroupe toutes les préconisations de travaux d'amélioration énergétique et les différents scénarios pour atteindre les objectifs du décret :

- Remplacement des éclairages par des LED sur tous les bâtiments,
- Travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du marché de maintenance CVC,
- Lancement d'une étude de faisabilité d'installations photovoltaïques sur 17 bâtiments.

En parallèle et dans un contexte de crise énergétique, le plan de sobriété énergétique mis en œuvre en septembre 2022 afin de limiter l'impact de cette crise, d'agir et de participer à l'effort collectif de réduction de la consommation énergétique et du maintien de l'équilibre du réseau énergétique national, a été poursuivi sur l'année 2023. Les actions maintenues dans cet objectif sont :

- L'abaissement des consignes de température de l'air et de l'eau des piscines,
- L'abaissement des consignes de températures dans les équipements non aquatiques,
- Le décalage du début et de la fin de la période de chauffe.

Ces actions ont permis de réduire de 6% la consommation d'énergie finale du patrimoine bâti.

Cette dynamique de sobriété devra se poursuivre dans les années à venir afin de contribuer aux objectifs nationaux de réduction de la consommation énergétique et notamment des énergies fossiles.

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'AQUAPOL

Les travaux d'amélioration énergétique de l'Aquapol se sont achevés : ils comprennent notamment le remplacement des équipements de la chaufferie, des CTA de la Halle Bassins et des vestiaires, de l'armoire électrique de traitement d'eau, le changement des luminaires énergivores par des éclairages led...

Ces travaux visent une réduction des consommations énergétiques de l'Aquapol de 40%.



Nouvelle CTA de la Halle Bassins

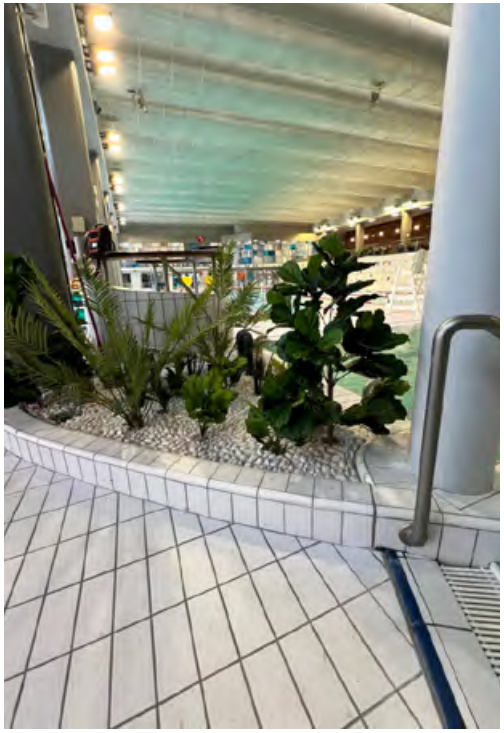


Nouvelle chaufferie

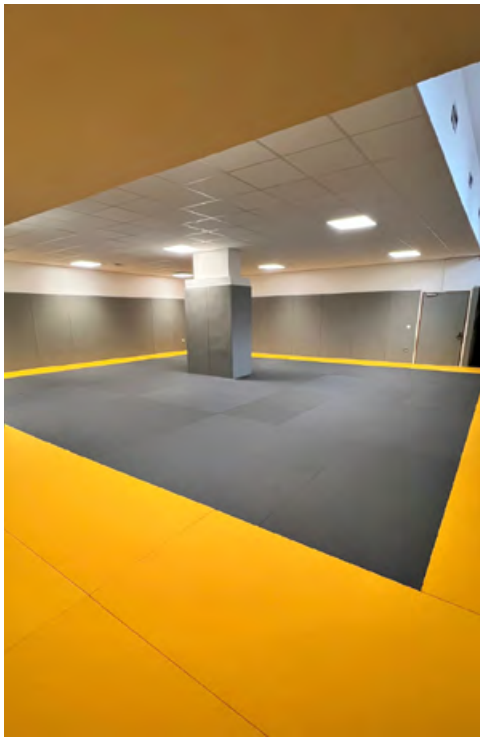
Les travaux d'amélioration des performances énergétiques ont été réalisés pour un budget de 1 271 000 € TTC en ce qui concerne les installations CVC et de 88 000 € TTC en ce qui concernent le remplacement des éclairages énergivores. Une subvention du département des Hauts de Seine (DSIL) a été obtenue pour un montant de 1 000 000 €.

Conjointement aux travaux d'amélioration des performances énergétiques, les travaux suivants ont été menés pendant la fermeture au public de l'équipement :

- le remplacement des deux ascenseurs (195 600 € TTC),
- la reprise de l'étanchéité et du carrelage au niveau des plages et du bassin sportif dans le cadre d'un sinistre déclaré en dommage-ouvrage (614 000 € TTC),
- la réparation des désordres occasionnés par les fuites, en particulier le Dojo, ainsi que des travaux d'amélioration pour l'accueil des usagers (320 000 € TTC).



Halle Bassins



Dojo

TRAVAUX DE SÛRETÉ

A terme, la sécurisation de l'ensemble des sites de VSGP est prévue. Le dispositif comprend trois composantes :

- **l'anti-intrusion**, avec une alarme en cas de présence indésirable
- **le contrôle d'accès**, réservant l'entrée et l'accès à certains locaux aux personnes autorisées
- **la vidéoprotection**, avec report vers les polices municipales et/ou un télésurveilleur agréé

Commencés en 2020, les travaux de sûreté se sont poursuivis : 6 sites ont été réceptionnés en 2023 (1 200 000 € TTC), 11 sites ont commencé en 2023 pour une livraison prévisionnelle début 2024 (2 160 000 € TTC).

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA BANQUE D'ACCUEIL DE LA MMD DE FONTENAY-AUX-ROSES

Suite à l'accord des Architectes des Bâtiments de France sur le projet, le remplacement complet de la banque d'accueil de la MMD de Fontenay a été réalisé, afin d'améliorer l'ergonomie et le confort des agents d'accueil (en particulier le confort thermique et acoustique, dans ce hall sonore et ouvert, avec la mise en place d'un poste fermé par une porte vitrée cintrée réalisée sur mesure). (80 000 € TTC)



Banque d'accueil



Porte vitrée

TRAVAUX DE REMPLACEMENTS D'ASCENSEURS

En 2019/2020, ACCEO, dans le cadre de son marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de modernisation et de mise aux normes du parc élévateur des équipements de l'EPT, a établi un planning pluriannuel de travaux sur les ascenseurs et ascenseurs de charge.

En complément des ascenseurs de l'Aquapol, une consultation a été lancée et un prestataire retenu pour la réalisation des travaux suivants :

- remplacement de l'ascenseur de charge du conservatoire de Bourg La Reine (85 000 € TTC)
- remplacement de l'ascenseur et du monte-livres de la médiathèque de Fontenay aux Roses (139 000 € TTC)
- remplacement de l'ascenseur du Théâtre des Sources à Fontenay aux Roses (90 000 € TTC)
- remplacement de l'ascenseur et modernisation de l'ascenseur de charge du théâtre Les Gémeaux à Sceaux (143 000 € TTC).

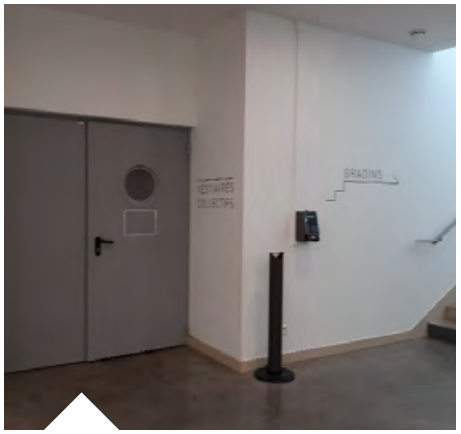
A l'exception de l'ascenseur du théâtre des Sources, les études d'exécution ont été lancées fin 2023 pour des interventions sur site en 2024.

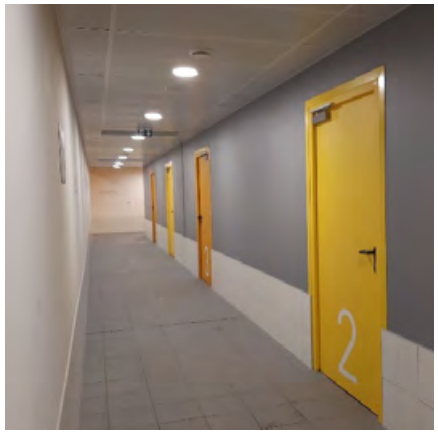
Exemples représentatifs des travaux de grosses réparations et d'amélioration des équipements culturels et sportifs.

CENTRE AQUATIQUE PAJEAUD À ANTONY









Amélioration et uniformisation de la signalétique extérieure et intérieure dans le cadre de la certification Qualivilles (19 000 € TTC)



Remplacement de l'éclairage du sauna (1 930 € TTC)





Entretien des lames bois du solarium (60 800 € TTC)

CONSERVATOIRE DE BAGNEUX

Remplacement des éclairages énergivores par des éclairages led (48 000 € TTC)

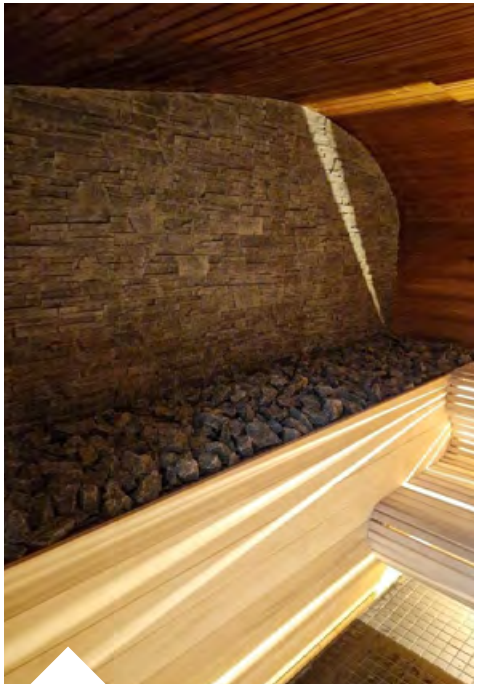
PISCINE DE BAGNEUX

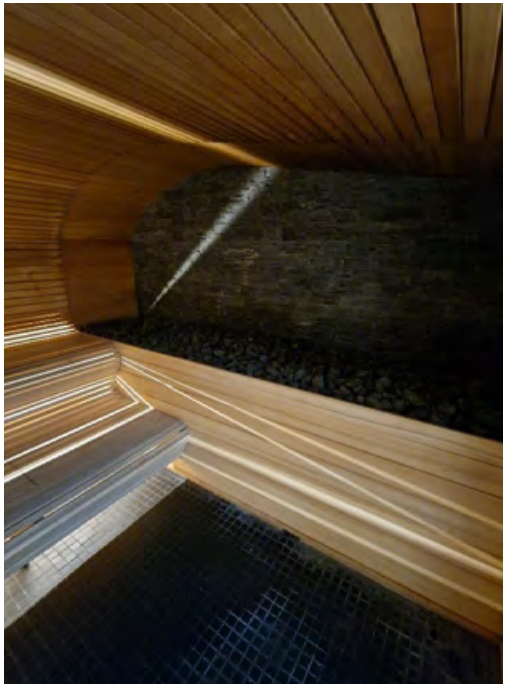
Réfection du carrelage mural et des panneaux de douche des douches collectives (50 000 € TTC)





·Remplacement des portes du sas d'entrée (53 800 € TTC)v

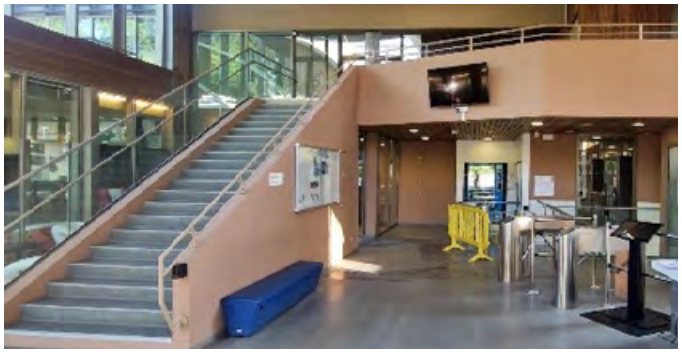




Réfection des saunas (26 700 € TTC)

PISCINE DES BLAGIS À SCEAUX





Ravalement de la façade extérieur et mise en peinture du hall d'entrée (16 500 € TTC)

THÉÂTRE VICTOR HUGO À BAGNEUX



Remplacement de l'EPMR (30 200 € TTC)

CONSERVATOIRE DE MALAKOFF



Transformation de l'ancien logement de fonction en zone administrative, y compris traitement acoustique des locaux (17 000 € TTC)

PÔLE CULTUREL DE CHÂTENAY-MALABRY



Remplacement d'un groupe froid (111 300 € TTC)

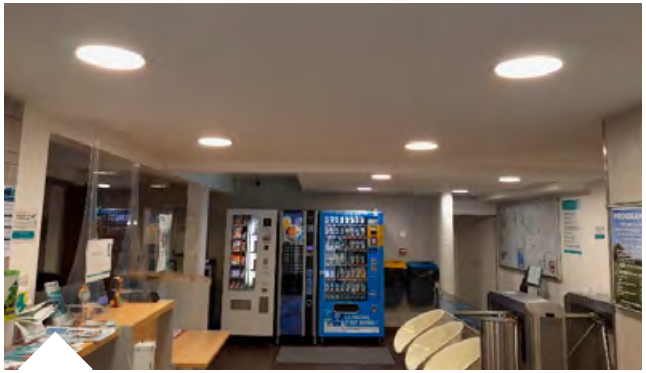
CONSERVATOIRE DE CHÂTILLON

Remplacement des éclairages énergivores par des éclairages led (51 500 € TTC)

THÉÂTRE JEAN ARP À CLAMART

Remplacement des deux groupes froid (190 000 € TTC)

PISCINE DE FONTENAY AUX ROSES



Remplacement des luminaires du hall d'entrée et du couloir d'accès aux vestiaires (5 400 € TTC)

MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE À FONTENAY AUX ROSES





Amélioration et uniformisation de la signalétique extérieure et intérieure dans le cadre de la certification Qualivilles (3 800 € TTC)



Mise en peinture de la porte cochère (2 500 € TTC)

Réfection de l'interphonie des Espaces d'Attente Sécurisés (3 900 € TTC)

IMMEUBLE LE FAHRENHEIT À FONTENAY AUX ROSES

Aménagement des demi-plateaux Nord R+3 et R+5 pour transformation en bureaux VSGP (43 000 € TTC)

LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le service de la Maîtrise d'ouvrage assure la conduite d'opération de rénovation ou de construction de nouveaux équipements culturels, sportifs et de résidences de logements étudiants. Il intervient également dans le suivi des sinistres survenus après la réception des travaux, dans le suivi des procédures de dommage-ouvrage.

Durant l'année 2023, le service de la maîtrise d'ouvrage a suivi les projets les plus emblématiques suivants :

1/ LA PROGRAMMATION DU STADE NAUTIQUE DE CHÂTILLON-MALAKOFF

Coût total de l'opération : 45 000 000€ TTC



Sur le volet programmatique, le Territoire Vallée Sud-Grand Paris a été accompagné par Mission H20.

LE PROGRAMME PRÉVOIT LA RÉALISATION DES ESPACES PRINCIPAUX SUIVANTS :

- **Un espace d'accueil,**
- **Une halle de bassins comprenant :**
  - Un bassin sportif de 25x15m, 6 couloirs
  - Un bassin d'apprentissage de 200 m2
  - Un bassin ludique de 190 m2
  - Un bassin plongeon de 140 m2
  - Un jardin d'éveil aquatique de 105 m2
  - Un gradin de 212 places
  - Un Pentagliss intérieur 3 pistes
- **Un espace bien-être comprenant notamment 2 saunas, un hamman, des douches sensorielles, un jacuzzi**
- **Des vestiaires individuels et collectifs,**
- **Une zone administrative**
- **Des espaces extérieurs comprenant :**
  - Un bassin nordique 50m de 8 couloirs
  - Une lagune de jeux (splashpad)
  - Un solarium minéral et un solarium végétal (environ 1 600m2)
- **Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités**
- **Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités dont la chaufferie, le local traitement d'eau, le local traitement d'air, le local produits, local déchets.**

Ces espaces représentent une surface de 7 302 m2 de surface utile (hors espace extérieurs de 3 265m2).

Il est précisé que le projet est réalisé en BIM. Le bureau d'études PROBIM accompagne le Maître d'Ouvrage pour la conduite de l'opération en BIM.



Sur le plan environnemental, le projet de reconstruction du stade nautique suivra la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent. Le projet devra également intégrer des matériaux biosourcés, conformément à l'engagement pris par le Territoire Vallée Sud-Grand Paris en signant le Pacte Bois Biosourcés Ile-de-France.

Pour prendre en compte les objectifs associés à ces deux démarches, et le territoire visant des objectifs environnementaux ambitieux, il s'est accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage environnemental, le bureau d'études AMOES. Ce dernier a rédigé un programme intégrant des objectifs précis à atteindre par les équipes de conception.

Enfin, le bureau d'études Cycle Up a été retenu pour travailler sur le réemploi de matériaux à la fois ex situ et en approvisionnement extérieur, et la possibilité de valoriser certains matériaux issus de la déconstruction de l'équipement.



Début 2023, l'entreprise de travaux de déconstruction retenue a été notifiée, et la déconstruction de l'équipement a démarré. Le travail de réemploi des matériaux initié avec Cycle Up s'est poursuivi avec l'entreprise, permettant d'améliorer le bilan environnemental de l'opération. Il a par ailleurs été acté, en lien avec l'opération de déconstruction de la piscine du Plessis-Robinson, la réalisation d'un concassage des bétons, sur le site du Plessis-Robinson, issus des opérations de démolition des deux piscines. Ces différentes actions permettront d'améliorer le bilan carbone de ces opérations.



En parallèle, fin 2022, la phase offres du concours de Maîtrise d'œuvre avait été lancée. Les offres des 3 concepteurs retenus (Coste architectures, TNA Architectes, Marc Mimram architecture) ont été remises le 13 mars et le jury de choix du lauréat s'est tenu le 17 avril .

Les membres du jury ont retenu le projet de l'agence Coste architectures.

Le projet architectural retenu prévoit un socle, de teinte ocre, qui renferme et cache les organes techniques aisément accessibles, un étage, de teinte blanche, qui domine le boulevard de Vanves et s'élève pour implanter l'accueil, l'administration, les bassins et plages végétales et un étage supérieur, également de teinte blanche, dédié au bien-être. Celui-ci ne couvre pas la totalité du plancher et est en retrait pour s'affranchir de tout effet de masse vis-à-vis du contexte proche.

Suite à la phase de négociation, le marché de maîtrise a été notifié fin août 2023. Le reprise de l'Esquisse + s'est achevée en octobre 2023.

Le travail mené a permis d'optimiser l'équipement en améliorant sa compacité ; en effet, la Fréquentation Maximale Instantanée a été affinée, permettant d'ajuster le nombre de casiers, cabines, et équipements sanitaires.

Une amélioration de la fonctionnalité des espaces a également été réalisée, et l'équipe de maîtrise d'œuvre a complété son rendu pour apporter des réponses aux différents assistants à maîtrise d'ouvrage accompagnant le Territoire sur ce projet.





2/ LA DÉCONSTRUCTION-RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE 71 À MALAKOFF

Coût total de l'opération : 22 430 000 € TTC
(coût construction valeur juillet 2022)

Le Théâtre 71, labellisé Scène Nationale depuis 1992, accueille tout au long de l'année une programmation variée, mêlant danse, théâtre, marionnettes et concerts. Il a été acté la nécessité de réaliser des travaux d'ampleur sur ce bâti.



Une étude de programmation menée en 2019/2020 a permis d'identifier précisément les besoins du Théâtre 71, et a permis de définir les conditions de faisabilité architecturale, scénographique et technique du projet. Celle-ci a conclu à la nécessité de déconstruire le bâtiment existant car actuellement trop contraint pour accueillir la nouvelle programmation souhaitée (grande salle avec conservation de la jauge, création d'une petite salle type Black box, restauration, etc.).

En parallèle, le service de la maîtrise d'ouvrage dans la continuité de sa politique générale a consulté, début 2020, un AMO HQE lui permettant de cibler les objectifs environnementaux de cette opération.

Après plusieurs réunions de concertation avec les équipes de la Ville et du Théâtre et les partenaires liés à la labellisation »scène nationale », les grandes lignes du projet se sont dessinées.

Le programme prévoit la réalisation des espaces suivants :

- une salle de diffusion d'une jauge de 450 places de 667 m2 SU,
- une petite salle type Black Box d'une jauge de 120 places de 206 m2 SU,
- une zone Accueil / billetterie de 150 m2 SU,
- un foyer – restaurant / convivialité / médiation de 250 m2 SU,
- De locaux d'administration de 287 m2 SU,
- De logistiques scéniques de 356 m2 SU,
- D'espaces à destination des artistes de 149 m2 SU,
- De logistique bâtiment de 74m2 SU.

Soit une surface utile de 2 200 m2.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2022 pour une remise de candidatures en janvier 2023, 119 candidats ont répondu au concours.

Le jury du concours de la phase candidature s'est tenu en mars 2023, à l'issu duquel quatre équipes ont été retenues.

Le lancement de la phase offre s'est déroulé en juin 2023 pour une remise des offres programmée en septembre 2023. Le jury de concours s'est réuni le 30 novembre 2023.

A l'issue de la présentation des offres et de la délibération, force a été de constater qu'aucun projet ne répondait pleinement aux exigences urbaines, fonctionnelles, techniques et budgétaires. Il a donc été conclu de déclarer sans suite la procédure.

3/ LA REQUALIFICATION DE LA FABRIQUE DES ARTS EN ESPACE DE REPRÉSENTATION À MALAKOFF

Coût total de l'opération : 5 100 000 € TTC (coût construction valeur septembre 2023)

Maîtrise d'œuvre : Architecture Maria GODLEWSKA

La Fabrique des Arts a été inaugurée en 2009. Intégrée à un ensemble urbain et architectural en gestion Paris Habitat, elle est composée de deux salles en enfilade. L'ensemble a été édifié dans les années soixante lors de la construction d'immeubles de logements et de lieux d'activités diverses (boutiques, lieux culturels, ...) conçus par l'architecte Denis Honegger



La Fabrique des Arts est un espace de répétition et de création artistique gérée par le Théâtre 71 de Malakoff, elle accueille en répétition les spectacles produits par le théâtre 71 Scène Nationale, qui la met également à disposition de compagnies en résidence.

Dans le cadre du projet de déconstruction/reconstruction du Théâtre 71, le Territoire Vallée Sud – Grand paris souhaite pouvoir proposer le maintien de l'activité de spectacle du théâtre hors les murs pendant la période des travaux. Pour cela, il a été décidé d'adapter la Fabrique des Arts afin de permettre l'accueil de spectacle avec une jauge de 264 places assises et 506 places debout. Cela engendre l'adaptation

de son organisation, de ses installations scéniques et techniques et l'amélioration de la performance énergétique et nécessite également de remettre le bâtiment aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Le bâtiment actuel est conforme au code du travail, il sera transformé en ERP de 3éme catégorie pour accueillir le public

Le budget prévisionnel des travaux est de 1 600 000 € H.T. valeur septembre 2023.

Le marché de maitrise d'œuvre a été notifié en mai 2023.



La phase esquisse a été lancé en juin 2023, suite à quoi, de nombreuses réunions de travail entre la direction de maîtrise d'ouvrage, la direction de la culture, la maîtrise d'œuvre ainsi que l'équipe du théâtre

ont eu lieu afin de répondre à la définition des besoins scénographiques, fonctionnels et techniques.

La phase AVP a été lancée et a été remise en décembre 2023 ainsi que le permis de construire qui a été déposé également sur cette même période. Celui-ci est en cours d'instruction par les services de la ville.

Les études ont eu lieu en 2024.

4/ LA RÉNOVATION DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD D'ANTONY

Coût total de l'opération : 6 000 000€ TTC (coût construction valeur septembre 2022)

Maîtrise d'œuvre : Architecte(s)

Le conservatoire Darius Milhaud construit en 1996, actuellement classé à Rayonnement Intercommunal, a été transféré aux compétences culturelles de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres, en janvier 2009, puis à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris, depuis le 1er janvier 2016.



Perspective de la façade principale



Perspective du futur hall d'entrée

Après quelques travaux en 2005 puis 2015 pour le remplacement du groupe de production d'eau glacé et d'unité de brassage d'air, il a été constaté que le conservatoire Darius Milhaud ne garantissait plus le confort d'usage (thermique, acoustique, visuel), ni la qualité de l'air intérieur et présentait une performance énergétique obsolète.

Le manque de confort en saison estivale, la sensation de confinement et l'impossibilité de ventiler suffisamment l'auditorium étaient les principales doléances des utilisateurs. Les études menées sur le conservatoire Darius Milhaud ont permis d'établir que l'accueil, confort des usagers, l'efficacité et le confort thermique du bâtiment pouvaient être drastiquement améliorés.

Le Territoire Vallée Sud Grand Paris a donc décidé de procéder à une rénovation lourde du bâtiment dans l'objectif d'améliorer l'accueil des utilisateurs, de garantir la qualité d'usage tout au long de l'année et de réduire les consommations énergétiques.

Le projet rentre dans le cadre du Plan Climat Air Energie porté par le Territoire avec un objectif de réduction de la consommation énergétique du bâtiment.

- **Les objectifs environnementaux :**
  - Réduire de 47% la consommation énergétique du bâtiment
  - Améliorations des installations techniques :
  - Améliorer la ventilation dans l'ensemble du bâtiment (remplacement des centrales de traitement d'air et de leurs organes d'alimentation)
  - Améliorer le confort thermique en toute saison (Isolation, remplacement des menuiseries…)

- **Production de chauffage (remplacement des chaudières par du matériel plus performant)**
- **Améliorer le contrôle de l'hygrométrie**
- **Éclairage (réduire la consommation électrique, relamping Led)**
- **Régulation (système de régulation thermique performant et pilotable à distance) …**
  - Amélioration du bâti (Murs extérieurs, Fenêtres, Toitures, Planchers, Etanchéité…)
  - Améliorer la qualité acoustique du bâtiment (association d'un acousticien au projet)
  - Des objectifs de réduction des consommations avec -47% en énergie finale , -57% en énergie primaire , Consommation annuelle 55.1KWh/m2

- **Les objectifs architecturaux :**
  - Réorganiser et améliorer la qualité architecturale du hall et l'espace accueil du conservatoire,
  - Améliorer la fonctionnalité de la zone administration,
  - Adaptation d'espace sanitaire pour une accessibilité PMR,
  - Traitement du confort de l'auditorium (remplacement des Fauteuil, traitement du parquet…)
  - Traitement paysager de la terrasse
  - La reprise des espaces dégradés (escaliers, main courante, sols, peintures…)
  - Moderniser l'image du conservatoire en offrant aux utilisateur un cadre agréable aux couleurs harmonieuses rappelant les couleurs des instruments « noir, bois, cuivre »
  - Habiller le pignon donnant sur la N20 d'une fresque qui réinterprète l'oeuvre picturale de Fernand Léger dans une composition pointilliste de disques en aluminium anodisé doré teinte « Champagne », de diamètre 6 cm.

Les études ont démarré en septembre 2021 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ARCHITECTE(S), la consultation des entreprises a été lancée fin 2022 avec notification des entreprises de travaux en janvier 2023.

Les travaux ont démarré en février 2023, et se termineront au printemps 2024.

Ci-dessous quelques images des travaux en cours





5/ RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES À LA RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE DE 215 LOGEMENTS ÉTUDIANTS SUR L'ÎLOT K DE LA ZAC JEAN ZAY À ANTONY

Coût total de l'opération : 25 662 113 € TTC (coût construction valeur septembre 2022)

Maîtrise d'œuvre : Architectes

Dans le cadre de la reconstruction de logements étudiants sur l'emprise de la ZAC Jean ZAY suite à la démolition de l'ancien complexe de résidences étudiantes, Vallée Sud Grand Paris projette la construction d'une résidence de 215 logements sur l'Ilot K de la même ZAC.

La construction de cette résidence permettra d'atteindre l'objectif des 1080 logements définis en accord avec l'Etat, le Département des Hauts-de-Seine et la commune d'Antony.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a réalisé le suivi des études de faisabilité et de préprogrammation ainsi que le suivi des études préliminaires (études de sol et de géotechnique), tout en prenant en compte les évolutions importantes du contexte urbain et du projet de ZAC.

Les ambitions environnementales pour ce projet étant élevées, une consultation pour la sélection d'un AMO environnemental a été lancée à l'été 2020. Ce projet fait aussi l'objet d'une expérimentation pour le déploiement de la technologie et méthodologie BIM (Building Information Modeling) au sein de VSGP.

A la demande de la Ville d'Antony, il a été étudié l'opportunité d'intégrer 16 logements adaptés parmi ces 215 logements. Ceux-ci permettront l'accueil d'étudiants atteints de handicaps lourds, grâce à une conception adaptée et à une offre d'accompagnement personnalisée. Le service de la maîtrise d'ouvrage a pu statuer sur la faisabilité de l'intégration de ces logements au programme de la résidence.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a piloté et coordonné la rédaction du programme fonctionnel, environnemental de l'opération et a également travaillé à la définition des attendus de la démarche BIM liée à cette opération.

Des études de diagnostic géotechniques, de pollution de sol ainsi qu'une étude de potentiel géothermique ont été réalisées sur la parcelle.

Suite à ce travail de diagnostic, la phase candidature du concours de maîtrise d'œuvre pour la conception de la résidence étudiante de l'îlot K a pu être lancée en décembre 2021.

Trois groupements ont été retenu afin de participer à la phase Offre (Fabienne Bulle Architecte, Cabinet Dietrich et SOA Architectes)

Au mois de novembre 2022, le cabinet SOA Architectes s'est vu attribuer le marché.

De janvier à juin 2023, les études d'ESQ à l'APD ont été réalisées.

En parallèle, le niveau argent concernant la phase conception de la démarche environnemental BDF a été obtenu.

Le CROUS a également désigné le nom officiel de cette résidence étudiante, qui se nommera désormais **Résidence Maria Callas.**

A l'été 2023, la Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF), spécialisée dans l'accompagnement d'étudiants handicapés au sein de résidences spécialisées, a été désignée par le CROUS de Versailles, comme potentiel gestionnaire de la future partie médicalisée de la Résidence.

Tout au long de l'Automne, les études du dossier APD ont été reprises, et un travail collégial a eu lieu entre Vallée Sud Grand Paris, la Maîtrise d'œuvre, le CROUS et la FSEF. Celles-ci ont mis en évidence des manquements au programme de l'opération, et ont identifiés des prestations supplémentaires indispensables au bon fonctionnement de la future Résidence, qui font l'objet de demande de subventions complémentaires auprès du Département des Hauts-de-Seine.



Les études de PRO/DCE ainsi que le dépôt du Permis de Construire auront lieu sur l'année 2024.



6/ ETUDE DE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU LANCEMENT DU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE D'UNE ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA RESSOURCERIE ET DE L'ESPACE RENATURÉ DE LA ZONE URBAINE DE LA SYGRIE À CHATENAY-MALABRY

Coût total de l'opération : 21 500 000 € TTC

Le projet du site de la Sygrie, qui participe à la réhabilitation d'une friche sur la commune de Chatenay-Malabry est le résultat d'une réflexion approfondie pour développer différentes initiatives en lien avec l'environnement et l'éducation populaire pour répondre aux enjeux de demain.

Le site regroupera ainsi :

- **Une station de production et de distribution d'hydrogène**. La production d'hydrogène est réalisée à partir d'énergies renouvelables, jusqu'à 600 kg/jour. Elle permettra le ravitaillement d'une partie de la flotte de véhicules du Territoire
- **Une ressourcerie** qui aura en charge de récupérer des encombrants collectés dans un but de revente et de réparation.
- **Une école du développement durable** qui accueille les scolaires du Territoire à travers notamment un parcours pédagogique sur le site.
- **Un site renaturé,** intégrant la création de potagers, prairies et autres installations permettant de réaliser un parcours pédagogique.

La micro-méthanisation n'a pas été maintenue dans la programmation en raison de la proximité avec des habitations et de l'évolution de la réglementation.

La direction de la Maîtrise d'ouvrage est en charge de porter le projet de l'Ecole de développement durable et de la Ressourcerie avec des critères ambitieux de haute valeur environnementale: utilisation de matériaux biosourcés ou issus de l'économie circulaire, production d'énergies renouvelables, végétalisation du site, accessibilité en mobilité douce....







Un marché de programmation architecturale, fonctionnelle, technique, paysagère et environnementale pour le bâtiment de l'école du développement durable et de la ressourcerie et pour l'espace renaturé de la zone urbaine de la Sygrie a ainsi été lancé courant d'été 2023.

La consultation a été remportée par l'équipe ATTITUDES URBAINES, mandataire du groupement de programmiste.

Les études de programmation se sont déroulées sur le dernier trimestre 2023 permettant ainsi de retranscrire les objectifs de l'opération :

- **Objectifs pédagogiques :** Structurer une culture existante sur le territoire en lien avec le développement durable, mettre en lien les acteurs de l'école du développement durable et renforcer la sensibilité du public aux sujets environnementaux ;
- **Objectifs en matière de réemploi :** Promouvoir le réemploi des matériaux et des déchets produits par les habitants du territoire, favoriser l'économie circulaire, mettre en lien les ressourceries territoriales et participer à la circulation des bonnes pratiques au sein du réseau ;
- **Objectif stratégiques territoriaux :** Mettre en lien les personnes et les structures existantes sur le Territoire et manifester l'implication des pouvoirs publics dans la transition écologique ;
- **Objectifs architecturaux et paysagers :** Concevoir un bâtiment modulaire et évolutif, proposer une écriture architecturale s'inscrivant dans le cadre pédagogique du projet ;
- **Objectifs environnementaux :** S'inscrire dans la démarche Bâtiment Durable Francilien, valoriser la construction en bois et matériaux biosourcés, réduire l'empreinte environnementale carbone, viser le label Biodivercity pour prendre en compte tous les sujets liés à la biodiversité des espaces extérieurs et de l'aménagement paysager.

Après étude des avantages et inconvénients des différentes typologies de marché pour la réalisation des travaux de construction, il a été arbitré le lancement d'un marché global de performance, associant l'exploitation et la maintenance à la conception-réalisation des équipements.

La phase candidature du marché global de performance a été lancé en novembre 2023.

Le jury de la consultation de la phase candidature s'est tenu en 2024, à l'issue duquel trois équipes de concepteur-réalisateur, exploitant et mainteneur ont été retenues.

7/ RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ET ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX EN VUE DE LA RÉHABILITATION DE LA PETITE BIBLIOTHÈQUE RONDE À CLAMART

Dans le cadre de la future réhabilitation de la Petite Bibliothèque Ronde à Clamart, le Territoire a retenu le groupement composé de l'agence d'architecture A&M Patrimoine, du bureau d'études structure Atelier Ergon, du bureau d'études Fluides AB Ingé et de l'économiste de la construction Cabinet Dubois.

Ce groupement est chargé de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre partielle, comprenant une mission de diagnostic et la définition d'un programme de travaux.

En 2023, après avoir réalisé l'étude historique et documentaire du bâtiment, et également l'étude sanitaire intégrant la critique d'authenticité, le groupement de maîtrise d'œuvre a finalisé le diagnostic complet de l'équipement.

Les différents diagnostics techniques encore en cours ont été terminés début 2023.

De fait, le diagnostic a été présenté à la DRAC en juin 2023, puis transmis en octobre 2023, permettant d'achever la mission du groupement.

8/ LA DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DU HAMEAU ET DE LA TRIBUNE DU STADE DU PARC DES SPORTS AU PLESSIS ROBINSON

Coût total de l'opération : 31 800 000 € TTC 31 800 000 € TTC dont 27 000 000€ TTC part Territoire selon clef de répartition 80%/20% de la convention MOU de décembre 2020 (coût construction valeur juillet 2022)

Le service de la maîtrise d'ouvrage a réalisé en début d'année 2021 une consultation pour la mission de programmation pour la construction du nouvel équipement aquatique et de la tribune du stade du Parc des Sports.

La société D2X International a été missionnée pour réaliser ces études de programmation. Ces dernières ont démarré en mai 2021 aboutissant à la rédaction du programme fonctionnel, architectural et technique.

Le programme prévoit la réalisation d'une tribune d'une part et d'un Centre Aquatique d'autre part.

Le projet du centre aquatique regroupe trois établissements de catégories et de types différents :

1 .Centre aquatique (ERP de 2ème catégorie de type X) composé par :

- **L'ensemble des équipements du centre aquatique** comprenant un R-1 / RDC / R+1
- **Le dojo** au R+1

2. Fitness (R+1) (ERP de 4ème catégorie de type X)

3. Parc de stationnement (R-2) (Type PS)

Ces espaces sont des établissements distincts qui sont accessibles indépendamment les uns des autres et qui seront gérés par des entités différentes.

Plus en détail, le centre aquatique/dojo se compose des espaces suivants :

Partie centre aquatique

Le RDC comprend :

- Une zone accueillant du public : Hall d'accueil avec banque d'accueil
- Une zone administrative
- Une halle de bassins comprenant :
  - Un bassin sportif de 25m, 7 couloirs
  - Un bassin d'apprentissage de 25m, 6 couloirs
  - Une pataugeoire de 100 m2
  - Un gradin de 200 places
- Des vestiaires individuels et collectifs,

Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités
Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités dont la chaufferie, le local traitement d'eau, le local traitement d'air, le local produits, local déchets.

Le R+1 comprend :

- l'espace balnéothérapie :
  - Un bassin balnéo de 100 m2
  - Un spa de 20 m2
  - Un sauna et un hammam
  - Une terrasse accessible (environ 80 m2)

Partie dojo

Le RDC comprend :

- Un hall d'accès
- Local technique
- Local déchet

Le R+1 comprend :

- Un bureau
- Une zone accueillant du public
- Le Dojo
- Des vestiaires / sanitaires sportifs

Des espaces extérieurs comprenant :

- Un solarium végétal (environ 1 750 m2)
- Un terrain de beach volley
- Un parvis
- Un parc de stationnement aérien (42 places)

Un espace fitness de 625 m2

Ces espaces représentent une surface d'environ 5 000 m2 de surface utile (hors locaux techniques et espaces extérieurs).



Le programme prévoit la réalisation des espaces principaux suivants pour la tribune du stade du Parc des Sports :

- Un espace spectateurs avec 400 places assises
- Un club house vitré en haut de tribune
- Des vestiaires et sanitaires sportifs
- Un club house pour l'association de pétanque
- Une salle de musculation athlétisme
- Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités
- Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités.

Le programmiste environnemental AXOE, cotraitant de la société D2X, a travaillé à la rédaction du programme environnemental en fixant des objectifs précis à atteindre pour les équipes de conception et les entreprises de travaux.

Le projet de reconstruction de la piscine du Hameau suit la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent. Il suit également une démarche environnemental HQE avec un profil niveau Très Bon.

Le concours a été lancé à la fin de l'année 2021 avec un jury pour la phase candidature réalisé en début de l'année 2022. Le jury de candidature a retenu 3 équipes de maîtrise d'œuvre. Le jury de concours de la phase offre s'est ensuite réuni à l'été 2022 pour désigner comme lauréat le cabinet Chabanne Architecte.

Après plusieurs réunions de négociation, le marché a été notifié en octobre 2022 donnant le point de départ des études de conception.

La reprise de l'Esquisse+ s'est achevée fin octobre 2022 permettant le lancement de la phase APS.

A la remise de l'APS en décembre 2022, une augmentation significative de l'enveloppe travaux du projet a été constatée menant à travailler sur diverses pistes d'économies. Le bâtiment s'est vu optimisé avec la suppression d'un niveau de parking sous-terrain.

La commission de la phase conception de la démarche environnemental BDF a eu lieu début janvier 2023, le niveau argent a été atteint.

La phase APD a pu être lancée en mars 2023.



En cours de phase APD, le projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas au titre des rubriques 41a « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus » et 44d « Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés » de la nomenclature des projets soumis à évaluation environnementale. Dans son avis rendu le 26 mai 2023, la DRIEAT a décidé de soumettre le projet à évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale fera partie des pièces du permis de construire à déposer pour l'opération et aura pour objectif d'identifier les impacts du projet aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation et de mettre en exergue les mesures Eviter, Réduire, Compenser associées aux impacts du projet.

Une consultation pour la mission de réalisation d'une évaluation environnementale a donc été lancée à l'été 2023 pour permettre une notification du marché pour le début d'année 2024. La réalisation de l'étude environnementale se déroulera pendant le 1er semestre 2024. Les études faune-flore ont été anticipées pour débuter dès l'été 2023, elles se déroulement sur une année complète.

Par ailleurs, en 2021, le marché de maîtrise d'œuvre de déconstruction de l'équipement existant a été lancé, pour une attribution au mois de mai 2022 à Ad Ingé. Ad Ingé a accompagné le Territoire dans la réalisation du diagnostic PEMD (déchets issus de la démolition et de la rénovation) et la réalisation d'un audit technique du bâtiment existant, préalablement à la rédaction des pièces marchés travaux.

L'équipement a été définitivement fermé au public à la fin de l'été 2022.

La consultation des entreprises a été lancée à l'été 2022, et le marché a été attribué à l'entreprise ADC Démolition en fin d'année, pour un démarrage du chantier prévu début 2023.

Aussi, dans une démarche de réemploi des matériaux issus des chantiers de démolition de la Piscine du Plessis ainsi que celui du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff, qui bénéficient des mêmes maîtrises d'œuvre et entreprises, il a été acté une opération de concassage des bétons, qui se déroulera à l'été 2024, en parallèle de la remise en état de la parcelle.

Une fois concassés, ces bétons seront directement réemployés sur site, sous forme de remblais et de pistes de chantier.





9/ RÉNOVATION DU HALL ET DU SOLARIUM DE L'AQUAPOL DE MONTROUGE

Cout de l'opération : 4 340 000 € TTC (coût construction valeur novembre 2022)

Budget Service maîtrise d'Ouvrage 1 600 000€ TTC

Budget service Patrimoine 2 740 000€TTC

Subvention de l'Etat 1 100 000 €

(DSIL – Dotation de Soutien à l'investissement Local)

Maîtrise d'œuvre solarium , Hall d'entrée : Martel Architecture

L'objectif de cette opération de rénovation partielle était, à travers le remplacement des installations de CVC de l'Aquapol de Montrouge, mené par le service Patrimoine, de contribuer à la maîtrise des consommations énergétiques de ce bâtiment. En effet, le remplacement de la chaudière à gaz était considéré comme une opportunité d'améliorer plus globalement la performance énergétique du bâtiment. Les travaux envisagés ont permis d'atteindre un gain d'efficacité énergétique de l'équipement (objectif 30%).

Enfin, l'opération a permis par ailleurs permettre d'améliorer le confort thermique et d'usage au sein du bâtiment.



Un programme de travaux conséquent a été établi, dont les principaux aspects sont décrits ci-après :

Objet des travaux architecturaux :

- **Accueil** : Réaménagement de la zone d'accueil comprenant la création d'une nouvelle banque d'accueil, d'un SAS en vue de l'amélioration du confort de cette zone et de l'espace vestiaire.
- Cet espace est entièrement réaménagé du sol au plafond, et intégré également la remise à neuf de la façade du Hall permettant une meilleure transparence et clarté de l'espace.
- **Zone du personnel** : Réfection des peintures de la zone personnel
- **Halle Bassin** : Reprise des plages du Grands bassin dans le cadre de la remise en état de l'étanchéité (Dommage Ouvrage)
- **Solarium** :
  - Remise à neuf du plancher bois : les lames de platelage bois posées dans le cadre de la réhabilitation de 2009 sont devenues dangereuses en usage pieds-nus (échardes).
  - Création d'une ombrière : compte tenu de l'orientation du solarium, les travaux intégreront la création d'une protection solaire pour le confort des usagers.
  - Installation d'une zone sportive type CrossFit : la création de cet espace sportif sera en lien avec l'espace fitness intérieur.
  - Traitement paysagé : nouvelle végétalisation et modification des murets et clôtures

Objet des travaux techniques :

- Remplacement des deux ascenseurs
- Réfection complète de la chaufferie
- Remise à neuf des équipements techniques de traitement d'air (CTA) de la Halle Bassin, de la salle fitness et des vestiaires
- Remplacement de l'éclairage de l'équipement en Led

Le marché de travaux, concernant le Hall et le solarium, a été notifié début décembre 2022. A la suite, se sont lancées la préparation et l'installation du chantier.

Les travaux ont eu lieu 2023, et l'inauguration en novembre 2023.

10/ RÉNOVATION DU HALL ET DU FOYER DE LA SCÈNE NATIONALE DES GÉMEAUX À SCEAUX

Coût total de l'opération : 1 722 599 € TTC

L'objectif de la rénovation complète du hall et du Foyer du Théâtre des Gémeaux est de repenser et de moderniser des éléments centraux de ce lieu emblématique de la Ville de Sceaux, daté des années 1990, encore d'origine aujourd'hui.

L'idée principale est de conserver l'esprit des architectes bâtisseurs Valentin Fabre et Jean Perrottet, qui avaient imaginés ce grand Hall avec son plafond toute hauteur, lumineux, et sa continuité appelé foyer, place chaleureuse du Théâtre, autour duquel s'articulent les entrées aux Salle du Sceaux What ainsi que du Grand Théâtre.

A l'été 2022, le marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé, et trois cabinets d'architectes ont candidatés, et après négociations, le cabinet Besson Carrier Architecture a été notifié au mois de novembre.

Les études de conceptions se sont déroulées de Janvier à Mai 2023.

Les entreprises ont été notifiées début Juin 2023, et le chantier s'est déroulée de la Mi-Juin à début Novembre 2023.

Au niveau du Hall, des plafonds tendus lumineux, ayant des propriétés acoustiques, ont été installés.

L'ensemble des peintures ont été reprises, ainsi que le revêtement de sol modifié et modernisé.

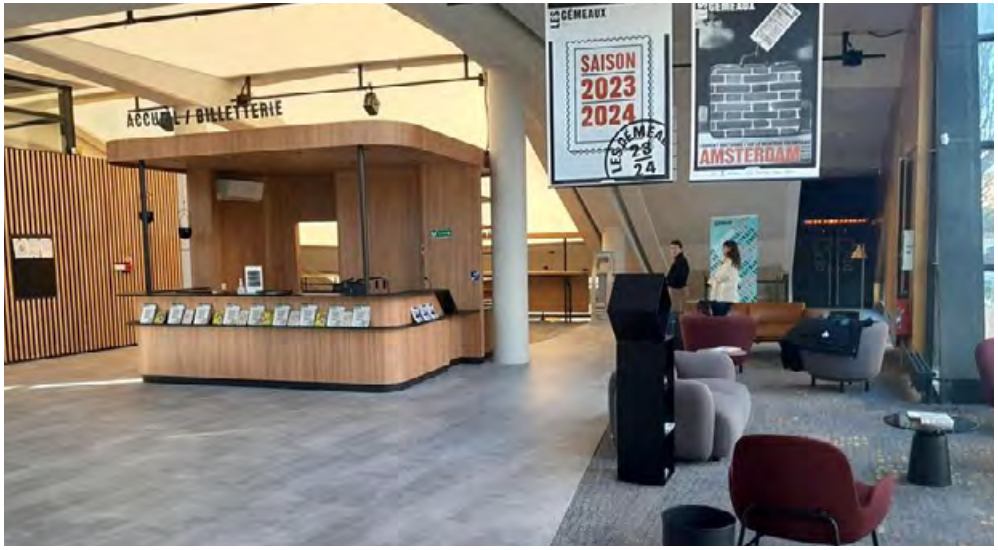
La banque d'accueil a été recentrée. Entièrement conçue en bois, son positionnement permet, dès l'entrée du spectateur, un contact direct avec le personnel du Théâtre.

Un espace de co-working ainsi qu'un espace salon ont été installés, afin que les usages du hall soient en accord avec son temps.

Cet ensemble se prolonge vers l'espace foyer, localisé au niveau -1.

Les plafonds tendus épousent la sous-face des gradins de la grande salle en forme de coque de bateaux. Des petites espaces salons ont également été intégrés.

Le 14 novembre 2023, la commission de sécurité de la Ville de Sceaux a émis un avis favorable à la réception des travaux et à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.



11/ RÉNOVATION DE DEUX SALLES DE SPECTACLES DE LA SCÈNE NATIONALE DES GÉMEAUX À SCEAUX

Coût total de l'opération : 2 000 000 € TTC

L'objectif de la rénovation complète des deux salles de spectacles du Théâtre des Gémeaux est de repenser et de moderniser les pièces centrales de ce lieu emblématique de la Ville de Sceaux, datées des années 1990, encore d'origine aujourd'hui.
L'idée principale est de conserver l'esprit chic et sobre des ces deux espaces, tout en les modernisant et les rendant conformes aux normes d'accessibilité en vigueur.
Un travail scénographique d'envergure est en effet attendu, de par la diversité de programmation de spectacles que la Scène Nationale accueille.
Les deux planchers de scènes seront changés, les porteuses scéniques de la Petite Salle seront électrifiées. Une étude complète de la cage de scène de la Grande Salle ainsi que de l'électrification de ces dernières seront dans le même temps menées par la maîtrise d'œuvre.
Un travail sur la colorimétrie des peintures, moquettes et sièges sera mené avec les équipes du Théâtre ainsi que la Ville de Sceaux. L'ambiance des salles sera retravaillée.
A cela s'ajoute également la reprise de la signalétique des Salles.
A l'été 2023, le marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé, et six cabinets d'architectures ont candidatés.
La notification du marché ainsi que l'ensemble des phases d'études se dérouleront tout au long de l'année 2024.

12/ DÉMOLITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER ET RÉNOVATION D'UN PAVILLON DE VILLE AU 127 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À MONTROUGE

Coût total de l'opération : 1 000 000 € TTC (coût valeur décembre 2023)

Vallée Sud Grand Paris, en lien avec les services de la ville de Montrouge a travaillé à la définition d'un nouvel ilot d efraîcheur au service des habitants en cœur de ville.
La faisabilité a défini deux grands axes confiés à la Maîtrise d'Ouvrage :

- La Démolition d'un ancien immeuble tertiaire et d'une cour intérieure
- Le Curage et la Rénovation d'une Maison de Ville en un espace type tiers lieu, d'une superficie de 300 m2

Des études d'amiante, plomb, de sol ainsi que des relevés géométriques ont été réalisées à la fin de l'année 2023.
Un dossier de consultation de Maîtrise d'œuvre de Démolition a été finalisé.
Sur l'année 2024, un Maître d'œuvre pour la rénovation du bâtiment conservé sera désigné, les études de démolition terminées et le chantier aura débuté.

13/ RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE VICTOR HUGO À BAGNEUX

Coût total de l'opération : 15 000 000 € TTC
(coût construction valeur décembre 2023)

Cette opération consiste en la reconstruction du théâtre de Bagneux au sein de la ZAC des musiciens, non loin de la piscine de Bagneux.
Pour ce faire, deux marchés d'assistant à maîtrise d'ouvrage ont été lancés : un premier pour les études de programmation, et un second pour les aspects environnementaux.
Ces deux marchés ont été notifiés à l'été 2023 ; IDA Concept sur la partie programmation, et Impulse sur la partie environnementale. En septembre 2023, IDA Concept a démarré la phase de recensement des besoins auprès de l'équipe du théâtre, ainsi que la collecte des éléments nécessaires à la phase de diagnostic. En parallèle, Impulse a réalisé l'analyse de site.
Ce travail a été mené en collaboration avec la maîtrise d'œuvre urbaine de la ZAC.
Sur le plan environnemental, le projet de reconstruction suivra la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent. Le projet devra également intégrer des matériaux biosourcés, conformément à l'engagement pris par le Territoire Vallée Sud-Grand Paris en signant le Pacte Bois Biosourcés Ile-de-France.
Ce travail de recensement des besoins se poursuivra début 2024 avec des entretiens auprès des élus, devant permettre la réalisation du préprogramme et la présentation de plusieurs scénarios. Ce travail aboutira à la rédaction d'un programme courant 2024, en vue du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

14/ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES 3 SITES (MÉDIATHÈQUE DE FONTENAY-AUX-ROSES, MÉDIATHÈQUE DE LA BUANDERIE-ANNE CAPPEZUOLI À CLAMART ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE MALAKOFF)

Coût total de l'opération : 3 000 000 € TTC

L'élaboration du plan d'action d'efficacité énergétique territorial (PCAET) a permis d'identifier 3 sites pour lesquels des travaux de rénovation énergétique sont prévus : le conservatoire de Malakoff, et les médiathèques de Fontenay-aux-Roses et de la Buanderie-Anne Cappezuoli à Clamart.

Le programme prévoit une rénovation énergétique des 3 sites (changement des menuiseries, isolation par l'intérieur et ou l'extérieur, mise en place de PAC, remplacement des CTA, ...) permettant une diminution des consommations d'énergie de l'ordre de 40 à 50% selon les sites.

L'Atelier Yann BRUNEL a été missionné et les études ont débuté depuis le milieu de l'année 2022.

Le dépôt des autorisations d'urbanisme est intervenu en fin d'année 2023.

Le planning prévisionnel prévoit des travaux pour le printemps 2025 pour les 2 médiathèques et à l'Eté 2025 pour le conservatoire de Malakoff.



PCAET
Vallée Sud
Grand Paris





Retour au sommaire

15/ RÉNOVATION DU THÉÂTRE DES SOURCES DE FONTENAY-AUX-ROSES

Coût total de l'opération : 9 000 000 € TTC

Cette opération vise la rénovation des espaces de spectacle du théâtre en complément de la première phase de travaux, réalisée en 2017 qui portait sur le hall, la façade et les espaces administratifs.

Le lancement de l'appel d'offre et la remise des rendus des maîtrises d'œuvres candidates ont eu lieu à l'automne 2023.

Le coût travaux prévisionnel annoncé dans le programme de l'opération réalisé par Vallée Sud Aménagement est de 4 300 000 euros dont 712 000 euros de rénovation énergétique.

La notification de la maîtrise d'œuvre a été faite en 2024. Le planning prévisionnel annonce le commencement des travaux en 2025.







16/ LE SUIVI DES DÉSORDRES DÉCLARÉS EN DOMMAGE-OUVRAGE SUR LA PISCINE DE BAGNEUX

Réceptionnée en août 2014, la piscine de Bagneux présente de nombreux dysfonctionnements, lesquels ont fait l'objet de trois déclarations distinctes auprès de l'assurance Dommage-Ouvrage par l'ancienne Communauté d'agglomération Sud-de-Seine.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a assisté aux réunions d'expertise menées, et réalisé de nombreux devis afin de faire avancer la résolution des désordres constatés. Compte tenu de l'ampleur des désordres, l'expert nommé par la SMABTP s'est adjoint du concours de maîtres d'œuvre et sapiteurs afin de l'aider à mener à bien ses missions d'expertise.

En 2023, deux désordres sont encore en cours d'expertise :

- Le décollement du carrelage des plages ; de nouveaux échanges ont eu lieu avec l'assureur et l'expert et devraient permettre d'aboutir au versement d'une indemnité provisionnelle ;
- La fissuration des plaques habillant le plafond de la halle bassins : une nouvelle réunion d'expertise a eu lieu à l'été 2022, et de nouvelles investigations ont été réalisées contradictoirement avec l'ensemble du collège d'experts. Fin 2022, plusieurs solutions réparatoires ont été présentées au collège d'experts par le Maître d'Œuvre des travaux réparatoires nommé. De nouveaux échanges ont eu lieu sur 2023 pour permettre d'arbitrer sur la solution retenue, et l'indemnisation associée.

Des échanges avec l'assureur sont toujours en cours afin d'affiner l'indemnisation liée aux dommages immatériels.

17/ LE SUIVI DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT ET LE SUIVI CONTENTIEUX DU BÂTIMENT A DE LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE JEAN ZAY À ANTONY.

Coût total de l'opération : 33 400 000 € TTC.

Maîtrise d'œuvre : Agence Jean Nouvel/EGIS.

Le projet de la Réhabilitation du Bâtiment A de la Résidence Universitaire Jean Zay à Antony de 9 318 m2 utiles se devise en :

- **5716 m2 logements étudiants** soit 316 chambres étudiantes dont 28 accessibles au PMR et 9 logements pour chercheurs.
- **2459 m2 fonctions internes d'administration, de maintenance et de logistique**
- **1143 m2 logements de fonctions** et des chercheurs.

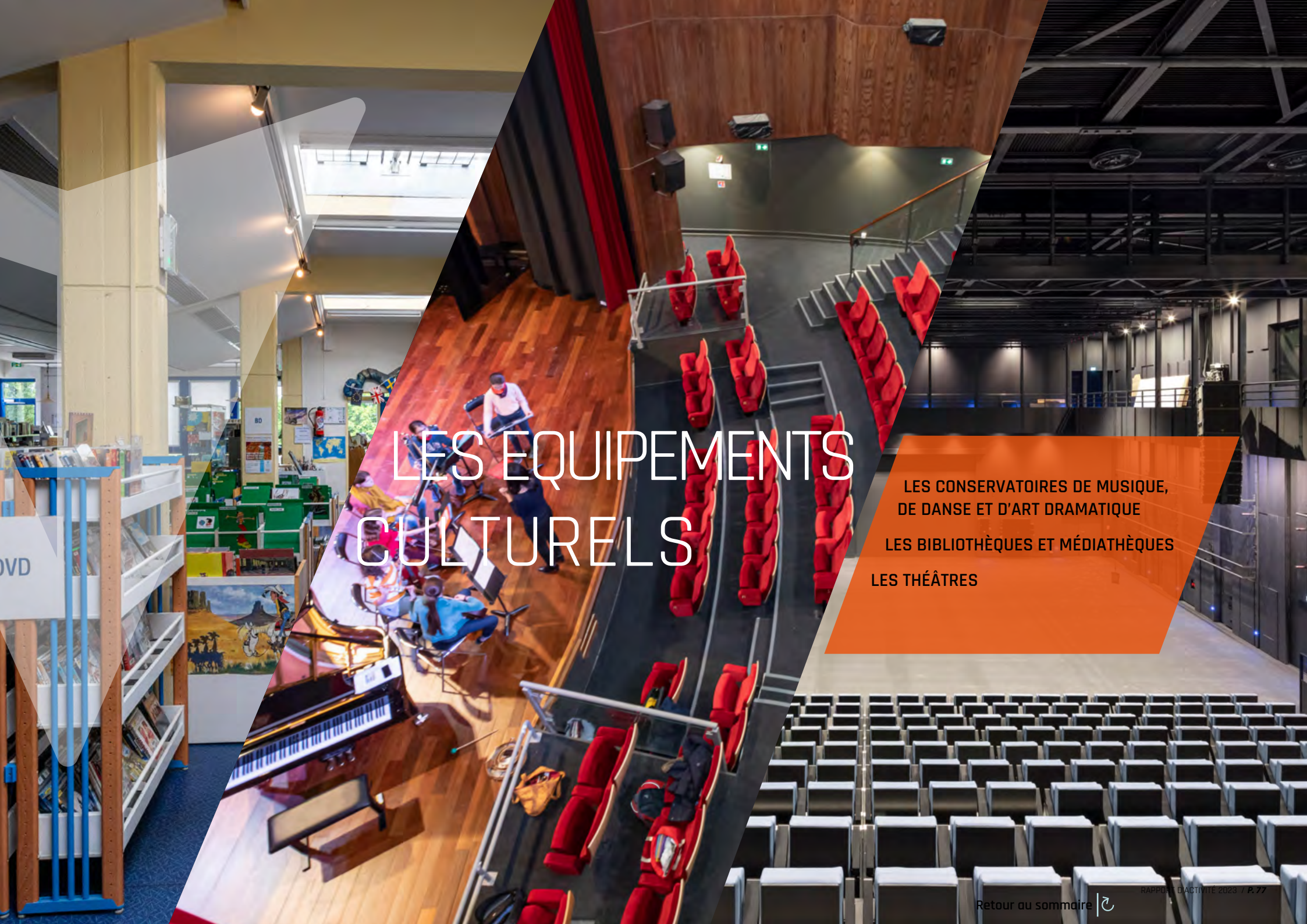
Le service de la maîtrise d'ouvrage travaille à la levée des désordres intervenus dans la phase de garantie de parfait achèvement et également à finaliser la levée des réserves établies lors de la réception de juillet 2017.

Pour se faire, il a été notamment lancé une consultation pour remettre en service un des ascenseurs. Les travaux sont finalisés avec l'entreprise et le CROUS.

Depuis 2019, un référé en expertise a débuté. Les équipes de la maîtrise d'ouvrage travaillent avec la maîtrise d'œuvre pour répondre aux demandes de l'expertise en cours.

Le rapport final d'expertise a été transmis le 15 décembre 2023 aux parties.



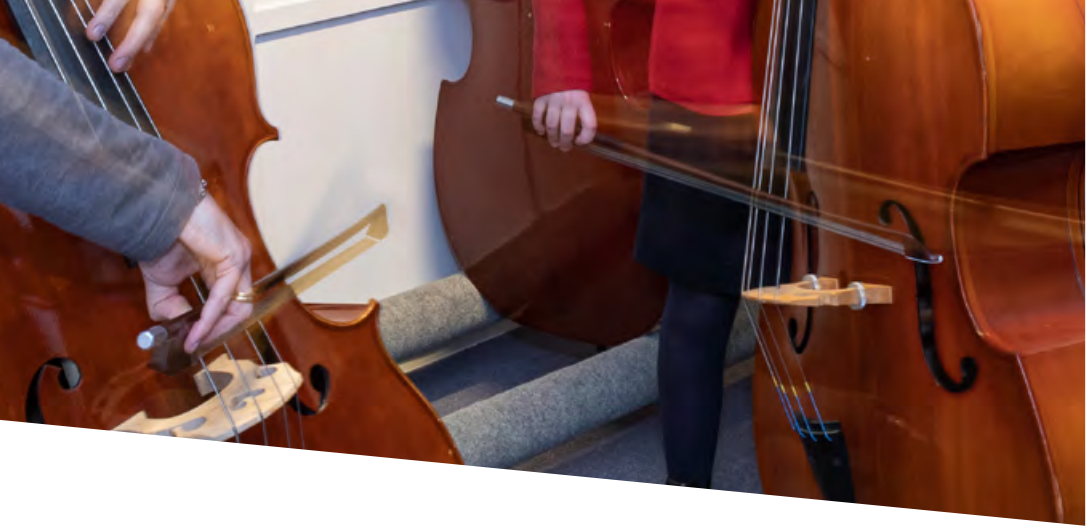


LES EQUIPEMENTS CULTURELS

LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

LES THÉÂTRES



LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

Vallée Sud-Grand Paris compte 8 conservatoires dont 6 à rayonnement intercommunal (CRI) et 2 à rayonnement départemental (CRD) :

- **Conservatoire d'Antony**
- **Maison de la musique et de la danse de Bagneux**
- **Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine / Sceaux**
- **Conservatoire de Châtenay-Malabry**
- **Conservatoire de Châtillon**
- **Conservatoire à rayonnement départemental de Clamart**
- **Maison de la musique et de la danse de Fontenay-aux-Roses**
- **Conservatoire de Malakoff**

Le cursus d'études est structuré selon 3 cycles, tels que définis au niveau national, chacun d'une durée moyenne de 4 ans. Les deux conservatoires à Rayonnement Départemental de Clamart et de Bourg-la-Reine/Sceaux offrent de plus un cycle pré-professionnel dénommé COP (Cycle d'Orientation Professionnelle). Ils sont de plus candidats à la reconnaissance par le Ministère de la Culture de « Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur ».

Une offre adaptée pour les adultes et adolescents est également disponible. L'ensemble de l'offre de cycle de formation annuelle est complétée par une offre plus ponctuelle organisée autour de différents modules de stages et masterclasses.

468 professeurs ont formé **7 557 élèves en 2023-2024** (7 357 en 2021-2022)

Chiffres clés 2023-2024

Ville	Nombre d'élèves	Nombre de professeurs	Disciplines enseignés
Antony	1 061	72	Musique, danse, et art dramatique
Bagneux	750	43	Musique et danse
CRD de Bourg-la-Reine/ Sceaux	1 208	75	Musique, danse, et art dramatique
Châtenay-Malabry	1 204	56	Musique et danse
Châtillon	686	48	Musique, danse, et art dramatique
CRD de Clamart	1 268	77	Musique, danse, et art dramatique
Fontenay-aux-Roses	630	42	Musique et danse
Malakoff	750	55	Musique, danse, et art dramatique
TOTAL	**7 557**	**468**	

Les conservatoires du Territoire proposent une tarification tenant compte du niveau de revenus des familles (taux d'effort et quotient familial). Le nombre de professeurs employés à temps complet par Vallée Sud-Grand Paris a progressé, facilitant la construction de projet collectif et le travail transversal des professeurs dans plusieurs conservatoires du Territoire.

Les temps forts 2023-2024

LA RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD À ANTONY

La grande rénovation esthétique et énergétique du conservatoire : 4.6 M investis par Vallée Sud-Grand Paris. Objectifs : réduire de 47% la consommation énergétique du bâtiment, améliorer le confort d'usage (acoustique, visuel, thermique) et la qualité de l'air du conservatoire ; et enfin moderniser l'image du conservatoire.



L'EXCELLENCE DU SERVICE PUBLIC RECONNUE PAR LA CERTIFICATION QUALIVILLES

Attribuée par l'Afnor selon un panel de critères très précis, ce label reconnaît l'excellence du service public prodigué par un équipement culturel. La Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux, le conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux, le conservatoire de Clamart, et la Maison de la Musique et de la Danse de Fontenay-aux-Roses ont obtenu en juin 2024 la certification Qualivilles.

DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT PORTÉS VERS LA DÉMOCRATISATION DES CONSERVATOIRES

Une saison artistique tout public et gratuite avec de prestigieux invités

Animés par la volonté d'ouvrir leurs écoles au plus grand nombre, et de déconstruire l'image élitiste conférée aux arts vivants, les conservatoires, certes écoles avant tout, se positionnent de plus en plus comme des salles de spectacles, où leurs projets pédagogiques sont intimement liés à des concerts, spectacles de théâtres et de danse professionnels. Si les élèves se représentent souvent, de nombreux artistes sont également invités à produire.

Au conservatoire d'Antony, un Festival pour fêter une rénovation d'envergure : après deux ans et demi de travaux, le conservatoire d'Antony a fêté sa réouverture du jeudi 20 au dimanche 23 juin 2024. Au programme : un concert de professeurs, un concert jeune public, des spectacles d'élèves transversaux, des accueils en musique dans le hall du conservatoire, des portes ouvertes...

Le Festival Kinds of Jazz, à la Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux. Créé par l'ancienne directrice Clarissa Severo de Borba, ce temps fort met à l'honneur toutes formes de jazz, avec des professionnels de renommée internationale.

L'Odyssée de la Harpe au conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux, avec un harpiste vedette, Park Stickney.

Le grand spectacle du nouvel an au conservatoire de Châtenay-Malabry, mêlant théâtre et musique sur la thématique du Tour du monde en 80 jours de Jules Verne, où professeurs, élèves de théâtre et orchestre symphonique du conservatoire ont brillamment ouvert l'année.

Le conservatoire de Châtillon a donné Les Parapluies de Cherbourg, célèbre comédie musicale signée Demy-Legrand, l'occasion pour toutes les disciplines de se rencontrer : orchestre symphonique, chant, théâtre, danse...

A Clamart, La Nuit des conservatoires, événement national, a rassemblé 4000 participants cette année : véritable célébration des arts et de la culture dans les conservatoires. Une série de concerts, spectacles de théâtre et danse, animations, ateliers participatifs dans tout l'établissement.

Les Jeux Olympiques des Arts, spectacle musical et dansé, réflexion portée par les artistes et professeurs de la Maison de la Musique et de la Danse de Fontenay-aux-Roses sur la place de l'art dans les Jeux Olympiques. Et si les épreuves des JO étaient artistiques ?

Le Cabaret Satie par le conservatoire de Malakoff, grand spectacle pluri-disciplinaire mettant en scène le piano, l'univers des cabarets du début XXe, et le compositeur Erik Satie.

Une pédagogie d'excellence : les masterclasses

Moment privilégié de travail avec un artiste de renom, la masterclasse a lieu sur un ou plusieurs jours, et donne lieu à un concert / spectacle avec l'artiste invité. Un artiste invité fait cours à une poignée d'élèves du conservatoire, et ce cours est public, ouvert à tous les intéressés. L'enjeu est double : pour les élèves, progresser sur sa pratique avec un grand du métier, et pour le public : bénéficier de conseils avisés d'un artiste. Ainsi, des artistes de renommée internationale foulent les planches de nos conservatoires : Leela Petronio et Viriginie Farandeau (danse), Andy Emler (piano), Mickaël Ertzscheid (piano), Sebastien Daucé (directeur de l'ensemble Correspondances), Yann Cléry (flûte)...

Des interventions avec ou dans les écoles pour sensibiliser aux arts vivants dès le plus jeune âge

Cham : dispositif réservé aux collégiens, de classe à horaire aménagée pour la musique. L'emploi du temps est pensé en concertation avec le conservatoire et le collège, afin que l'élève suive des cours intensifs dans l'instrument qu'il a choisi.

EAC : Education Artistique et Culturelle ; programme de démocratisation des arts vivants, par lesquels des intervenants employés par un conservatoire font des ateliers dans les structures jeunesses et petite enfance, pour sensibiliser à la musique, à la danse (crèches, écoles...).

Drôle de Vallée, le festival de l'humour de Vallée Sud – Grand Paris

2023 a vu naître le projet territorial Drôle de vallée, saison de l'humour de Vallée Sud-Grand Paris. En 2023 et 2024, deux saisons de ce projet on vu le jour et on eu lieu dans plusieurs conservatoires du Territoire, avec la programmation de match d'impro et de stand-uppeurs choisis par Bruno Roblès.

Un réseau inclusif, le renouvellement des actions à destination des publics empêchés

Un groupe de travail a été constitué pour la mise en place d'un dispositif d'inclusion artistique sur le réseau des conservatoires en lien avec l'association MESH (Musique et Situation de Handicap) et le département des Hauts-de-Seine. Le conservatoire de Clamart offre un enseignement spécifique pour ce public depuis plusieurs années.

Les actions hors les murs ont été poursuivies, sous des formes diverses selon les conservatoires, par des interventions en milieu scolaire, à la maison de quartier et des participations au projet de démocratisation culturelle Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. C'est aussi le cas avec le dispositif « Orchestre à l'école » intégré depuis plusieurs années sous forme de CHAM au conservatoire de Clamart.

Des partenariats avec les Villes

Les classes CHAM occasionnent des partenariats avec les collèges des villes ; l'Education Artistique et Culturelle fait l'objet de partenariats avec les écoles élémentaires, les crèches, les médiathèques. Certaines structures collaborent avec les théâtres également, y faisant jouer certains de leurs spectacles : le conservatoire de Malakoff et la scène nationale de la ville, ou encore le conservatoire de Châtillon. Les Directions des Affaires Culturelles et les services jeunesse sont aussi de précieux partenaires (pour des fêtes telles que La fête des Vendanges à Bagneux par exemple).

En cours

Travail d'harmonisation des tarifs

Travail de recensement et valorisation des actions d'Education Culturelle et Artistique



LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

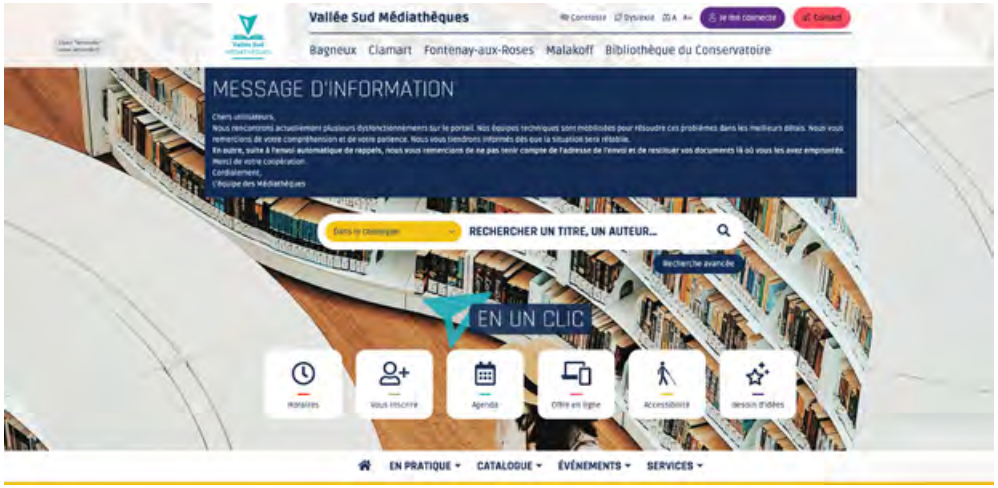
Avec cinq Médiathèques, deux Bibliothèques, un point de lecture-relais et la Bibliothèque du Conservatoire (nouveauté 2024, située dans les locaux du conservatoire de Clamart), le réseau de lecture publique de Vallée Sud – Grand Paris constitue un vaste espace culturel, ouvert à tous et toutes.

VILLES	Nombre d'adhérents actifs
BAGNEUX	3 129
CLAMART	12 685
FONTENAY- AUX-ROSES	3 370
MALAKOFF	4 117
TOTAL	**23 301**

Un nouveau portail, la naissance d'un réseau

L'année 2023-2024 a vu la naissance du réseau Vallée Sud Médiathèques, avec la création du portail commun à toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau. Plus fluide, innovant, le portail permet à tout habitant inscrit dans l'une des médiathèques transférées au Territoire d'avoir accès gratuitement au catalogue des 9 structures. Ce projet d'envergure territorial fut mené à bien par les équipes des médiathèques de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff et de la DGAC, pendant deux ans.

Il a vu la naissance du site **mediatheques.valleesud.fr** : donnant accès à tous les catalogues, mais aussi l'entièreté des actions culturelles menées par les structures, il constitue enfin une entrée vers toute l'offre numérique offerte par le Territoire.



Toute l'offre numérique en un clic

Pour continuer à attirer un public toujours plus nombreux et varié dans ses bibliothèques, médiathèques et point-lecture, le Territoire a en effet très vite pris en compte les enjeux de demain, au premier rang desquels le numérique.

C'est donc toute la presse, des milliers de films, animés, documentaires, des romans à lire en ligne et une offre de formation pour petits et grands et dans tous les domaines, qui est accessible gratuitement pour accompagner les habitants dans toutes les étapes de leur parcours (soutien scolaire, permis de conduire, apprentissage de logiciels de bureautique). Le numérique constitue un vaste champ de possibles.

Bien entendu, cet enjeu autour du numérique ne se fait pas au détriment des publics plus attachés aux documents papier. Des efforts ont également été menés afin de fidéliser, élargir notre assiette de lecteurs et inviter ceux qui sont éloignés à fréquenter ces lieux de détente, de culture, d'apprentissage, de partage.

D'autres actions ont été menées au niveau du Réseau.

Dans une même perspective de travail en réseau à l'échelle du Territoire, la DGAC a initié d'autres projets d'envergure pour réduire la fracture culturelle et numérique.

La première édition du Prix Manga de Vallée Sud-Grand Paris



Lancée en mars 2024, la première édition de ce prix littéraire dédié aux 10-14 ans a vu le jour dans toutes les structures du réseau Vallée Sud Médiathèques. Répondant au succès fulgurant de ce genre dans le paysage littéraire français et international (la France est le second pays lecteur de manga après le Japon), le Prix encourage la lecture chez les jeunes. 10 titres ont été sélectionnés, fruit d'une collaboration entre les équipes des médiathèques et les lycées de chaque ville participante. Tous les inscrits dans les médiathèques sont invités à lire la sélection et à voter pour son titre préféré.
Un autre Prix littéraire à venir en décembre 2024 : le Prix Roman de Vallée Sud Médiathèques.

La première édition des Journées du Numérique de Vallée Sud-Grand Paris



Pensées comme un temps fort sur la période novembre-décembre, les Journées du Numérique sont l'occasion pour le réseau Vallée Sud Médiathèques de déployer toute sa créativité en ateliers, animations et conférences en lien avec le numérique. Le programme, pensé pour petits et grands, est aussi vaste que riche : conférences sur l'intelligence artificielle, ateliers d'aide au maniement de tablettes ou liseuses, mais aussi cours d'imprimante 3D avec objet à la clef, concours de jeux vidéo en 3D, atelier de pilotage de drone... Certains conservatoires participent aussi aux Journées, ainsi que Vallée Sud Emploi, dans un objectif de transversalité de nos services.

Introduction des vinyles et platines en médiathèques

Véritables reflets des mutations des pratiques culturelles d'une époque, les biens proposés en prêt dans les médiathèques évoluent sans cesse. Si le vinyle a fait sa grande réapparition il y a une dizaine d'années, il était incontournable pour le Territoire de répondre à ce nouveau besoin rétro en proposant platines et vinyles en prêt dans toutes nos médiathèques.
A venir : l'introduction du prêt instruments de musique, déjà en vogue dans toutes les médiathèques parisiennes.

Le Prix des Bébés Lecteurs



Ce prix des Bébés Lecteurs de Vallée sud – Grand Paris, labellisé Premières pages par le ministère de la Culture, a pour objectif de sensibiliser les professionnels de la petite enfance et les parents au livre et à la lecture dès la naissance, et d'en favoriser l'accès. Depuis son lancement en 2020, ce prix s'est déployé avec succès dans les neuf villes de notre Territoire. En 2023-2024, plus de 100 structures dédiées à la petite enfance telles que des crèches, des classes pour les moins de 3 ans et des relais petite enfance se sont inscrites avec enthousiasme à ce projet.

Les temps forts 2023-2024 dans les médiathèques du Territoire

En plus d'une multitude de propositions régulières : rendez-vous autour de la littérature ou de jeux de société, ateliers informatiques, club mangas pour les jeunes, séances de contes, expositions et ateliers créatifs, les saisons des médiathèques sont marquées par de nombreux temps forts.

- Les manifestations organisées au niveau national : **le Printemps des poètes, Halloween, les temps forts du calendrier du développement durable** ;
- Au niveau départemental : **la Science se livre ;**
- Mais aussi **les manifestations proposées par les villes.**

Elles ont par ailleurs développé de façon régulière une multitude de rendez-vous participatifs autour des collections :

- **Clubs mangas et ateliers BD ;**
- **Atelier philo ;**
- **Atelier en anglais ;**
- **Rendez-vous des tout-petits, jeux de société ;**
- **Rencontres avec les auteurs ;**
- **Les Prix des Lecteurs.**

Autant de rendez-vous hebdomadaires proposés dans chacune de ces structures qui ponctuent l'année, attirant un public nombreux, notamment adolescent, permettant de le fidéliser et de dynamiser l'image de la structure.

- **Du côté des partenariats éducatifs, les médiathèques s'associent aux villes pour organiser :**
  - Les prix littéraires des écoles ;
  - Les parcours d'Education Artistique Culturelle construits en collaboration avec la Direction de l'Education et les structures culturelles des villes concernées.
  - Education à la musique classique dans les centres de loisirs : la médiathèque de Clamart a proposé en 2024 de l'éveil à la musique classique dans les centres de loisirs de la ville. Les médiathécaires ont ainsi réfléchi à des actions de pédagogie visant à faire connaître et aimer cette discipline parfois méconnue des jeunes enfants et adolescents dans les centres de loisirs.

- **Les Micro-Folies du Territoire**

Véritable tiers-lieu, la première Micro-Folie du Territoire a été inaugurée en novembre 2021 à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses.
Soutenu par l'État, supervisé par le ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. D'autres modules complémentaires – tels qu'un FabLab, des postes de réalité virtuelle, ou encore un espace scénique – peuvent compléter l'offre de la Micro-Folie. Implantées au plus proches des habitants, ces plateformes culturelles de proximité sont un véritable outil au service de l'Education Artistique et Culturelle (EAC).
Chaque mois, plusieurs animations y sont programmées pour les enfants, mais aussi pour les adultes, des objets 3D y sont modélisés et imprimés lors d'ateliers.
De nombreux partenariats y sont développés avec les structures locales, sociales, culturelles... (théâtre, collège, écoles, accueils de loisirs...)
A noter une sortie organisée avec les jeunes de la Ville dans un musée national à la suite d'une visite du Musée Numérique en partenariat avec l'espace Joséphine Baker.
Une seconde Micro-Folie, mobile cette fois-ci, se promène sur le Territoire depuis 2023.



LES THÉÂTRES

En tant que Territoire de création, Vallée Sud - Grand Paris affirme une identité culturelle forte. Dans ce paysage artistique, le spectacle vivant est dignement représenté à travers 11 structures de programmation (théâtres) qui proposent une offre pluridisciplinaire riche et variée de plus de 700 représentations et 150 000 spectateurs accueillis chaque année.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, Vallée Sud - Grand Paris a organisé en partenariat avec les théâtres et les conservatoires du Territoire un Festival de l'humour intitulé « Drôle de Vallée ».

Les structures de création et de diffusion du spectacle vivant qui se sont vu confier une partie de la gestion de l'activité théâtrale du Territoire par Vallée Sud - Grand

Paris sont au nombre de 9 : 6 associations, 1 Etablissement Public Administratif (EPA) et 2 structures en Régie directe (théâtres de Bagneux et de Clamart). Dans ce cadre, le montant des subventions allouées par le Territoire en soutien à ces structures s'est élevé à **8 438 838 €**.

Chiffres clés 2022 - 2023

Théâtres 2022 - 2023	Nombre de places théâtre	Nombre de spectacles	Nombre de levers de rideau	Nombre de spectateurs
BAGNEUX	402	65	128	9000
CLAMART	646	30	69	13 257
TOTAL	**1 048**	**95**	**197**	**22 257**

Théâtre Jean Arp à Clamart

SAISON CULTURELLE :

Pour le théâtre :

Nombre de spectacles : 30
Nombre de représentations : 69
Nombre d'entrées : 13 257

Nombre de films présentés : 236
Nombre de spectateurs : 22 959

Pour le cinéma :

Le Théâtre Jean Arp propose une programmation pluridisciplinaire accessible à tous.

Il est à noter que le Théâtre Jean Arp a vécu cette saison une année de transition administrative. Transition entre la fusion de deux théâtres (Châtillon et Clamart) sous la forme juridique d'une SPL (octobre 2022) et la séparation finalement de ces deux structures en septembre 2023 entraînant le retour du théâtre de Clamart en régie directe avec le Territoire Vallée Sud - Grand Paris.

Situé dans le même bâtiment, le Cinéma Jeanne Moreau est classé Art et Essai et labellisé Jeune Public. Il propose trois à quatre films par semaine, et entre 20 et 25 séances par semaine en séances tout public. Le dispositif d'éducation à l'image à destination du public scolaire comporte 20 séances par saison pour les écoles élémentaires, collèges et lycées.

Théâtre Victor Hugo à Bagneux

SAISON CULTURELLE :

Saison théâtrale = 44 spectacles
Nuit du Geste (4e biennale des Arts du Mime et du Geste) = 21 propositions
Festival « Avis de Temps fort » = 13 spectacles (inclus dans les 44 spectacles de la Saison théâtrale)
Restitutions amateurs juin (galas de fin d'année) = 14 spectacles restitutions d'ateliers
Locations du théâtre = 9 locations projets extérieurs (associatifs ou privés)
Nombre de spectateurs = 14 508 (dont 9 000 pour les spectacles et 5500 pour les restitutions amateurs en juin)
Nombre d'heures dédiées à l'action culturelle = 432 heures
Nombre d'enfants touchés par ces actions = 1342 enfants
Autres types de publics touchés = 443 personnes
Nombre de films accueillis au cinéma = 62
Nombre de spectateurs cinéma = 8 632

LE THÉÂTRE VICTOR HUGO C'EST :

Des spectacles

Le Théâtre Victor Hugo propose une programmation pluridisciplinaire dont le projet artistique s'articule autour de trois grands axes : la défense et la mise en lumière des Arts du Mime et du Geste, l'accès à l'art et à la Culture pour tous dès le plus jeune âge avec des spectacles accessibles dès 6 mois, et une part significative faite au féminin.

Des temps forts

Tout au long de la saison, la programmation artistique est ponctuée de temps forts permettant des focus sur certaines disciplines.

- **La Nuit du Geste** (samedi 11 novembre 2023 de 20H à l'aube) en ouverture de la biennale des Arts du Mime et du Geste avec 70 artistes, des plateaux partagés, un volet dédié aux jeunes compagnies, une scène ouverte, des ateliers etc partout dans le Théâtre, dedans et dehors.
- **Festival Kalypso** (festival de danses urbaines et contemporaines) qui fait chaque année une escale à Bagneux (9 décembre 2023).
- **Jazz au féminin**, qui comme son nom l'indique invite à découvrir les talents féminins de la discipline (4 concerts dans la saison).
- **Festival Auteurs en Acte** (1er au 4 février 2024), organisé par la compagnie balnéolaise SourouS en partenariat avec le Théâtre et la Ville, qui vise à mettre en lumière les écritures théâtrales contemporaines.
- **Festival MARTO** (8 au 24 mars 2024), regroupant 8 théâtres installés dans 10 villes du département des Hauts-de-Seine et promouvant la créativité, la vivacité et la singularité des arts de la Marionnette et du Théâtre d'objets.
- **Festival Avis de Temps Fort !** (22 au 30 avril 2024), qui propose 10 jours consacrés à la pluralité inventive des Arts du Mime et du Geste, une sélection de spectacles où le corps en mouvement est au cœur de la dramaturgie et une journée consacrée aux jeunes compagnies.

Des projets d'action culturelle et un cinéma pour tous

Situé au cœur des quartiers les plus populaires de Bagneux, le Théâtre Victor Hugo a développé une orientation culturelle en adéquation avec cette réalité sociale. C'est un principe fondamental du projet artistique du lieu que celui de proposer de nombreuses et diverses formes de médiation ainsi que des actions de sensibilisation en direction de la population afin de former dès le plus jeune âge le regard du spectateur et du citoyen.

- **Théâtre en appartement** et dans les structures éducatives et socio-culturelles. Deux pièces en tournée cette saison (Si Vénus avait su et J'ai découvert la haine le jour de mes 10 ans).
- **Spectacles en tournée dans les crèches, accompagnés d'ateliers**. Deux spectacles en tournée cette saison (Kiboko et Okanina).
- **Une nouvelle Résidence triennale** avec la Compagnie La Rousse / Nathalie Bensard permettant de développer en profondeur des projets de médiations en direction des scolaires. Cette saison, accueil du spectacle Les filles ne sont pas des poupées de chiffon avec une thématique particulière, les rapports filles/garçons.
- **EAC (Education Artistique et Culturelle)** incluant des visites de théâtre, des ateliers artistiques, des rencontres … pouvant s'inscrire dans des initiatives locales ou dans des dispositifs départementaux, régionaux et nationaux comme par exemple Les Itinéraires culturels, Chemin des Arts, Plan Jeunesse, Collège au cinéma, Ecole et cinéma … avec comme point final à toutes ces actions une restitution des projets sur le Plateau du Théâtre au mois de juin.
- **Ateliers amateurs**. Au nombre de 3, autour du théâtre ou du mime, pour les ados et les adultes, ils permettent au public de découvrir par la pratique une discipline artistique. Ateliers encadrés par la compagnie balnéolaise SourouS.
- **Troisième année de compagnonnage avec la compagnie Hippocampe,** artiste associé au Théâtre visant à faire découvrir les arts du Geste à des publics plutôt éloignés de cette pratique, notamment avec le projet Beaux Gestes qui a pour but de mettre en valeur les gestes professionnels quotidiens. Cette saison la compagnie a travaillé principalement avec les services des espaces verts de la Ville.



LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Après le transfert progressif des 9 piscines et dans la perspective des JOP 2024, le Territoire souhaite pouvoir accueillir des évènements d'envergure régionale voire nationale dans des équipements adaptés à l'organisation de telles manifestations.

Ainsi, à partir de 2020, le service des Sports doit assurer la gestion d'installations sportives terrestres (la piste d'athlétisme du Complexe Sportif Jules Hunebelle, le stade d'Athlétisme et les terrains de sport du Panorama et le Dojo de la piscine du Plessis-Robinson).

Il est probable que dans l'avenir de nouveaux équipements sportifs terrestres puissent être transférés. La gestion de ces nouvelles installations transférées nécessitera de renforcer la direction du service des Sports par l'ajout de compétences.

A terme, l'évolution et le renforcement du service des Sports permettra d'assurer la bonne gestion des installations, d'envisager d'autres transferts possibles dans les années à venir, d'assumer les missions sollicitées comme la création d'activités sportives gérées directement par VSGP, la réflexion sur une compétence Sport de Haut Niveau ou encore la mise en place de manifestation Grand Public.

Parallèlement, la direction des Sports doit poursuivre et concrétiser différents projets fixés comme l''uniformisation des tarifs des entrées dans les piscines, l'uniformisation des contrôles d'accès des piscines, la mise en adéquation des piscines à la labélisation Qualivilles ou encore la création d'un POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) commun.



LES EQUIPEMENTS SPORTIFS TERRESTRES

Le territoire souhaite que l'aménagement d'équipements sportifs de nature à recevoir une audience ou du public important encourage le développement du sport de haut niveau, valorise l'image du Territoire, s'inscrira dans les objectifs du PCAET et sera vecteur de développement économique en permettant de répondre aux besoins des entreprises en termes de team-building et d'actions de communications.

Dans ce cadre la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » est étendu.



LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Outre l'objectif lié à l'apprentissage de la natation et à la pratique sportive, les piscines représentent un élément d'attractivité pour l'installation de nouveaux habitants, facteur d'amélioration de la qualité de vie. Les piscines jouent également un rôle majeur en termes de santé et de sécurité publiques à l'occasion des épisodes de canicules et dans l'apprentissage du savoir nager.

L'année 2023 s'est caractérisée par une croissance des fréquentations en particulier sur les piscines de Clamart et Bagneux. Avec deux établissements fermés et un troisième ayant rouvert fin 2023 le report des usagers s'est porté vers les piscines les plus proches. Ainsi la fréquentation totale est restée stable avec 950 000 passages comptabilisés en 2023. Il est à noter que l'évènement Clamart plage a été victime d'une météo peu propice réduisant les fréquentations.

Autre fait marquant de cette année, la réouverture de l'Aquapol de Montrouge. Les travaux de traitement de l'air, de chauffage, d'étanchéité des bassins, d'aménagement de l'accueil, de rénovation du solarium ainsi que d'installation d'un Crossfit extérieur ont été mené à bien. Le dojo a également fait l'objet de travaux avec le changement des tapis. L'inauguration de l'Aquapol a donné lieu à une cérémonie en la présence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de Vallée Sud – Grand Paris, Monsieur Etienne LENGEREAU, Maire de Montrouge et Monsieur Laurent HOTTIAUX, Préfet des Hauts-de-Seine. Les services de Vallée Sud – Grand Paris, l'équipe de l'Aquapol de Montrouge ainsi que des agents des autres piscines de Vallée Sud – Grand Paris ont contribués à l'organisation de cette belle cérémonie.

Les piscines de Sceaux les Blagis et Antony Pajeaud ont été certifiées Qualivilles en juin 2023. Ce projet, outre les améliorations qu'il a apporté sur la qualité de service a également permis une collaboration plus étroite entre les équipements et le siège. Les piscines de Clamart et de Bagneux ont été sélectionnées pour la deuxième vague de certification prévue en 2024 et ont débuté leur préparation.

Un partenariat avec le CREPS de Chatenay-Malabry s'est mis en place sur le dernier trimestre 2023. Les piscines du territoire ont accueilli des stagiaires MNS et en contrepartie le CREPS s'est engagé à prendre en charge les formations obligatoires des MNS du territoire.

Chiffres clés 2023

Piscines-2023	Entrées	Activités spécifiques	Nombre de bassins
PISCINE DE FONTENAY-AUX-ROSES	53 280	Hammam, Sauna, Jacuzzi , Plongeoir	1 bassin de 25 M
PISCINE DES BLAGIS À SCEAUX	191 514	Solarium en herbe	3 bassins : 1 bassin 25 M / 1 bassin apprentissage, 1 bassin aquagym
PISCINE DE CLAMART	283 539	Hammam, Sauna Splash Pad	4 bassins : 2 bassins de 25 M, 1 bassin ludique / 1 pataugeoire
PISCINE DE BAGNEUX	129 254	Hammam Sauna Plongeoirs	3 bassins : 1 bassin de 25 M / 1 bassin d'apprentissage, 1 pataugeoire
CENTRE AQUATIQUE PAJEAUD À ANTONY	130 791	Sauna, hammam	2 bassins : 1 bassin de 25 M et 1 bassin d'apprentissage
LIONEL TERRAY À ANTONY	25 537	hammam	2 bassins : 1 bassin de 25 m / 1 bassin d'apprentissage
AQUAPOL DE MONTROUGE	99 329	Hammam, sauna, fitness, dojo	3 bassins: 1 de 25 m, 1 ludique 1 pataugeoire
TOTAL	**913 244**		

En 2023, Vallée Sud - Grand Paris a poursuivi ses partenariats avec des établissements du territoire pour donner accès à ses piscines à des publics fragilisés (personnes ayant un handicap, seniors ...) : le partenariat consiste en des prêts à titre gracieux de locaux ou de lignes d'eau et il a vocation à se développer dans les années à venir.

Les projets à l'échelle du Territoire

Certification Qualivilles

La piscine des Blagis à Sceaux et le centre aquatique Pajeaud ont été les premiers équipements aquatiques certifiés « Qualivilles » en juin 2023.

Nager contre le cancer

L'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a poursuivi les partenariats antérieurement entrepris entre l'association La Ligue contre le cancer et les 9 équipements aquatiques de son périmètre. En 2023, l'opération nager contre le cancer à donné lieu au versement d'une subvention de 7834,31 euros correspondant aux recettes de la journée du dimanche 16 avril 2023.

La natation scolaire

La charte de la natation scolaire mise en place en 2020 cadrant la mise en œuvre des séances de natation scolaire s'est poursuivie.

Le partenariat avec l'inspection académique s'est poursuivi avec la création d'un groupe de travail chargé de créer un Digipad (site de ressources interactif) et un contenu de formation pour les futures formations d'enseignants à venir.

Partenariat CREPS de Châtenay-Malabry

Une convention a été passée avec le CREPS dans le but d'accueillir les stagiaires en formation BPJEPSAAN dans les piscines de Vallée Sud – Grand Paris. En contrepartie le CREPS forme gracieusement les MNS et BNSSA du territoire au recyclages secourisme et MNS obligatoires

Sécurité des usagers

Le conventionnement avec les clubs du territoire a fait l'objet d'une étude juridique (cabinet d'avocat spécialisé). Cette étude a mené à la mise en place de la surveillance sur l'ensemble des créneaux clubs pendant les heures d'ouverture au public. De nouvelles conventions types ont été mises en place en septembre 2023.

Le travail visant à amener à une excellence dans la sécurité des usagers s'est poursuivi avec l'objectif de déposer de nouveaux POSS au 4ème trimestre 2024.

Harmonisation des tarifs

Ce projet souhaité par le Président et les élus de Vallée Sud – Grand Paris a été remis en exergue. Plusieurs hypothèses ont été travaillées en vue d'une mise en place en 2024.

Contrôle d'accès commun aux équipements aquatiques

Afin de permettre un accès aux équipements aquatiques moderne et digitalisé le service des sports a lancé un projet pour uniformiser les contrôles d'accès des différents équipements aquatiques. Le terme de ce projet est prévu pour 2025.

Réouverture de l'Aquapol de Montrouge

L'Aquapol de Montrouge a rouvert ses portes en octobre 2023. Les travaux ont consisté revoir l'ensemble du traitement de l'air et de son chauffage, refaire l'étanchéité des plages et du bassin sportif, passage en LED, changements des ascenseurs, rénovation du dojo, rénovation du solarium, transformation de l'accueil et création de l'espace Street Workout.

Les temps forts 2023 dans les équipements aquatiques du Territoire :

Piscine Lionel Terray à Antony

- Relamping (passage en LED) des lumières bassins
- Changement du contrôle d'accès en janvier 2023. Passage à Horanet
- Formation des agents au logiciel Horanet
- Mise en place des nouvelles caméras et du contrôle d'accès bâtiment courant 2023 pour une fin en 2024.
- Mise en place de nouvelles rampes accès PMR dans les pédiluves, permettant une économie d'eau.
- Changement des lignes d'eau
- Mise en place du sauvetage sportif en partenariat avec la ville
- Compétition interclubs du 11 décembre avenir en partenariat avec la ville et le club phoenix natation

Centre aquatique Pajeaud à Antony

- Mise en place de nouveaux panneaux d'affichage LED sur les bassins
- Peinture refaite à l'accueil et panneau de protection sur début de couloir
- Réfection des siphons de douches dans les cabines de douche PMR
- Mise en place de baguettes d'angles de murs sur l'ensemble du bâtiment
- Joints epoxy dans bassin sportif lors de la vidange de Noël
- Changement dalles de plafonds dans l'ensemble des douches par des dalles métalliques résistant à l'humidité.
- Réfection du solarium (ponçage + lasurage)
- Mise en place de stages de natation pour les enfants entre 6 et 12 ans sur toutes les vacances scolaires (petites et grandes), ainsi que sur les 2 première semaines de juillet 2023
- Formation en Français de deux agents.
- Changement du Responsable Administratif et Financier par Responsable Administratif et Technique.
- Changement de régisseur (Madame DARKRIM Wissem)
- Participation au forum des activités de la ville d'Antony
- Reconduction du Pass vacances en partenariat avec la ville d'Antony entre le 4 juillet et le 02 septembre

Piscine de Bagneux

RELOGEMENT :

- Accueil d'une partie du personnel, des associations, des écoles, collèges et lycées du SNCM.
- Prise en charge d'une partie du fonctionnement des bassins écoles de Jean-Jaurès à Malakoff et Langevin Wallon à Châtillon

PARTENARIATS :

- Nouvelle convention avec les militaires du fort de Montrouge pour 2 créneaux par semaine + organisation de parcours militaire dans les bassins
- Nouvelle convention avec une masseuse indépendante qui propose des massages dans l'espace détente. A permis de rendre plus visible cet espace et de le faire vivre.

PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE DE BAGNEUX ET SON SERVICE DES SPORTS :

- « J'apprends à nager » : Le but est de permettre aux enfants, ne sachant pas nager du quartier de la Pierre Plate, d'approfondir les enseignements. Ces séances sont en continuité avec l'enseignement de la natation scolaire.
- École municipale des sports : accueil des enfants de la ville dans le cadre des activités périscolaires. L'objectif final est d'amener les enfants vers la validation du test du Pass-nautique nécessaire pour accéder aux activités nautiques.
- 2 créneaux d'aquagym par semaine dédiés au personnel de la mairie
- Aquagym sénior : Partenariat avec le service des sports pour animer des aquagym pour un public senior
- Accueil des centres de loisirs pendant les vacances

ANIMATIONS :

- Structure gonflable et plongeoirs : les enfants peuvent profiter de la structure gonflable pendant les vacances scolaires sur des plages horaires définies. Les plongeoirs de 1m et 3m sont aussi ouverts à tous alternativement avec la structure gonflable.
- Semaine olympique : Animations durant les séances de natation scolaire sur le thème des sports olympiques. Découverte des sports olympiques et des valeurs de l'olympisme à travers des jeux et parcours organisés.
- Espace famille : Tous les dimanches matin, mise à disposition de matériel (frites, jouets, ballons, toboggan) en libre-service pour les familles et enfants.
- Organisation d'une fête des écoles de natation en partenariat avec le COMB natation

FORMATIONS :

- Formation des agents d'accueil en vue de la certification Qualivilles

AMÉNAGEMENTS/TRAVAUX IMPORTANTS :

- Changement des portes d'entrée principales
- Remise en service des nombreux sanitaires HS
- Changement des extincteurs HS

DIVERS :

- Nouvelle directrice en juin
- Nouveau chef de bassin en août

Piscine de Clamart :

- **Public présentant un handicap :**
  Développement du réseau Handi-Inclusion avec la ville de Clamart, afin d'optimiser les actions misent en place sur la commune et faciliter les échanges et l'organisation.
  Ainsi que la continuité dans la mise en place de séances d'activités aquatiques (aquagym, parcours de motricité...) en partenariat avec le CDH 92.
  Accueil de 4 centres de personnes handicapées sur le temps scolaire et 10 autres qui viennent sur le temps d'ouverture public.

- **Clamart Plage** :
  La manifestation Clamart Plage s'est tenue cette année tout autour et à l'intérieur de la piscine, durant 24 jours, du 22 juillet au 13 aout 2023 inclus.
  Nous avons enregistré 8181 « entrées Clamart Plage » (gratuité pour les moins de 4 ans) sur les 23 140 entrées au sein de Clamart Plage. Découverte notre établissement et ses spécificités à un grand nombre de nouveaux usagers mais également continuer à accueillir nos habitués. Mise en place de structures gonflables et d'animations pour les enfants et adolescents. Dans l'ensemble cela s'est très bien déroulé, et nous n'avons pas eu d'incident majeur à déplorer, uniquement du petit matériel vandalisé et des incivilités.

- **Eté 2023 :**
  Saison avec une nette baisse de la fréquentation à la suite des intempéries et de la tempête. Ouverture de la piscine de 9h00 à 19h00 tous les jours.

- **Formation des agents :**

  Formation et sensibilisation continue des agents polyvalents au nettoyage et à l'accueil de notre public – formation Qualivilles, contrôle d'accès, gestion de conflit, informatique.

- **Travaux pour le confort des usagers :**

  Numérotation de toutes les douches, cabines et toilettes pour de meilleures et plus rapides interventions et mise en place d'un plan du site numéroté ;
  Remise en fonction de la sonorisation générale ;

- **Compétitions :**

  Novembre : Championnat de France interclubs natation.
  Novembre : Compétition régionale d'apnée
  Décembre : Championnat régional jeunes – hockey subaquatique.

- **Animations :**
  Structure gonflable : tous les jours des vacances de 14h00 à 17h00

Stade nautique de Châtillon-Malakoff

LA DÉMOLITION A DÉBUTÉ EN JANVIER 2023 ET SE POURSUIVRA JUSQU'EN 2024.

Piscine de Fontenay-aux-Roses

- Activités apprentissage de la natation enfants et adultes toujours un succès pendant les vacances
- Tous les lundis de 13h30 à 15h30 pendant les vacances scolaires : partenariat avec la ville de Fontenay aux Roses, Multisports : activités natation, plongeon, water-polo, parcours aquatique, avec les enfants de la ville
- Investissement dans du matériel : matériel pédagogique pour la natation scolaire
- Location de lignes pour le club de Jascha
- Accueil des associations du Plessis Robinson à la suite de la fermeture :
- TPR triathlon les jeudis soir
- CNPR Club de natation les mercredis et vendredi
- Aquagym Plessis sport les jeudis et vendredis de 16h à 17h
- Intégration au planning du sport santé aquagym le jeudi et vendredi de 16h à 17h (pratique d'activités physiques ou sportives qui contribue à la santé et au bien-être du pratiquant).
- Nager contre le cancer en avril
- Travaux de l'établissement : subaquatiques, salle de sport
- Retour de la fréquentation proche de 2019
- Début du projet Quallivilles

Piscine des Blagis à Sceaux

PRÉPARATION EN VUE DE LA CERTIFICATION QUALIVILLES

- Structuration des procédures de caisse, de nettoyage et de correspondance avec les usagers.
- Formation des agents pour améliorer la relation à l'usager
- Formation du directeur et d'une référente Qualivilles aux attendus de la certification
- Rénovation de l'accueil et de la façade
- Rénovation de l'affichage : des zones clairement identifiables pour offrir une communication claire et précise + nouvelle signalisation pour les usagers

PARTENARIATS :

- Stages Multisports organisés avec la Mairie de Sceaux lors des petites vacances
- Nager à contre cancer
- Organisation d'un spectacle « mémoire de l'eau » dans le bassin sportif et d'apprentissage. Ce spectacle a été mis en place par le théâtre des Gémeaux à Sceaux.

SCOLAIRES :

Nous avons cette année **augmenté le nombre de niveaux de classe** en passant de 3 à 5 niveaux de classes accueillis.

- Les grandes sections de maternelles et les CM1 sont venues en plus des autres niveaux de classes déjà présents.
- Accueil de 152 classes (**48 classes supplémentaires** par rapport à l'année scolaire précédente).

Pour arriver à cet objectif :

- Organisation de cycles trimestriels (10 séances par cycle) / Soit 50 séances au lieu de 45 séances sur le parcours natatoire d'un élève avant son arrivée au collège.

ANIMATIONS :

- Espace famille : Tous les samedis, mise à disposition de matériel (frites, jouets, ballons, toboggan) en libre-service pour les familles et enfants.

FORMATIONS :

- Formation des agents d'accueil en vue de la certification Qualivilles

AMÉNAGEMENTS/TRAVAUX IMPORTANTS :

- Changement du système des portes coupe-feu
- Remise en service des nombreux sanitaires HS
- Changement d'une partie du linoleum de la mezzanine

DIVERS :

- Nouveau directeur en mai
- Nouvelle responsable des agents de caisse et technique

Piscine Aquapol de Montrouge

- Changement de directeur en juin 2023,
- Réouverture de l'Aquapol en octobre 2023 (Fermeture de septembre 2022 à mi-octobre 2023),
- Inauguration 10 novembre 2023,
- Journée Découverte samedi 11 novembre 2023 avec découverte des activités aquatiques et terrestres,
- Accueil et encadrement EMS (tous les mercredis en période scolaire, en format de stage pendant les vacances scolaires),
- Formation agents pour la sensibilisation santé et sécurité au travail,
- Relogement des scolaires de Châtillon et Malakoff au 3ème trimestre à l'Aquapol en partenariat avec l'Éducation nationale,



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

POLITIQUE DE LA VILLE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MISSION FONDS EUROPEENS

LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La démarche du PCAET a débuté dès 2018 à Vallée Sud - Grand Paris avec la rédaction du diagnostic, du rapport stratégique, et la concertation du public en amont menée en 2020. Après de nombreuses concertations, les documents du PCAET ont été arrêtés en Conseil de territoire à l'unanimité le 29 juin 2021. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi que la Métropole du Grand Paris ont rendu leurs avis en octobre 2021.

Les documents du projet de PCAET ont par la suite été mis en ligne sur le site internet afin que les habitants puissent en prendre connaissance et donner leur avis via un formulaire dédié à cette concertation numérique.

Le PCAET a été adopté pour une durée règlementaire de 6 ans en Conseil territorial le 30 mars 2022 à la quasi-unanimité.

Aujourd'hui les objectifs du PCAET se retrouvent dans tous les projets du Territoire. Les 53 actions du PCAET réparties en 5 axes stratégiques visent à :

- accélérer la transition écologique,
- diminuer les consommations énergétiques,
- réduire les émission de gaz à effet de serre,
- reconquérir la qualité de l'air,
- préserver les ressources et développer l'économie circulaire
- s'adapter au changement climatique

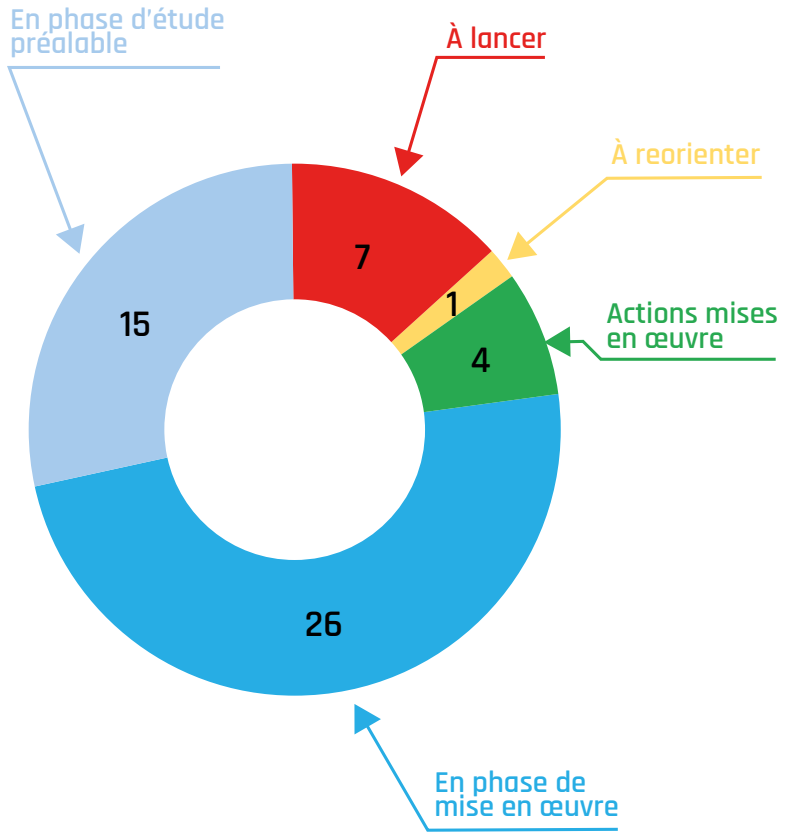
Ainsi, les projets d'aménagement, des Mobilités, de rénovation des Bâtiments et du Patrimoine, de réduction et valorisation des déchets, ainsi que de nombreux autres, s'intègrent dans la démarche PCAET.

L'avancement des objectifs et des actions du PCAET fait l'objet d'un suivi régulier par la Direction du Territoire Durable qui permettra de produire un rapport d'évaluation à mi-parcours lors du 1er semestre de 2025. Ce bilan à mi-parcours permettra d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du PCAET depuis mars 2022.

Avancement et mise en œuvre

A la fin 2023, 85 % des actions sont mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre.

SUIVI DE L'AVANCEMENT DU PCAET



De nombreuses actions du PCAET ont été déployées ou renforcées en 2023/2024 :

Début de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable adopté lors du Conseil territorial du 06 décembre 2022 pour atteindre 185km d'aménagements cyclables existants sur le territoire (hors zone 20 et 30) à la fin 2023.

Développement des parkings vélos sécurisés aux abords des gares pour proposer 400 places de stationnement sécurisées disponible via un site internet dédié : www.abris-velos.valleesud.fr

Lancement du réseau Vallée Sud Bus, en janvier 2023, pour la gestion de 10 lignes de transport locales (www.valleesudbus.fr) et une augmentation de près de 20% du nombre de kilomètres réalisés par les opérateurs de bus entre 2022 et 2023.

Mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier visant la rénovation énergétique de **16 équipements transférés à Vallée Sud-Grand Paris** avec notamment :

- La livraison de l'Aquapol de Montrouge en mars 2024 (objectif de réduction de 42 % des consommations énergétiques finales par rapport à 2019)
- La livraison du conservatoire Darius Milhaud à Antony (objectif de réduction de 47 % des consommations énergétiques finales par rapport à 2019) juin 2024
- Le début des travaux de démolition de la Piscine du Hameau au Plessis-Robinson et du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff pour des reconstructions selon des normes environnementales d'excellence

Structuration de la SEM territoriale « Vallée Sud Rénov » dédiée à la rénovation énergétique

Réalisation des premiers travaux de **désimperméabilisation et de végétalisation des voiries** : opérations réalisées notamment rue de la Vanne à Montrouge et rue Pierre Bogaert à Clamart

Végétalisation de la cour de l'école Senghor à Clamart et finalisation des études de conception pour la transformation du groupe scolaire Jean Jaurès au Plessis-Robinson en îlot de de fraîcheur

Poursuite du remplacement des éclairages publics transférés au Territoire **par des systèmes LED**

Extension de l'expérimentation de la **collecte des déchets alimentaires** et préparation à la généralisation de la collecte sur l'ensemble du territoire

Extension du service de collecte à la demande des encombrants : Vallée Sud Recycle

Poursuite de la distribution des composteurs et lombricomposteurs en porte à porte et de l'installation de sites de compostage partagé dans les copropriétés

Généralisation du Défi Zéro Déchet à l'ensemble des 11 communes du Territoire

Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables pour la période 2023-2025

Pérennisation de la démarche de budget vert

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant 2 OAP à forte valeur environnementale

Signature en juillet 2023 avec Vallée Sud Hydrogène d'une concession de service de 20 ans pour la production et distribution d'hydrogène pour les besoins de la Mobilité.

Focus sur la concession de service pour la production et distribution d'hydrogène



En mai 2023, Vallée Sud- Grand Paris concrétise son ambition de promouvoir la mobilité à Hydrogène et attribue la concession de service pour l'installation et l'exploitation des stations Hydrogène à Vallée Sud Hydrogène.

Pour rappel, la principale station de production et de distribution d'hydrogène se trouvera à Châtenay-Malabry sur le site du démonstrateur écologique territorial de la Sygrie. Une deuxième station à Châtillon permettra de distribuer l'hydrogène, produit au sud, dans la partie nord du Territoire. Ces deux installations verront le jour en 2025.

La production d'hydrogène, qui devrait atteindra 1 tonne par jour en 2027/2028, devra être réalisée par la méthode d'électrolyse de l'eau à partir d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables.

Les deux stations alimenteront en premier lieu des véhicules de la flotte du Territoire (bennes à ordures ménagères et lignes de bus locales), ainsi que des bus d'IDF Mobilités. De nouveaux usages seront progressivement développés en collaboration avec Vallée Sud Hydrogène. A termes, avec le développement de nouveaux usages, la production pourra atteindre jusqu'à 2 tonnes d'hydrogène par jour.

Une étape importante est franchie en décembre 2023 avec l'acquisition par l'EPT d'un terrain situé avenue Jaurès à Châtillon auprès de la RATP. Une partie de ce terrain sera mise à disposition de Vallée Sud Hydrogène pour la construction de sa station de distribution d'hydrogène.

Focus sur le Démonstrateur Ecologique

Inscrit dans le PCAET de Vallée Sud-Grand Paris, le démonstrateur écologique territorial sera un site dédié à l'innovation et à l'expérimentation de solutions techniques face aux enjeux de la transition écologique, mais également à la sensibilisation des visiteurs dans ce domaine.
Le démonstrateur écologique constituera un parcours pédagogique, articulé autour de différents pôles d'activité composés d'une station hydrogène, une école du Développement Durable, une ressourcerie, un espace naturel pédagogique et un Démonstrateur de la rénovation énergétique.
En 2021, l'EPT fait l'acquisition auprès du Département de l'Essonne d'une parcelle en friches de près de 2,4 hectares, située sur la commune de Châtenay-Malabry, pour y aménager son projet.
En 2021 et 2022, plusieurs études pré-opérationnelles sont menées sur le site et les grandes orientations d'aménagement du site sont définis.
En effet, le projet sera mené en deux temps car l'EPT souhaite acquérir des terrains situés au nord du site pour y aménager certains équipements. Ainsi, en phase 1, il sera composé de la station hydrogène, d'un bâtiment accueillant l'école du Développement Durable et la Ressourcerie, et de l'espace renaturé incluant une mare écologique pour la gestion des eaux de pluie. Par ailleurs, le site sera desservi par des aménagements cyclables pour favoriser son accessibilité par les mobilités douces.
En phase 2, le démonstrateur se développera avec la création d'un bâtiment supplémentaire pour y aménager la ressourcerie dans sa dimension finale et libérer les espaces pour l'école du Développement Durable.
En 2023, les besoins et les principaux attendus pour le bâtiment de l'école du Développement Durable et de la Ressourcerie ont été définis en concertation avec les Villes.



Ainsi, l'objectif de l'EPT est d'accueillir chaque année 50% de l'ensemble des élèves des classes élémentaires, ainsi que les enfants des accueils de loisirs autour d'un programme multidisciplinaire abordant tous les aspects du développement durable et faisant la part belle à l'expérimentation et aux travaux pratiques. L'école sera également ouverte à tous les publics sur le temps du week end.
En connexion avec l'école du Développement Durable, la ressourcerie, en tant qu'acteur du réemploi, aura pour mission de récupérer une partie des encombrants générés sur le territoire via les services de Vallée Sud Recycle puis de les réparer ou valoriser pour leur donner une seconde vie.
La ressourcerie portera également une mission pédagogique à destination de tous les publics, notamment à travers le « Repair café » où les habitants pourront réparer eux-mêmes leurs objets du quotidien.
Enfin, défini fin 2023, le programme architectural de ce futur équipement fixe des ambitions environnementales fortes, notamment sur les thématiques suivantes : mise en œuvre de matériaux biosourcés, réemploi, énergies renouvelables, serre pour l'agriculture urbaine, biodiversité.
A ce titre, Vallée Sud - Grand Paris vise l'obtention de plusieurs labels pour le projet : la démarche Bâtiment Durable Francilien (niveau argent), le label biosourcé (niveau 3) ; le pacte bois biosourcé Fibois (niveau bronze) et le label BiodiverCity Construction® pour les espaces naturels.
L'ouverture de l'école de ces équipements est prévue pour début 2025.

Focus sur le Bilan Carbone

Dans la perspective de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par son activité, Vallée Sud-Grand Paris a entamé à la fin de l'année 2023 la réalisation de son Bilan Carbone. Contrairement au Bilan Carbone territorial réalisé lors de l'élaboration du PCAET, cette étude n'intègrera pas les émissions générées par les habitants du territoire mais se concentrera sur celles induite par le patrimoine de Vallée Sud-Grand Paris, la réalisation des compétences du Territoire et les déplacements de ses agents.

Ce Bilan Carbone est réalisé en prenant en considération les émissions de gaz à effet de serre générées durant l'année 2022. A la suite de l'établissement de ce bilan, Vallée Sud-Grand Paris travaillera à la réalisation d'un plan de transition ayant pour objectif de poursuivre la décarbonation des activités du Territoire.

Focus sur le cadastre solaire

Lors de la fin de l'année 2023, Vallée Sud-Grand Paris a débuté, en collaboration avec Cythelia Energy, le développement d'un cadastre solaire territorial.
Un cadastre solaire est un outil numérique gratuit et accessible à tous permettant aux habitants du territoire d'identifier le potentiel solaire de leurs toitures et parkings. Cet outil fonctionne grâce à un simulateur photovoltaïque qui évalue précisément le potentiel solaire de l'ensemble des toitures et parkings du territoire en fonction de leur niveau d'ensoleillement, de leur orientation, de leur inclinaison, etc.
Le cadastre solaire indique la rentabilité financière de la production d'énergie solaire sur l'ensemble des toitures et parkings du territoire ainsi que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre permises par l'utilisation de ces panneaux.
Ce cadastre solaire sera mis en ligne sur le site internet de Vallée Sud-Grand Paris au début de l'été 2024.



POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville consiste pour Vallée Sud - Grand Paris à piloter les deux contrats de ville adoptés en 2015 par les anciennes communautés d'agglomération. L'objectif est d'œuvrer pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires à travers trois grands axes : la cohésion sociale, le cadre de vie, l'habitat et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, et les axes transversaux, incluant des actions de prévention contre la radicalisation.

Chiffres clés 2023

Cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville répartis sur trois villes :

- Antony, Noyer Doré = **4100 habitants,**
- Bagneux, Cité des Musiciens = **1800 habitants**
- Bagneux, Tertres Cuverons = **3305 habitants**,
- Bagneux, Abbé Grégoire-Mirabeau = **2000 habitants**,
- Châtenay-Malabry, Cité Jardin = **4400 habitants**

Soit **15 605 habitants** relevant de la géographie prioritaire

Temps forts 2023

Poursuite de la mission dédiée à la mise en œuvre des clauses d'insertion. Il s'agit d'accompagner des entreprises de maîtrise d'ouvrages dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires, dans une logique de parcours coordonné d'insertion vers l'emploi durable pour les habitants mobilisés. (Cf actions menées par Vallée Sud Emploi)

Poursuite du dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises couvrant l'ensemble des étapes de la création-reprise et ciblant plus particulièrement les publics des quartiers prioritaires. (Cf actions menées par la Maison des entrepreneurs de Vallée Sud)

Suivi de la convention financière régionale de développement urbain avec la Région Ile-de-France pour le développement urbain dans les quartiers du NPNRU – Nouveau programme national pour la rénovation urbaine des quartiers des Musiciens à Bagneux et de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry

Suivi du conventionnement partenarial au titre du NPNRU des opérations de renouvellement urbain : convention ANRU de la Cité des Musiciens à Bagneux convention ANRU de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry, approuvée en Conseil de territoire le 6 juillet 2023 et signée le 17 décembre 2023. Préparation des avenants aux conventions.

Suivi de la convention partenariale de financement entre Vallée Sud – Grand Paris, Hauts-de-Bièvre Habitat et la commune de Châtenay-Malabry, fixant les conditions de participations du Territoire au projet de la Cité Jardin au titre de la politique de la ville.

Bilan et évaluation des contrats de ville des anciennes communautés d'agglomération Sud-de-Seine et Hauts-de-Bièvre. Préparation à l'élaboration des futurs contrats de ville (2024-2030) avec les services des communes et de l'Etat pour une signature au printemps 2024.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vallée Sud BIO PARC

Implanté à Fontenay-aux-Roses, à proximité immédiate du CEA et de l'IRSN, le Vallée Sud BIO PARC est un lieu offrant 1 500 m² de locaux dédiés à l'accueil d'entreprises innovantes dans les domaines suivants : « Santé numérique », « Medtech » et « Biotech ». Ce lieu a une triple vocation :

HÉBERGEMENT : OFFRIR UN HÉBERGEMENT CLÉ-EN-MAIN AVEC DES SERVICES MUTUALISÉS DANS UN ÉCOSYSTÈME LIÉ À LA SANTÉ

Dans ce cadre **9** **entreprises ont été hébergées en 2023** totalisant **50** **emplois** représentant un taux de remplissage de 82%.

mybakup	*Développe une application dans le domaine de l'« e-santé » qui facilite le parcours de soins durant les déplacements à l'étranger en donnant accès à un référencement de professionnels de santé*
YouTechCare	*Société de conseil digitalisée et dédiée aux industries de la santé qui offre à ses clients une sélection de « freelances » aux profils et niveaux d'expérience varié*
Life&Soft Make IT easier	*Développe des logiciels bio-informatiques. La société dispose également d'une plateforme de séquençage au sein du CEA de Fontenay-Aux-Roses*
MP2e SOLUTIONS	*Commercialise des équipements (mélangeur) pour des applications de R&D notamment pour les laboratoires*
Galliane et Gaiane	*Développe de la cosmétique destinée aux enfants et jeunes adultes en cours de traitement Chimio Thérapeutique*
Keepeal	*Conseil et expertise technique dans le domaine RH. Orientation qualité de vie au travail des salariés et développement de solutions innovantes autour de la santé mentale*
nuvocare	*Développe une plate-forme digitale à destination des médecins et établissements de santé qui permet un partage d'informations avec les patients lié à une opération et aux risques associés et qui fluidifie les échanges avec le patient préopératoires et simplifie le recueil et le suivi des consentements patients.*



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ AUX ENTREPRISES DE LA FILIÈRE SANTÉ

Le programme d'accompagnement des entreprises du Vallée Sud BIO PARC s'adresse en priorité aux entreprises hébergées. Il peut également bénéficier aux entreprises du territoire qui souhaitent développer un projet innovant dans le domaine de la santé. Pour cela, le BIO PARC s'est entouré de partenaires pour créer un programme d'accompagnement sur mesure.

En 2023, le BIO PARC a accompagné 15 entreprises pour un total de 90 h d'accompagnement.

ÉCOSYSTÈME : DÉVELOPPER UNE COMMUNAUTÉ D'ACTEURS INNOVANTS ET LES CONNECTER AVEC L'ÉCOSYSTÈME DU TERRITOIRE ET DE LA RÉGION

Pour positionner le BIO PARC comme un centre de référence en entrepreneuriat dans la filière santé, 10 événements ont été organisés au BIO PARC dédiés aux entreprises de la santé qui ont permis de renforcer les échanges, les collaborations et favoriser l'innovation.

Objet des événements : Innovation technologique en santé / Comprendre les enjeux de la blockchain dans le domaine de la santé / Innovation et R&D – Comment les financer ? / Cybersécurité et dispositifs médicaux / Visite du CEA de Fontenay-aux-Roses / Visite de Microport…

Le BIO PARC a participé aux salons MedinTech et Santexpo dédiés à l'industrie de la santé avec création d'un stand dédié à la valorisation de son offre de services. Dans ce cadre, ont été invitées des startups hébergées au BIO PARC afin de mettre en lumière leurs innovations et de montrer le dynamisme de celui-ci et de notre territoire.

MADE IN 92 : LE PRIX VALLÉE SUD – GRAND PARIS POUR LA CATÉGORIE "SANTÉ"

Comme chaque année, Vallée Sud – Grand Paris est partenaire du concours "Made In 92" organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine qui est un événement majeur pour la communauté entrepreneuriale des Hauts-de-Seine, dont l'objectif est de stimuler l'esprit d'initiative et de célébrer les réussites des entreprises du département.

Pour l'édition 2023, lors des demi-finales qui se sont tenues à la Maison des Entrepreneurs, Vallée Sud – Grand Paris a décerné deux prix exceptionnels : le prix de « l'Économie Sociale et Solidaire » et le prix de la catégorie « Santé ». Ce dernier a été attribué à la startup MyBakup, qui a développé une application permettant de trouver un médecin parlant sa langue durant ses voyages. L'entreprise a bénéficié d'un an d'hébergement gratuit et d'un accompagnement au sein du BIO PARC.





Activité de la Maison des Entrepreneurs

- **176 rendez-vous d'accueil et de suivi d'entrepreneurs** organisés (internes et partenaires)
- **96 réservations** d'espace coworking

ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES 2023 :

- **347 porteurs de projet** reçus pour un diagnostic dont **218 sont passés en suivi** (62,82%)
- **417 rendez-vous de suivi** réalisés
- **112 créations d'entreprises** in fine
- **14 formations collectives** pour un total de 203 bénéficiaires
- **9** réunions d'information sur la création réalisées dans les communes pour un total de 55 participants

DISPOSITIF REBOND :

- Ce dispositif lancé début octobre 2020 est destiné aux entreprises de moins de 3 ans.
- Il propose des accompagnements individuels et collectifs sur 6 thématiques.
- 44 entreprises ont été accompagnées en 2023.



ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SOUHAITANT REPRENDRE OU CÉDER UNE ENTREPRISE :

Dispositif lancé en décembre 2021 : 1ère promotion de 8 entrepreneurs accompagnés collectivement (7 ateliers sur 4 mois, étalés d'octobre 2022 à mai 2023) et individuellement (rendez-vous individuels).

ACCOMPAGNEMENT D'ÉTUDIANTS ENTREPRENEURS

Accueil d'étudiants en partenariat avec les Universités : 13 étudiants suivis dans le développement de leurs projets.

OPÉRATION BUS QPV :



Opération menée dans les quartiers politique de la ville du territoire à Antony, Bagneux et Châtenay-Malabry permettant à la Maison des Entrepreneurs et à ses partenaires de se déplacer dans les quartiers prioritaires pour rencontrer les publics intéressés par la création d'entreprise et leur présenter nos services. Cette action a contribué à capter et accompagner des porteurs de projets issus de ces quartiers.

ÉVÉNEMENT "TOUTES LES COULEURS DE L'AUDACE" :

Initiative conduite avec 10 femmes de la Maison des Entrepreneurs visant à promouvoir l'entrepreneuriat au féminin et initier la création d'un cercle de parole ouvert à tous. Cet événement, incluant une exposition visible à la Maison des Entrepreneurs, a mis en lumière les projets portés par des femmes accompagnées au sein de la structure et a encouragé la diversité et l'inclusion.

MARCHÉS DES CRÉATEURS :

Deux marchés des créateurs ont été organisés en partenariat avec l'ADIE, l'un au printemps et l'autre à en décembre. Ces marchés ont permis aux entrepreneurs que nous suivons de présenter et vendre leurs produits, tout en créant un espace de rencontre et de partage avec le public.

PARTICIPATION AUX SALONS DE L'EMPLOI :



Participation avec les partenaires à plusieurs salons de l'emploi, dont Déclic Emploi (VSE) à Montrouge, à Châtillon, et à Antony pour connecter les demandeurs d'emploi avec les entreprises locales et promouvoir les offres d'emploi et de création d'entreprise.

PARTICIPATION AU CONCOURS DE PITCH DE L'UNIVERSITÉ PARIS SACLAY

Soutien du concours de pitch de l'Université Paris Saclay (IUT Sceaux) offrant une tribune à des étudiants et jeunes entrepreneurs leur permettant de présenter leur projet et bénéficier de retours constructifs de la part de professionnels.



ACCUEIL DES DEMI-FINALES DU CONCOURS « MADE IN 92 »

La Maison des Entrepreneurs a accueilli les demi-finales du Concours Made In 92. Cet événement a permis de mettre en avant les projets les plus prometteurs du département et de créer des opportunités de networking pour les participants.

L'Observatoire du développement économique

Tenue et mise à jour d'une base de données économique et production d'analyses statistiques mensuelles à travers 8 indicateurs de niveau intercommunal et communal :

- Liste et effectifs des établissements : Base entreprises AGDE (acteurs économiques) et base Explore (base acteurs économiques enrichie des actualités des entreprises).
- Portrait économique de Vallée sud-Grand Paris et des villes membres
- Production de données et cartes économiques du territoire : pôles économiques, grands comptes, grands employeurs, entreprises de plus de 250 salariés, plus de 10 salariés, arrivées des nouvelles entreprises, création d'entreprises, acteurs de la filière santé, établissements de recherche, tiers lieux, espaces de congrès...

L'observatoire a recours aussi aux données en open data suivantes : ACOSS, IPR, Observatoire BPI, INSEE, site pappers, APEC, Ministère de l'Economie et des Finances....

L'Observatoire participe à la promotion du territoire grâce à la réalisation et la diffusion de deux supports : le magazine économique territorial, Dev'Eco News et la plaquette économique de promotion de nos actions.

LE MAGAZINE DEV'ECO NEWS



En collaboration avec la Direction de la Communication, la direction du Développement économique a réalisé 3 numéros de ce magazine de 16 pages qui comprend trois rubriques : s'implanter, recruter et se développer. Publié à 3 000 exemplaires, il est mis en ligne sur le site de Vallée Sud. Il fait une large place aux chefs d'entreprises du territoire à travers des interviews. Le magazine vise également à faire connaître les dispositifs de Vallée Sud-Grand Paris proposés travers par la Maison des Entrepreneurs, le Vallée Sud BIO PARC, Vallée Sud Emploi, et les entreprises du territoire (grands comptes, PME et TPE).

LA PLAQUETTE VALLÉE SUD - GRAND PARIS



Destinée aux entreprises du territoire qui viennent s'implanter ou aux créateurs d'entreprise du territoire, cette brochure présente les atouts économiques du territoire et l'offre de service économique et d'emplois, les actions et dispositifs d'accompagnement de la Maison des entrepreneurs et de Vallée Sud BIO PARC et les acteurs économiques et de l'emploi de Vallée Sud-Grand Paris.

Elaboration d'un document de promotion du territoire à l'international avec Paris Choose Région (sur le site de la région)

Paris Choose Région réalise des portraits des territoires de la Région Ile-de-France afin de les promouvoir auprès des entreprises étrangères désirant s'implanter en Ile de France. La direction du développement économique a réalisé un support en collaboration avec l'institution régionale qui présente les atouts économiques de notre territoire en termes d'accessibilité, de qualité de vie et le vivier des acteurs économiques de Vallée Sud-Grand Paris dans le cadre d'un triptyque : Habiter, Travailler, Investir.

En 2023, Vallée Sud - Grand Paris a publié trois numéros de son magazine Onze. Diffusé à l'ensemble des habitants du Territoire, le magazine présente l'ensemble de l'actualité et les services de l'intercommunalité.



LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Le CLIC est un service social réglementé par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale, qui s'inscrit dans la politique sociale départementale en direction des personnes âgées. Il est autorisé à fonctionner pour 15 ans par arrêté du Président du Conseil départemental depuis le 6 mai 2009 et couvre les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff, périmètre d'exercice de la compétence défini par le Conseil de Territoire, dans sa séance du 21 novembre 2017. Un point d'accueil de proximité est installé sur chacune des 4 communes avec des coordinatrices gérontologiques et assistantes sur les points d'accueil municipaux.

Une convention annuelle de financement conclue entre le Conseil départementale des Hauts de Seine, l'Agence interdépartementale de l'Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine et l'EPT Vallée Sud-Grand Paris définit les conditions d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement pour le CLIC qui s'élève à 201 598 €.

Nos objectifs :

Rattaché à la Direction générale adjointe du Développement territorial de Vallée Sud-Grand Paris, le CLIC est un guichet unique qui s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus et leur entourage, pour favoriser leur maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie.
Il doit répondre à une triple logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de mise en réseau des professionnels.
C'est aussi un centre de ressources pour les professionnels, un observatoire des besoins et des réponses y afférentes.

Missions du service et compétences humaines

Huit agents assurent l'activité professionnelle du service en continu, avec une responsable située au siège de VSGP, quatre coordinatrices et un coordinateur gérontologiques et deux assistantes administratives, soit 7,7 ETP.

Le CLIC exerce 3 types de missions :

- **L'accompagnement individuel des personnes âgées :**
  - Informer sur les droits et démarches,
  - Évaluer les besoins de la personne âgée au domicile, en tenant compte de ses désirs et de son environnement,
  - Proposer un plan d'aide individualisé et en assurer le suivi,
  - Orienter vers les services appropriés et coordonner leurs actions.
- **L'animation du réseau partenarial :**
  - Identifier l'ensemble des acteurs existants sur le territoire d'intervention du CLIC,
  - Mettre en place les instances de concertation et de coordination dans un cadre éthique fixé par une charte de partenariat élaborée avec les partenaires du réseau,
  - Renforcer la dynamique du réseau partenarial permettant aussi un meilleur recensement de l'offre de services portée sur le territoire.
- **La mise en place d'actions collectives de prévention, d'information et d'éducation :**
  - Soutien aux aidants, par l'animation mensuelle de groupes de paroles d'aide aux aidants, sur chaque commune, animés par le psychologue du CLIC,
  - Conférences en faveur des professionnels du réseau ou en direction des usagers,
  - Ateliers collectifs sur des thématiques particulières
  - Programmes d'activités participatives,
  - Forums et rencontres-débats.

Territoire et Démographie

Situé dans un environnement très urbanisé (8 548 habitants au km2), le CLIC couvre les quatre communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, soit un bassin de population de 150 342 habitants sur le territoire d'intervention.

- Dont 30 832 personnes de + 60 ans (20,5%)
- Dont 11 335 habitants de + 75 ans (7,5%)
- 34% des ménages d'une personne sur le territoire ont plus de 65 ans

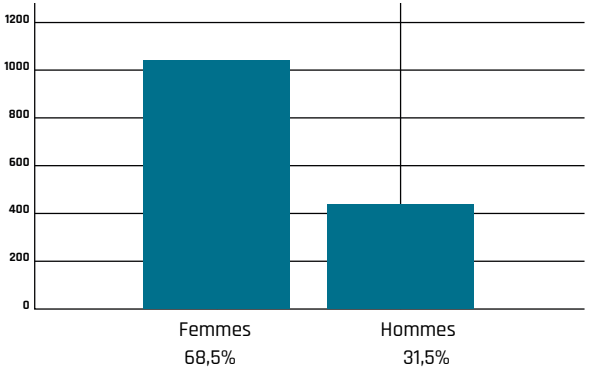
Une offre importante de services sanitaires est garantie aux habitants du territoire, par la présence d'hôpitaux de secteur, de cliniques et d'établissements spécialisés en soins gériatriques.

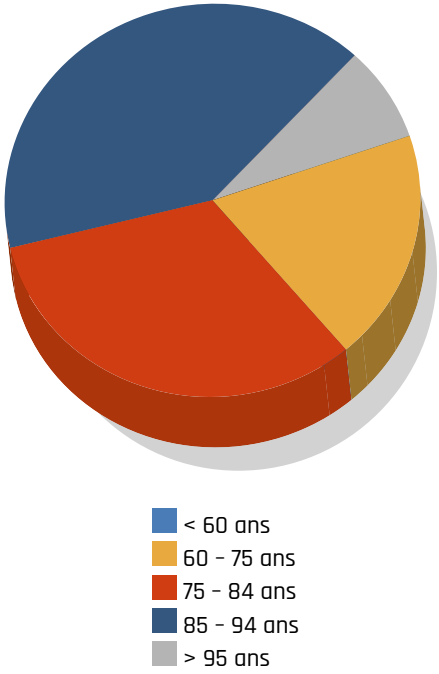
Par ailleurs, des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) se constituent actuellement sur notre territoire. Composées de professionnels des soins de ville et hospitaliers, médico-sociaux et sociaux d'un même territoire, elles ont vocation à contribuer à une meilleure coordination des acteurs de santé sur leur territoire, ainsi qu'à la structuration des parcours de santé des usager, patients et résidents.

Le CLIC au service d'une population

1214 personnes aidées en 2023, dont :

- **68,5%** sont des femmes,
- **78%** ont plus de 75 ans et **44%** ont plus de 85 ans
- **59%** vivent seules, **30%** vivent en couple
- **106 personnes** présentant une « situation complexe » ont été suivies par le service en 2022. Elles nécessitent un suivi au long court avec un accompagnement spécifique.





Les personnes de plus de 75 ans représentent 77% de notre public accompagné.

Nombre de nouveaux dossiers ouverts du 01/01/2022 au 31/12/2022		Effectifs
		1324
Type de demande	**Niveau 1 :** demande d'information, orientation	705
	Niveau 2 : demande d'évaluation sans prise en charge	126
	Niveau 3 : demande de prise en charge	493

609 situations en 2023 ont nécessité une évaluation du CLIC, dont 493 ont nécessité la mise en place d'un plan d'accompagnement, et un suivi de la part des professionnels.

Typologie des demandes et de l'accueil du public :

1324 DOSSIERS DE DEMANDES TRAITÉS EN 2023, DONT :

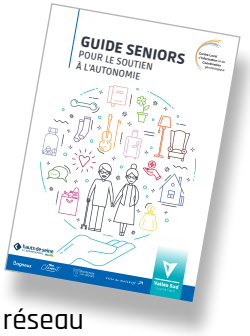
- **53%** concernent des aides liées à la vie à domicile
- **23%** constituent des demandes d'accès aux droits
- **7,6%** sont en lien avec une offre de soins
- **5%** des demandes concernent une recherche de structure d'accueil ou d'hébergement.

79% DES DEMANDES ÉMANENT D'UN PARTICULIER (54% PAR L'USAGER LUI-MÊME ET 25% PAR SON ENTOURAGE).

5659 ENTRETIENS ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2023 DONT 43% PAR TÉLÉPHONE ET 37% PAR COURRIELS (OU COURRIERS). LES AUTRES TYPES D'ENTRETIENS ONT ÉTÉ RÉALISÉS À DOMICILE (11%) OU AU POINT D'ACCUEIL MUNICIPAL. A NOTER UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DES VISITES À DOMICILE EN 2023.

Actions collectives et temps forts 2023 :

- **La Pause des Aidants :** des permanences animées 2 fois par mois par le psychologue du CLIC pour le soutien des Aidants, soit 22 permanences par an qui ont permis de soutenir en 2023 environ 25 d'aidants.
- **Poursuite du projet « Tout pour mon logement adapté »**
  Ce projet mis en place par la société ADAPTIA consiste à proposer gratuitement une visite d'évaluation d'un ergothérapeute qui réalise des préconisations pour l'amélioration de l'habitat. L'essai de matériel technique préconisé est ensuite présenté à la personne bénéficiaire.
  En 2023, le CLIC a ainsi pu orienter vers ce dispositif 66 seniors, qui ont pu bénéficier d'une visite gratuite d'ergothérapeute et d'un compte-rendu de visite.
- **Ateliers de prévention « Être heureux à la retraite »** animés par l'association Brain Up. Un programme en 5 séances qui vise la valorisation de son bien-être psychologique et physiologique ou comment développer le sentiment d'être heureux au quotidien. Ce programme a été déployé à Bagneux et Clamart.
- **Tenue d'un stand au Forum Aidants**, à Clamart le 03/10/2023.
- **Pièce de théâtre** « Les Pieds dans le tapis » **suivie d'un Débat théâtral** avec la compagnie Le Théâtre du Chaos, visant à sensibiliser, sans dramatiser, le public invité sur les risques d'accidents domestiques et la nécessité d'un logement adapté à son autonomie.
- **Edition du Guide Seniors pour le soutien à l'autonomie.** Il centralise les informations liées au maintien à domicile et à la perte d'autonomie. : soutien à domicile, aides financières, santé, structures d'accueil et d'hébergement, adaptation du logement, protection des personnes vulnérable.
  Le guide est également accessible en version numérique, et téléchargeable sur le site de Vallée Sud-Grand Paris.



- **Diffusion d'une « NewsClic »** à destination des professionnels du réseau à compter de novembre 2023, afin d'illustrer, tous les 2 mois environ, les différentes actualités du secteur sur le territoire couvert.



Les perspectives à venir pour 2024

- **Poursuite du projet "Tout pour mon logement adapté"** en association avec la société ADAPTIA (projet qui a démarré en 2020).
  Cette action est en cours de demande de renouvellement du financement par la Conférence des Financeurs.

- **Atelier de prévention « Bienvenue à la maison »** avec BEL'AVIE : cycle de 3 séances animées par un ergothérapeute pour apporter les clés d'un domicile confortable et sécurisé. Action prévue en janvier 2024 à Malakoff.

- **Atelier de prévention sur la nutrition « Donner envie de manger à un proche »** avec l'association BRAIN UP : cycle de 3 séances animées par une diététicienne pour bénéficier d'éléments de compréhension sur l'équilibre alimentaire et de techniques pour susciter l'appétit. Action prévue fin janvier 2024 à Fontenay-aux-Roses.

- **Atelier de prévention « Bien dormir et prendre soin de son sommeil »** avec l'association BRAIN UP : un cycle de 5 séances animées par un psychologue pour bénéficier de conseils sur le mécanisme du sommeil, d'informations sur les différentes maladies du sommeil et d'un agenda du sommeil. Action prévue en avril – mai 2024 à Malakoff.

- **Atelier « Parcours Aidant » avec MOVADOM et ADAPTIA** : cycle de 5 séances d'une heure pour découvrir ce qu'être aidant, les bons gestes au quotidien, les voyages Aidants-Aidés, les aidants et la nutrition. Action prévue de septembre à novembre 2024 à Bagneux, Fontenay-aux-Roses et Malakoff.

- **Atelier de prévention « Un chez soi plus agréable à vivre »** avec MOVADOM : un cycle de 5 séances d'une heure pour bénéficier de conseils visant à faciliter son quotidien, trier sa cuisine et sa salle de bains, trier ses papiers, ses vêtements. Action prévue de septembre à novembre 2024 à Bagneux et Malakoff.

- **Atelier de prévention « Clic & moi »** avec l'association CLIC&MOI et l'Assurance Retraite Ile-de-France : un cycle de 3 ateliers collectifs de 2 heures dispensés par des étudiants sélectionnés et formés. 15 participants maximum.
  Thèmes : la santé en ligne, les nouveaux outils de communication, la sécurité en ligne, la gestion des mails et les fondamentaux de l'ordinateur et du smartphone. Action prévue au 2ème semestre 2024 à Clamart.

- **Projet avec le Conservatoire de musique et de danse de Fontenay-aux-Roses** :
  Un projet sur le thème du « vivre-ensemble » avec un axe particulier sur l'amour, « Comment exprime-t-on ce sentiment à travers les âges, les différences et le temps ? ». Cette action, programmées sur 2 ans, permet d'associer des élèves du conservatoire, des seniors, des professeurs et des artistes en résidence.





SERVICES FONCTIONNELS ET VIE DES SERVICES

LES RESSOURCES HUMAINES

LES MOYENS FINANCIERS

L'ADMINISTRATION GENERALE

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS



LES RESSOURCES HUMAINES

Vallée Sud - Grand Paris s'appuie sur plus de 1 000 collaborateurs afin de mettre en œuvre ses missions de service public. Ils ont contribué à la mise en place de cette nouvelle collectivité dans des délais très réduits, imposés par la loi.

L'enjeu pour Vallée Sud - Grand Paris consiste à fournir aux services les ressources en compétences et valeurs adaptées à chaque poste tout en préservant la soutenabilité budgétaire des effectifs.

Chiffres clés 2023

- **1 059** agents sur postes permanents, 45.68% d'hommes et 54,32% de femmes,
- **21 570** bulletins de salaire environ,
- **409** jours de formation en 2022 (chiffre en cours pour 2023),
- **213** recrutements sur postes permanents,
- **5** séances du Comité Social Territorial, **3** séances du FSSSCT,
- Masse salariale : **41 M€**

Les temps forts 2023

Dispositifs d'accompagnement des cadres

Plusieurs séminaires ont été organisés pour accompagner les cadres dans leurs fonctions et dans l'objectif de mieux travailler ensemble : créer un collectif en s'appuyant sur une culture commune pour relever les défis d'aujourd'hui et demain. Travail en ateliers. Restitution.

Un Guide du recrutement a été rédigé et proposé afin d'aider et d'encadrer cette procédure. Par ailleurs, un marché public a été lancé pour mettre en place un « parcours management » pour tous les agents en charge d'encadrement à Vallée Sud - Grand Paris.

Déploiement du process qualité

L'année 2023 a vu l'obtention en juin 2023 de la certification Qualivilles pour cinq équipements culturels et sportifs : le Conservatoire de Fontenay-aux-Roses, les Médiathèques La Buanderie et François Mitterrand de Clamart, le Centre aquatique Pajeaud d'Antony et la Piscine des Blagis de Sceaux. Grâce à cette démarche, une réflexion de fond a été menée et déployée relative à la mise à disposition d'informations aux usagers, au site internet et à l'accueil téléphonique.

Une mesure de la satisfaction des usagers a été réalisée en fin d'année 2022, nous permettant d'orienter nos efforts. La mesure réalisée en fin d'année 2023 a mis en lumière une augmentation générale de la satisfaction des usagers, venant ainsi mettre en lumière les efforts réalisés par la collectivité et les agents des équipements concernés.

Devant ce succès, huit nouveaux équipements ont été sélectionnés pour une deuxième vague de certification en 2024.

Politiques RH

Le plan de formation 2024-2026 a été adopté et un poste de conseillère en orientation professionnelle a été créé.



LES MOYENS FINANCIERS

UNE SITUATION FINANCIERE STABILISEE DANS UN CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE FRAGILISÉ

Dans un contexte inflationniste, conséquence de la reprise économique et de la guerre en Ukraine, Vallée Sud Grand Paris a su stabiliser sa situation financière grâce à une gestion rigoureuse.

En 2023, VSGP a dégagé une capacité d'autofinancement brute de plus de 29 M€ tout en développant de nouvelles prestations de service public en faveur des habitants du territoire.
La croissance des recettes de fonctionnement a été essentiellement générée par la dynamique fiscale qui s'est avérée supérieure à la prévision.
Les dépenses ont subi une hausse plus importante en raison de l'impact de l'inflation sur certains contrats et notamment l'augmentation du coût de l'énergie. Le Président de Vallée Sud Grand Paris a également fait le choix de soutenir exceptionnellement certains théâtres du Territoire pour faire face aux difficultés financières générées par le contexte économique de ces dernières années.

UNE CROISSANCE DES RECETTES GENEREE PAR LA DYNAMIQUE FISCALE ET UNE NOUVELLE ANNEE EXCEPTIONNELLE DE PRODUITS DE VENTES DE DECHETS RECYCLES

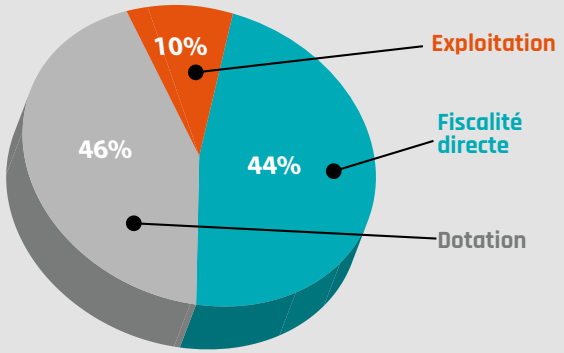
Les recettes globales augmentent de 21 M€ (+9.7%) portée principalement par une croissance des recettes fiscales directes (+7.9 M€), du FCCT (+ 6.3M€) et des recettes issues de la valorisation des déchets (+1.3 M€)

Les produits issus de la CFE sont en hausse de 2.7 M€ soit +5.4 % par rapport à 2022. Les produits issus de la TEOM ont augmenté de plus de 3.3 M€ soit +7 % par rapport à 2022.

Aussi, la croissance des recettes de fonctionnement est également due à un encaissement décalé de recettes issues des valorisations de recyclage de déchets (+1,3M€).

	Années de collecte						
Années de versement des fonds	**2018 et ante 2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**TOTAL**
CA 2018	2,01 M€						**2,01 M€**
CA 2019	2,56 M€	1,09 M€					**3,65 M€**
CA 2020	0,32 M€	1,21 M€	,02 M€				**1,56 M€**
CA 2021	0,29 M€	0,98 M€	2,72 M€	0,78 M€			**4,77 M€**
CA 2022			0,07 M€	1,58 M€	1,63 M€		**3,28 M€**
CA 2023				0,2 M€	2,2 M€	2,2 M€	**4,6 M€**
TOTAL	**5,18 M€**	**3,28 M€**	**2,81 M€**	**2,56 M€**	**3,8 M€**	**2,2 M€**	**19,8 M€**

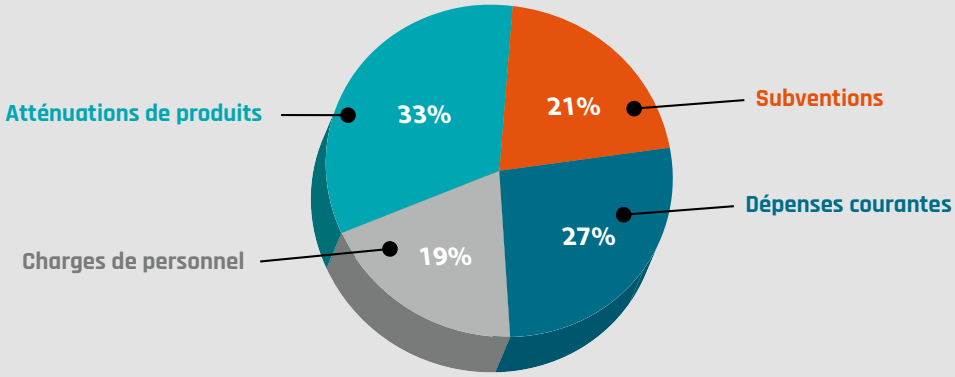
Sources des recettes de fonctionnement de VSGP



UNE DYNAMIQUE DES DÉPENSES GÉNÉRÉE PAR L'INFLATION, L'EXTENSION DU SERVICE PUBLIC MAIS ÉGALEMENT IMPOSÉE PAR LE CADRE RÈGLEMENTAIRE

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 16,5M€ en 2023 soit +8,3% par rapport à 2022. Les principales évolutions sont :

- Une augmentation de la dotation d'équilibre reversée à la Métropole du Grand Paris (+1M)€ en lien avec la dynamique du produit de CFE
- Une hausse des subventions aux théâtres et aux syndicats de traitements des déchets (+2.3 M€)
- Une augmentation des coûts de l'énergie et une impact de l'inflation sur les contrats (+2.5 M€)
- Hausse du coût de la collecte des ordures ménagères (+4.5 M€)
- Augmentation des dépenses de personnel avec également l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice (+1.4 M€)
- Hausse de la contribution à la BSPP (+1.4 M€)



UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT MAINTENU

Avec près de 103 M€ (hors dette), 2023 devient l'année de plus forte consommation de crédits d'investissement qui ont plus que doublé depuis la création de VSGP.

La dépense brute d'équipement par habitant de 2023 ressort à 214 € contre 179 € un an plus tôt, soit +35 €.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Culture

Numérisation et informatisation médiathèques	**0,07 M€**
Numérisation et informatisation conservatoires	**0,22 M€**
Études, travaux, aménagements dont,	**6,51 M€**
Théâtre Gémeaux Sceaux	*1,21 M€*
Conservatoire BLR/Sceaux	*0,32 M€*
Conservatoire Clamart	*0,21 M€*
Médiathèques Clamart	*0,35 M€*
Conservatoire et fabrique des arts Malakoff	*0,22 M€*
Théâtre Malakoff	*0,08 M€*
Conservatoire Fontenay-aux-roses	*0,09 M€*
Médiathèque Fontenay-aux-roses	*0,30 M€*
Théâtre Fontenay-aux-Roses	*0,05 M€*
Conservatoire Antony	*2,67 M€*
Théâtre Antony	*0,07 M€*
Pôle culturel Châtenay Malabry	*0,21 M€*
Théâtre Châtenay-Malabry	*0,04 M€*
Conservatoire Bagneux	*0,07M€*
Acquisition matériels conservatoire et médiathèque	**0,67 M€**
Subvention investissement BA théâtres	**0,30 M€**
	7,79 M€

Sport

Stade nautique Châtillon Malakoff	1,47 M€
Aquapol Montrouge	3,83 M€
Piscine le Plessis-Robinson	1,74 M€
Piscines Antony	0,58 M€
Piscine Clamart	0,48 M€
Piscine Sceaux	0,24 M€
Piscine Bagneux	0,37 M€
Piscine Fontenay aux roses	0,23 M€
	8,95 M€

Développement et aménagement du Territoire

Etudes ZAC et opérations	0,45M€
Consignation et dépôt garantie	9,13 M€
PLUi (pub, assistance,...)	0,40 M€
Acquisitions immobilières	19,45 M€
Foncier, dont	0,12 M€
Participation SEM VSD	6,6 M€
Tiers lieu Montrouge	0,1 M€
Rénovation bâtiment siège Territoire	0,71 M€
	36,98 M€

Environnement et mobilités :

PCAET, dont	0,76 M€
Végétalisation cours d'école	*0,51 M€*
Divers études faisabilité	*0,25 M€*
Opération Sygrie	0,09 M€
Transport, dont	0,46 M€
Acquisition 10 véhicules	*0,30 M€*
Etudes	*0,06 M€*
OM, dont	1,47 M€
Vélo, dont	1,26 M€
Études faisabilité travaux, consignes et pistes cyclables	*0,09 M€*
Travaux	*1,14 M€*
	4,04 M€

Réseaux et communications :

Éclairage public, dont	5,21 M€
Études	*0,10 M€*
Travaux	*5,10 M€*
Voirie, dont	18,65M€
Études	*0,37 M€*
Travaux	*18,28 M€*
Systèmes d'information, dont	1,00 M€
Divers études et AMO	*0,59 M€*
Matériels	*0,41 M€*
	24,86 M€

Eau et incendie

Eaux pluviales, dont	**8,20M€**
Études	*0,15M€*
Travaux	*8,1M€*
Incendie secours, dont	**1,79M€**
Travaux	*0,32M€*
Subv. BSPP	*1,47M€*
	10,00 M€

Habitat et logement social :

Construction logements étudiants	**8,21 M€**
Aides à la Pierre	**0,82 M€**
Ilot K	**0,61 M€**
NPNRU Cité Jardin Châtenay-Malabry	**0,67 M€**
	10,32 M€

UNE DETTE NETTE EN LEGERE HAUSSE

Au 31 décembre 2023, le taux moyen du capital restant dû est de 2,28% avec une durée de vie moyenne de 7 ans et 5 mois. La dette bancaire est à 65,6% à taux fixe. 100% de la dette est classée en A1 (aucun produit structuré, dette exclusivement en euros).

Si la totalité de l'épargne cumulée non affectée et les actifs immobiliers acquis en vue de leurs cessions étaient utilisés au désendettement, l'encours de la dette serait de près de 112 M€.

Évolution de l'endettement 2023

Encours au 31/12/2022	**204,82 M€**
Capital remboursé en 2023	**-40,2 M€**
Emprunts réalisés en 2023 *Souscription des années précédentes*	**+ 63 M€**
Encours au 31/12/2023	**227,6 M€**
Excédents de fonctionnement cumulés	*-62,69 M€*
Actifs immobiliers cessibles	*- 53 M€*
Endettement net	**111,91 M€**

Le volume des transactions

Nombre de mandats				
	2020	2021	2022	2023
Total	15 953	16 684	17 367	17 531

Nombre Titres				
	2020	2021	2022	2023
Total	3 041	2 922	3 784	3 470

Délai global de paiement				
	2020	2021	2022	2023
Délai global de paiement (source dgfip)	42,59	31,22	27,69	32,91

Factures traitées				
	2020	2021	2022	2023
Nombre de factures	10 770	13 780	14 893	16 809

L'ADMINISTRATION GÉNERALE

LES ASSEMBLÉES

Ce service a pour missions de préparer les instances délibératives et assurer le contrôle de légalité interne des actes de la collectivité.

Chiffres clés 2023

- **32 instances territoriales :**
  - **5** Conseils de Territoire,
  - **6** Bureaux de Territoire,
  - **15** Commissions de Territoire,
  - **5** Comités des DGS.

La reprise des réunions des instances s'est faite progressivement suivant l'évolution de la crise sanitaire et des consignes imposées.

- **Contrôle interne et gestion des actes administratifs :**
  - **312** délibérations du Conseil de Territoire et du Bureau, (251 en 2022),
  - **568** décisions dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil, (486 en 2022)
  - **930** arrêtés dont 160 par les Assemblées (521 en 2022).

Temps forts 2023

L'extension des compétences voirie et éclairage public a eu pour conséquence une nette augmentation du nombre d'arrêtés pris par le territoire dans ces matières.

LES MOYENS GÉNÉRAUX ET LE SERVICE COURRIER

Ce service est tourné dans ses missions quotidiennes vers les autres services auxquels il apporte les outils nécessaires à l'exécution logistique, matérielle et documentaire : fournitures administratives, abonnements presse, parc de véhicules, gestion du courrier, installation des salles des instances, accueils physique et téléphonique.

Chiffres clés 2023

- **6 491** courriers arrivés (7 312 en 2022)
- **5 185** courriers départs (5 269 en 2022). .

La diminution des courriers arrivés et départ.

- **14 500 km** environ parcourus par les appariteurs.





LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La direction des affaires juridiques et de la commande publique assure trois missions principales :

- **l'expertise juridique** afin de sécuriser les élus et les services,
- **la gestion des contentieux**, afin de défendre les intérêts de la collectivité devant les instances juridictionnelles le cas échéant, en recourant aux prestations d'un avocat le cas échéant,
- **la commande publique**, afin d'assurer le respect des règles de mise en concurrence des prestataires, d'accompagner les services dans la définition de leurs besoins et de gérer les procédures des marchés publics : passation, notification, avenant.

Chiffres clés 2023

- **90** marchés lancés et notifiés en 2023
- **34** procédures formalisées, **29** marchés subséquents,
- **7** commissions d'appel d'offres,
- **11** sinistres déclarés en dommages aux biens,
- **3** sinistres ont été déclarés en flotte automobile,
- **40** sinistres ont été déclarés en responsabilité civile,
- **49** contentieux sont en cours d'instruction.

Temps forts 2023

En 2022, la direction a obtenu la certification ISO9001. **Elle a été maintenue en 2023 après un 1er audit.**

Par ailleurs, elle a continué de déployer un nouveau progiciel de rédaction et de suivi des marchés publics au sein de l'EPT.

LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Chiffres clés 2023

- **4456** appels du 1er janvier au 31 décembre 2023 et 5558 tickets traités par le service support informatique
- **650** postes de travail utilisateur,
- **256** terminaux de type smartphone / tablette,
- **53** serveurs virtuels,
- **1250** comptes informatiques,
- **27 To** d'espace disque serveurs utilisés,
- **31** applications métiers, dont 28 en mode SaaS,
- Taux de disponibilité des serveurs : **99,85 %.**

LES PROJETS MENÉS EN 2023 :

- Raccordement du local voirie (sis à Clamart) au réseau fibre optique de VSGP.
- Lancement des études de faisabilité pour raccorder de nouveaux équipements au réseau fibre optique de VSGP.
- Changement d'opérateurs d'accès d'internet et migration de l'ensemble des flux réseaux de chez SFR vers Bouygues Télécom.
- Initiation du projet déploiement de bornes et ouverture d'un réseau Wi-Fi public et professionnel dans les conservatoires (câblage RJ45).
- Refonte générale du système de téléphonie
  - Migration vers la solution Trunk SIP (solution fibre)
  - Uniformisation du plan de numérotation
  - Migration de tous les sites distants sur le réseau de téléphonie global
  - Amélioration du module statistique
- Accompagnement et formation des agents VSGP à l'utilisation de logiciel VAA dans le cadre de la certification Qualliville.
- Déploiement des écrans d'affichage dynamique dans les Piscines avec l'application en local IPOVIEW.
- Poursuite du déploiement du réseau spécifique dédié au dispositif de sureté des bâtiments.
- Activation du contrôle d'accès et remise à chaque agent de VSGP d'un badge d'accès aux bâtiments.
- Déploiement d'un réseau dédié aux compteurs d'énergie et mise en place d'une application pour les statistiques (serveur en local).
- Protection de l'ensemble des postes de travail (PDT) avec le déploiement de la solution SentinelOne.
- Migration de la solution d'impression SHARP vers la solution KYOCERA
- Migration de l'intranet VSGP vers la solution de travail collaboratif Cloud SharePoint MS.
- Sécurisation de notre tenant O365 avec la solution Micro-Soc d'Orange Cyberdéfense.
- Mise en place d'un plan rouge en cas d'incident informatique impactant l'infra ou le SI VSGP.

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Pour rappel, l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris a entamé dès 2018 un processus en vue de sa mise en conformité avec ce cadre juridique national et communautaire. Un délégué à la protection des données a été désigné et le chantier a été engagé avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

LES ACTIONS LES PLUS MARQUANTES EN 2023

1. **La poursuite du travail de mise en conformité**

En matière de :

- **Sensibilisation** : Tous les agents nouvellement arrivés (service informatique, service des marchés publics, service environnement, mobilités, ressources humaines) ont été informés et ont suivi une séance de sensibilisation sur la protection des données personnelles,
- **sous-traitance :** Plusieurs marchés publics ont été dotés de clauses RGPD :
  - Projet de marché ENT pour les conservatoires,
  - Marché de comptage sur la voirie,
  - Rédaction d'une annexe RGPD au marché de GRU,
  - Marché de vélo box.
- **Traitements :** De nouveaux traitements ont été inscrits au registre de Vallée Sud - Grand Paris :
  - Gestion des inscrits au PASS LOCAL,
  - Gestion des relations citoyens relatives à la piétonnisation du centre-ville de Clamart,
  - Gestion des réclamations adressées à Vallée Sud - Grand Paris,
  - Gestion des activités du CLIC.
- **mesures de sécurité** du système d'information de Vallée Sud - Grand Paris : Ces mesures ont été renforcées notamment par une plateforme de filtrage des mails indésirables fournie par ORANGE.

2. **L'exercice de leurs droits par les administrés**

En 2023, deux personnes ont demandé la suppression de leurs données personnelles des traitements relatifs au recrutement d'agents.

3. **Mentions d'information des administrés**

Les administrés sont informés sur le traitement de leurs données personnelles pour toutes les nouvelles applications accessibles en ligne :

- ValléeScope, agenda et réservation de spectacles de Vallée Sud - Grand Paris
- Plateforme d'échange entre VSGP et un candidat (pré-retenu),
- Plateforme Vélo, service de stationnement vélo sécurisé,
- Vallée Sud Bus, service de réseau de transport public.

Par ailleurs, un guide du recrutement à Vallée Sud - Grand Paris a été élaboré conformément aux dispositions du RGPD.

Le déploiement du dispositif de vidéoprotection s'est poursuivi en 2023 :

- Les piscines de Montrouge, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Antony
- Les médiathèques de Clamart : Buanderie et François Mitterrand,
- Le cinéma de Malakoff,
- Les conservatoires de Malakoff, Chatenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Chatillon.

4. **Réseau des DPO du Territoire de Vallée Sud - Grand Paris**

Un réseau des DPO des communes membres de Vallée Sud - Grand Paris a été constitué. Il a pour objet de créer un cadre d'échanges d'informations, de documents, un lieu d'entraide sur les questions rencontrées par les délégués à la protection des données personnelles. En 2023, une réunion a eu lieu le 4 juillet. .

OBTENTION DU LABEL QUALIVILLES

En 2023, Vallée Sud – Grand Paris a obtenu la certification Qualivilles, décernée par l'AFNOR, pour 5 de ses établissements :

- **La Piscine des Blagis à Sceaux**
- **La Piscine Pajeaud à Antony**
- **La Médiathèque Buanderie à Clamart**
- **La Médiathèque François Mitterrand à Clamart**
- **La Maison de la Musique et de la Danse à Fontenay-aux-Roses**

Cette reconnaissance témoigne de l'engagement continu de l'intercommunalité à fournir un service de qualité, centré sur les besoins des habitants du Territoire.

La certification Qualivilles est un référentiel de certification de service qui porte sur la qualité de la relation citoyenne. Elle est définie par des critères exigeants qui évaluent la performance des services, en s'assurant que ceux-ci répondent aux attentes des usagers de manière efficace.

Pour obtenir cette certification, Vallée Sud - Grand Paris a dû démontrer son efficacité dans plusieurs domaines, notamment :

L'accueil des usagers : Un accueil respectueux, courtois et professionnel.

La gestion des réclamations : Un traitement rigoureux et rapide des demandes des citoyens.

L'information et la communication : Une information claire, précise et facilement accessible qu'elle soit sur place, ou sur le net.

L'amélioration continue : Un engagement à évaluer et à améliorer constamment nos services pour répondre aux besoins des citoyens.



En 2024, huit nouveaux établissements ont également été certifiés :

- **Le Conservatoire de Bagneux**
- **Le Conservatoire de Bourg-La-Reine / Sceaux**
- **Le Conservatoire de Clamart**
- **La médiathèque de la Fourche**
- **La médiathèque du Jardin Parisien**
- **La médiathèque de Malakoff**
- **La piscine de Sceaux**
- **La Piscine de Clamart**

Vallée Sud
Grand Paris

VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

valleesud.fr

Service communication Vallée Sud - Grand Paris - octobre 2024